Livret des enseignements en Licence

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales
Université de Lille

Université de Lille

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENTS - NON EXHAUSTIF

Licence 1 Droit à Cambrai p4
Licence 1 Droit / DIDE p11
Licence 1 Science politique p26
Licence 1 AES p34

Licence 2 Droit à Cambrai p42
Licence 2 Droit / DIDE p47
Licence 2 Science politique p55
Licence 2 AES p62

Licence 3 Droit à Cambrai p69
Licence 3 Droit p71
Licence 3 Science politique p84
Licence 3 AES p93
Licence 3 Administration Publique p102

Construisez votre parcours de formation p104
Les services numériques incontournables p105
CLIL : Centre de langues de l'Université de Lille p107
Maison de la médiation : Informer et prévenir p109

ENSEIGNEMENTS

Veuillez-retrouver la liste non exhaustive des cours de Licence

LICENCE 1 DROIT à Cambrai

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Introduction au droit des relations internationales

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours d'introduction au droit des relations internationales se donne pour objectif d'initier les étudiants aux principales caractéristiques de l'organisation des relations entre les Etats, les organisations internationales et les acteurs non-étatiques et ainsi comprendre l'environnement international actuel.

La multiplication des normes applicables aux Etats dans la conduite de la relations internationales justifie d'appréhender le droit international public comme une composante essentielle de la discipline.

Après avoir présenté et identifié les acteurs des relations internationales et leurs prérogatives respectives, le cours présentera les normes encadrant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'incidence de la mondialisation et des facteurs ayant conduit à relativiser la toute-puissance étatique (au profit de l'émergence d'une «communauté internationale ») seront analysées.

A l'issue de l'enseignement de cette discipline à forte dimension internationale les étudiants seront capables d'[e] :

- Identifier les acteurs des relations internationales et les sujets du droit international public (Etats, organisations internationales et acteurs non-étatiques)

- Identifier les techniques normatives encadrant la régulation des rapports entre les acteurs des relations internationales (traités, coutume, acte unilatéral)

- Comprendre la teneur et la portée de la notion de souveraineté et les contraintes internationales pesant sur les Etats dans la conduite de leurs relations extérieures

Bibliographie indicative:

Julian Fernandez, Relations internationales, Dalloz (3ème édition), 2021

Introduction historique au droit

Premier semestre/ sans TD / 33h de cours

Ce cours d'introduction historique au droit permet d'envisager l'évolution des sources du droit depuis la période de l'Antiquité jusqu'au système juridique de la France contemporaine. Au fond, il s'agit d'envisager les racines historiques du droit français. L'étude menée prend d'abord en considération un territoire situé sur le vaste Bassin Méditerranéen, elle concerne ensuite le cadre plus réduit de la France, cette dernière ne pouvant être détachée de l'ensemble européen.

Les développements envisagent la richesse et la complexité des sources du droit c'est-à-dire l'ensemble des règles juridiques applicables dans une société à un moment donné.

L'introduction historique au droit permet ainsi de comprendre comment le concept de droit a évolué à travers les époques. Cette approche historique, parallèle et complémentaire de l'étude du droit contemporain est indispensable parce qu'elle retrace la naissance et le développement des solutions juridiques lesquelles varient en fonction des valeurs qu'une société estiment nécessaires et essentielles pour elle. Il s'agit au fond de démontrer que le contenu du droit est dépendant des cultures et des besoins de l'Homme.

Histoire des institutions publiques de l'Antiquité

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Les « institutions publiques » correspondent aux structures qui ont permis la mise en place de modèles durables d'organisation pour les relations humaines. Ces structures sont reconnues comme étant légitimes, elles sont acceptées par le groupe qui, en principe, a fait librement le choix de les mettre en place.

Ce cours a pour objectif de définir et de comprendre surtout, les différents ensembles de vie collective qui donnent naissance aux institutions publiques et génèrent des rapports entre les Hommes et les pouvoirs publiques. En ce sens, l'Histoire des institutions dépasse l'Histoire du droit. Il ne faut pas les confondre. Le droit, c'est l'ensemble des règles techniques qui s'imposent aux individus dans une société donnée. Ces règles ont une nature contraignante parce qu'elles sont le plus souvent assorties de sanctions. L'histoire des institutions vient en amont de l'histoire du droit. Elle permet de s'intéresser aux structures qui disent le droit. Ces structures sont dépendantes des régimes en place.

Etudier l'Histoire des institutions publiques de l'Antiquité, c'est finalement étudier les régimes politiques et leur évolution dans les sociétés antiques. Ce travail permet de revenir aux bases et aux différents modèles de référence. L'étude de plusieurs sociétés antiques offrent par ailleurs la possibilité de comparer les systèmes multiples, et de mieux comprendre leur succès ou leur déclin.

Dans une introduction, il convient de réaliser une synthèse concernant les grands Empires orientaux (Egypte, Perse, Assyrie, Palestine…). La première partie du cour est consacrée à la civilisation grecque laquelle fournit de nombreux éléments fondamentaux (tels les bases de la démocratie) pour la pensée politique. Rome, entendue comme un immense Empire, est l'objet de la seconde partie de ce cours. Les Romains nous ont livré de précieux systèmes d'organisation dont l'étude est essentielle pour maîtriser le fonctionnement de nos institutions actuelles.

Les thèmes abordés contribuent ainsi à la formation des étudiants convaincus que pour comprendre le présent, il faut connaître le passé.

Introduction à l'économie

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Après avoir présenté les principes de base en économie (et (re)défini les termes fondamentaux), ce cours propose un développement exhaustif des prémisses de la microéconomie : offre et demande, calculs d'élasticités, efficience des marchés … Il propose également de voir de manière introductive, au fil des chapitres, l'ensemble des matières que pourront rencontrer les étudiants durant leur cursus : l'échange (dans le cadre d'un cours d'éco internationale), les politiques publiques, l'économie publique, la théorie du choix des consommateurs et producteurs (point de départ des cours de microéconomie), et enfin les grandes notions de macroéconomie.

Bibliographie :

Principes de l'économie (Mankiw)

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Introduction au droit et aux institutions judiciaire

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours présente les grandes distinctions juridiques telles que Droit objectif / droits subjectifs ou encore la distinction droit privé droit public. Les sources du droit sont également présentées ainsi que la hiérarchie des normes.

Les règles d'application des textes successifs sont expliquées (application de la loi dans le temps).

Il est également présentée la distinction entre personne physique et personne morale ainsi que les différents moyens de les identifier.

Une partie du cours est consacrée à la présentation de l'organisation juridictionnelle (présentation des deux ordres (judiciaire/administratif) et des juridictions qui les composent. A cette occasion sont expliqués le principe des différents degrés de juridiction et le cheminement d'un dossier de la juridiction de prmière instance jusqu'à la juridiction de cassation.

Arts et droit

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours débutera par les différents types d'art et les critères d'une œuvre d'art de l'art antique à l'art numérique. Seront abordés ensuite les acteurs du marché de l'art et sa réglementation, notamment l'authentification d'une œuvre d'art et les ventes aux enchères. La dernière partie sera consacrée aux différents droits qui protègent les artistes, les droits d'auteur, les droits patrimoniaux et les droits moraux. Le cours sera émaillé de nombreuses illustrations et exemples jurisprudentiels. A chaque début de cours, seront proposées des petites séquences sur des thèmes particuliers comme le sabotage d'œuvres d'art, la Joconde, les animaux artistes, les NFT, les œuvres censurées…

Bibliographie indicative :

Droit du marché de l'art 2023/2024

08/2023 - 8e édition

Auteur(s) : François Duret-Robert; Delphine Eskenazy; Philippe Hansen; Laurence Mauger-Vielpeau; Jean-François Canat

Dalloz

Institutions administratives

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Depuis les lois de décentralisation de 1982, le système administratif français est constitué d'un « mille-feuilles » où se côtoient et parfois s'entrechoquent les autorités administratives de l'État et les autorités élues représentant le pouvoir local.

Le cours d'institutions administratives a donc pour objectifs :

- De détailler tant les services qui entourent le Président de la République et le Premier ministre que les administrations centrales ;
- De comprendre la distinction fondamentale entre décentralisation et déconcentration ;
- D'expliquer les fondements de la décentralisation ;
- De préciser les différents niveaux des institutions administratives décentralisées et leur articulation.

Ce cours est donc un support essentiel à mi-chemin du droit constitutionnel de 1ère année et du droit administratif de 2ème année.

Histoire de l'idée européenne

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours est orienté autour de la genèse, de l'essor et de l'épanouissement de l'idée européenne jusqu'aux derniers développements intervenus à l'époque contemporaine.

Les questions sont abordées en liaison avec leur arrière-plan culturel et institutionnel. Une attention particulière est portée aux liens entre les connaissances historiques acquises par les étudiants au cours du premier semestre et les perspectives comparatistes que propose cet enseignement.

Bibliographie indicative :

Federico Chabo, Histoire de l'idée d'Europe, Bruxelles, 2014

Jean-Charles Asselain, Précis d'histoire européenne. Du XIXe siècle à nos jours. Paris, 2015

Droit constitutionnel de la Vème République

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit constitutionnel est un pan du droit public qui questionne les fondements du pouvoir politique, l'organisation du fonctionnement de l'État et l'affirmation ou l'application des droits fondamentaux des citoyens. Ce cours a plus spécifiquement pour but d'étudier la Ve République, issue de la Constitution du 4 octobre 1958. Nous tenterons de comprendre les origines de la Constitution et des grands principes qui la traversent. Nous évoquerons le fonctionnement de ses institutions ainsi que leurs relations. Nous expliciteront également les évolutions de ce texte, de sa pratique et, plus globalement, du droit constitutionnel notamment en ce qui concerne le rôle du Conseil constitutionnel.

Bibliographie indicative :

F. Hamon, M. Troper, Droit constitutionnel, Manuel, LGDJ, 43e éd., 2022-2023.

J. Gicquel, J-E. Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, Précis, LGDJ, 36e éd., 2022-2023.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Introduction au droit anglais et américain

Premier semestre / 12 semaines

Anglais

Ce cours introductif au droit anglais et américain vise à fournir aux étudiants une compréhension fondamentale des principes et des concepts clés du système juridique du Royaume-Uni et des États-Unis. Le cours se concentre sur trois thèmes principaux : les professions juridiques, la Common Law et la hiérarchie des cours dans ces deux pays. Les étudiants exploreront les différentes professions juridiques présentes au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que leurs rôles spécifiques dans les systèmes juridiques respectifs. Cela comprendra une classification des différents types d'avocats, de juges, des avocats-conseils et d'autres acteurs clés. Les étudiants seront exposés aux compétences et aux responsabilités associées à chaque profession, ainsi qu'aux voies d'accès à ces carrières dans les deux pays. Une partie importante du cours portera sur la Common Law, qui est le fondement du système juridique des pays anglosaxons. Les étudiants se familiariseront avec des notions clés telles que la présomption d'innocence, la charge de la preuve et la responsabilité civile au Royaume-Uni et aux États-Unis et. Des études de cas et des exemples concrets seront utilisés pour illustrer l'application de la Common Law dans différents domaines du droit. Le dernier thème abordé sera la hiérarchie des cours au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les étudiants étudieront la hiérarchie des cours et la façon dont les décisions sont rendues et peuvent être contestées à différents niveaux. Les concepts de juridiction, d'appel et de pourvoi en cassation seront expliqués pour les systèmes juridiques britannique et américain. Tout au long du cours, les étudiants seront encouragés à développer leurs compétences en lecture, en compréhension orale et en expression écrite en anglais juridique, en se concentrant spécifiquement sur le contexte juridique du Royaume-Uni et des États-Unis. Des discussions en classe, des études de cas et des travaux pratiques seront utilisés pour renforcer la compréhension des concepts juridiques abordés dans ces deux pays. Ce cours constitue une introduction essentielle pour les étudiants intéressés par les études de droit au Royaume-Uni ou aux États-Unis, ou ceux qui souhaitent acquérir une base solide dans le domaine juridique des deux pays. Il offre une fondation permettant de poursuivre des études plus approfondies dans des domaines spécialisés du droit anglais et américain.

Introduction au droit constitutionnel

Second semestre / 12 semaines

Anglais

Ce semestre, qui consiste en douze TDs, sert d'introduction au droit constitutionnel dans divers juridictions anglophones à travers le monde. Si une attention particulière est portée au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, d'autres systèmes seront également abordés.

Le programme permettra un examen des doctrines et principes du droit constitutionnel du monde anglosaxon, ainsi qu'un regard historique. On soumettra à une analyse critique les arrêts les plus importants ainsi que les juges qui ont marqué le développement du domaine ; la législation qui a marqué l'histoire ; la jurisprudence et les coutumes juridiques ; tout en incitant les étudiants à effectuer une comparaison avec le droit français.

Parmi les thématiques abordées: la constitution non-codifiée; les implications constitutionnelles du Brexit; les questions de souveraineté et d'appartenance; la séparation des pouvoirs; le pouvoir judiciaire aux Etats-Unis; le fédéralisme.

Le TD se déroule en anglais et la participation des étudiants est donc fortement encouragée. Le TD proposera des activités audio et vidéo ainsi que des moments de lecture et de discussion - et demandera surtout de la réflexion et de la production de la part des étudiants. A cette fin des débats et des exposés seront mis en place au cours du semestre. L'évaluation se fait par contrôle continu.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

LICENCE 1
Droit / DIDE

Introduction à l'économie

L1 Droit Section A

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours a pour objectif de transmettre les fondamentaux de l'économie aux étudiants et est décomposé en quatre thèmes.

- Le premier thème intitulé «A quoi servent les économistes» permettra de mieux cerner l'objet d'étude des économistes et la manière dont ces derniers raisonnent. Il sera aussi l'occasion d'appréhender les spécificités de notre système économique contemporain, le capitalisme.

- Le second thème intitulé «une vue d'ensemble du système économique» constituera une introduction à l'étude de la comptabilité nationale, il permettra de donner une vision d'ensemble des relations qu'entretiennent les acteurs de la vie économique (ménages – entreprises – administrations publiques...) au travers des opérations qui les relient (production – consommation...) au sein du circuit économique.

- Le troisième thème intitulé «le fonctionnement des marchés concurrentiels, le cadre d'analyse néoclassique» servira d'initiation à la compréhension du fonctionnement des marchés et aux méthodes d'analyse du courant de pensée néoclassique. Après avoir présenté la théorie de la demande et la théorie de l'offre, il sera étudié le fonctionnement des marchés de la concurrence pure et parfaite. Enfin, il sera mis en évidence en quoi le fonctionnement des marchés concrets s'éloigne de ce cadre d'analyse.

- Le quatrième et dernier thème intitulé «Les grands problèmes macroéconomiques (et leurs solutions ?)» abordera certaines des grandes questions macroéconomiques contemporaines et donnera des outils pour mieux appréhender la période que nous traversons actuellement. Seront notamment abordés les causes de la croissance économique, l'étude des fluctuations économiques et le problème de la répartition des ressources entre les membres d'une collectivité. Il sera aussi l'occasion de s'interroger sur la place de l'État dans l'économie.

Bibliographie indicative :

Manuels de référence au cours d'introduction économique :

- GREGORY N. MANKIW et MARK P. TAYLOR : Principes de l'économie, De Boeck, collection ouvertures économiques, 6ème édition, 2022.

- JOSEPH E. STIGLITZ et CARL E. WALSH : Principes d'économie moderne, De Boeck, collection ouvertures économiques, 4ème édition, 2014.

- JACQUES GENEREUX : Introduction à l'économie, Points, nouvelle édition, 2017.

- STEPHANIE LAGUERODIE : Les théories économiques et leurs applications, Dunod, 2022.

Histoire de l'idée européenne

L1 Droit Section A, L1 DIDE

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

L'histoire de l'idée européenne précède la construction européenne. Il s'agit donc de voir quels ont été les projets anciens qui ont inspiré les Pères de l'Europe pour la construction européenne après les traités de Londres et la Haye, qu'il s'agisse d'Erasme, de Kant, de Leibnitz, de Coudenhove Kalergi..., voire des tentatives comme celles de Charlemagne de Napoléon.

Il s'agit aussi de voir comment cette idée a pu naître et se développer par le concept de frontières, des symboles de l'Europe, d'une monnaie commune, d'une unification des poids et mesures, voire la recherche d'une langue unique.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Bibliographie indicative :

ARCIDIACONO, B. Cinq types de paix. Une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVIIe-XXe siècles), Paris, 2011

BOIS, J.P. L'Europe à l'époque moderne. Origines, utopies et réalités de l'idée d'Europe XVIe-XVIIIe siècles, Paris, 1999.

CURCIO, C. Europa, storia di un idea, Florence, 1958

FOERSTER, R.H. Europa. Geschichte einer politischen Idee. Mit einer Bibliographie von 182 Einignugsplänen aus der Jahren 1306 bis 1945, München, 1967

Boer, P. den et al. The History of the Idea of Europe, London, 1995

Introduction historique au droit

L1 Droit Section A, L1 DIDE

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours d'introduction historique au droit se concentre sur l'étude diachronique des sources du droit. Il permet aux étudiants de découvrir l'origine des concepts contemporains de loi, de jurisprudence, de coutume ou de doctrine. Divisé en trois parties, ce cours aborde d'abord les origines antiques de ces notions qui remontent au droit romain, avant d'envisager leurs mutations au Moyen Âge, et enfin la naissance des systèmes juridiques modernes et contemporains jusqu'aux codifications napoléoniennes du début du XIXe siècle. Une telle approche permet dès lors de s'affranchir d'une approche purement technique du droit, en retraçant la naissance et le développement des sources de notre droit contemporain.

Bibliographie indicative :

J.-P. ANDRIEUX, Introduction historique au droit, 6e éd., Paris, Vuibert, 2011.

B. BASDEVANT-GAUDEMET et J. GAUDEMET, Introduction historique au droit, XIIIe-XXe siècles, 4e éd., Paris, LGDJ, 2016.

J.-M. CARBASSE, Manuel d'introduction historique au droit, 8e éd., Paris, PUF, 2019.

A. CASTALDO et Y. MAUSEN, Introduction historique au droit, Paris, Dalloz, 2019.

B. DURAND, C. CHÊNE et A. LECA, Introduction historique au droit, Paris, Montchrestien, 2004.

C. LOVISI, Introduction historique au droit, 5e éd., Paris, Dalloz, 2016.

J.-L. THIREAU, Introduction historique au droit, 3e éd., Paris, Flammarion, 2009.

A. WIJFFELS, Introduction historique au droit : France, Allemagne, Angleterre, 2e éd., Paris, PUF, 2014.

Histoire des Institutions publiques de l'Antiquité

L1 Droit Section A, L1 DIDE

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

En 2008 pour sa traduction française, Ius, l'invention du droit en Occident, Aldo Schiavone distingue deux traditions différentes : la tradition politique et la tradition juridique. La tradition politique occidentale est issue de la Grèce, laquelle privilégie la lex. La tradition juridique occidentale vient de Rome, laquelle se fonde sur le jus. Nous naviguerons cette année, non entre ces deux écueils mais entre ces deux phares de la tradition occidentale qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, celles de la lex et du ius.

Notre modèle politique reste celui de la démocratie athénienne et pour notre monde occidental un modèle absolu, indépassable.

Pour sa part, le droit romain et les institutions romaines ont façonné les nôtres, ont inspiré nos législateurs. Notre modèle de régime politique est la République, La Res publica romaine qui signifie le bien public incarné et organisé dans des institutions particulières. Mais au delà des institutions, nous sommes redevables à la Grèce de certains concepts : le plus important est celui de liberté, qui y fut affirmé avec force.

Bibliographie indicative :

J. GAUDEMET : Les institutions de l'Antiquité, Paris, Montchrestien.

M. HUMBERT, Institutions politiques et sociales de l'Antiquité, Paris, Dalloz

C. Mossé, La démocratie grecque, Paris, 1986

C. NICOLET, Le métier de citoyen dans la Rome Républicaine, Paris, 1976

Principes fondamentaux du droit constitutionnel

L1 Droit Section A

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit constitutionnel est le droit qui organise le Pouvoir. Ce cours a pour objectif de fournir aux étudiants les clés d'analyse des mécanismes constitutionnels. L'étude des grandes notions de la matière (Etat, Constitution, souveraineté, séparation des pouvoirs, régimes politiques, démocratie, Etat de droit), permet aux étudiants de disposer d'outils leur permettant d'analyser tant les régimes issus de l'histoire constitutionnelle de la France que les régimes étrangers contemporains.

Ce cours, au-delà des connaissances qu'il permet d'acquérir, a pour but de permettre aux étudiants de développer leur capacité à identifier une question juridique au travers d'un sujet dans lequel elle n'apparait pas nécessairement avec évidence et à y apporter une réponse à la fois complète et structurée. Développant la capacité à la synthèse, ce cours permet aussi de développer des capacités rédactionnelles à l'écrit.

Bibliographie indicative :

• ARDANT, Philippe, et MATHIEU, Bertrand, Institutions politiques et droit constitutionnel, LGDJ, coll. Manuel, 35e éd., 2023.

• GICQUEL, Jean, et GICQUEL, Jean-Éric, Droit constitutionnel et institutions politiques, LGDJ, coll. Domat Droit Public, 37e éd., 2023.

• HAMON, Francis, et TROPER, Michel, Droit constitutionnel, LGDJ, coll. Manuel, 44e éd., 2023.

• THUMEREL, Isabelle et TOULEMONDE, Gilles, L'essentiel des Principes fondamentaux de droit constitutionnel, Gualino, coll. Carrés rouges, 11e éd., 2023.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Arts et droit

L1 Droit Section A, L1 Droit Section B, L1 Droit Section C

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Les objets sont multiples, d'un simple dessin à un immeuble comme le château de Versailles. Peuvent-ils être traités comme de simples meubles ou immeubles? Il s'agira de s'initier au différentes problématiques de l'oeuvre d'art et de l'artiste sans empiéter sur les cours spécifiques de droit des obligations, de propriété artistique. Ici il s'agira de définir ce qu'est l'oeuvre d'art pour le droit et si ce dernier est légitime pour la définir (procès Brancusi par ex.), se demander qui est un artiste (un animal, une personne inconsciente de créer, l'intelligence artificielle...), quels sont les droits sur l'oeuvre (puis-je détruire une oeuvre d'art, «l'améliorer») si tout est permis au nom de l'art (peut-on utiliser la souffrance animale pour créer, utiliser des éléments du corps humain) et la question de la censure. Enfin un thème important sera consacré aux restitutions des oeuvres d'art (oeuvres spoliées aux collectionneurs juifs pendant la guerre; question des oeuvres d'art africaines etc...)

Histoire des institutions avant 1789

L1 Droit Section A

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours s'articule autour de la construction de la monarchie française, «colonne vertébrale» de l'ancienne France. De l'époque franque à la Révolution, on verra comment et par quels phénomènes le pouvoir est atomisé à certaines périodes puis se reconstruit et se renforce à partir du XII° siècle en s'aidant de traditions juridiques multiples. Au fil du temps, la monarchie se dote de règles qui contribuent à en faire une véritable institution, et non une simple autorité de fait. De ces péripéties naît l'Etat royal.

On s'intéressera également aux moyens que se donne le pouvoir (justice, administration, finances ..) et à la manière dont ceux-ci évoluent et soutiennent le renforcement de la monarchie. On se penchera sur certains aspects de la société et certains événements à l'influence majeure sur l'évolution des institutions. L'ensemble forme l'Ancien Régime, dont la connaissance fait partie d'une bonne culture générale. Ce cours s'adresse particulièrement à ceux qui s'intéressent au fonctionnement du pouvoir et à ses aléas.

Bibliographie indicative :

MATHIEU Martial, Histoire des Institutions avant 1789, 2° édition, LexisNexis, 2022.

Droit constitutionnel de la V^{e} République

L1 Droit Section A

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Après avoir étudié au premier semestre les grandes notions clés du droit constitutionnel lors du cours de Principes fondamentaux du droit constitutionnel, l'objet de cet enseignement est d'utiliser la « boîte à outils » ainsi acquise pour étudier les institutions politiques actuelles.

On étudiera ainsi comment fonctionnent les pouvoirs publics constitutionnels (Président de la République, Gouvernement, Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel...), quelles sont leurs compétences, comment ils s'organisent, quelles relations ils entretiennent avec les autres...

Mais le rôle du citoyen ne sera pas ignoré. La démocratie française fait parfois, pour les uns, figure de modèle ; elle est au contraire parfois contestée voire niée pour les autres ; on verra ce qu'il en est réellement. A l'issue de ce cours, les étudiants maîtriseront mieux le système politique français ce qui leur permettra de se construire en qualité de citoyen, d'aller voter ou de participer à la vie associative en connaissant les institutions dont ils s'apprêtent à élire les acteurs ou qu'ils seront amenés à rencontrer au cours de leur vie sociale.

Bibliographie indicative :

• CARCASSONNE, Guy, et GUILLAUME, Marc, La Constitution, Paris : Le Seuil, coll. Points, 16e éd., 2022.

• GICQUEL, Jean, et GICQUEL, Jean-Eric, Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris : LGDJ, coll. Précis Domat, 37e éd., 2023.

• TOULEMONDE, Gilles, L'essentiel des institutions de la Ve République, Paris : Gualino, coll. Les Carrés, 11e éd., 2023.

• TOULEMONDE, Gilles, Le droit constitutionnel de la Ve République, Paris : L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 14e éd., 2020.

Introduction/initiation à l'économie

L1 Droit Section B

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Cours sans TD. Pas de prérequis nécessaire.

Ce cours a pour vocation d'apporter quelques éclairages complémentaires au droit sur quelques grandes questions de l'actualité dans laquelle chacun évolue. L'objectif du cours est d'ouvrir les étudiants à autre chose que leur domaine de spécialité (le droit) ; il s'agit d'une initiation à l'économie plus que d'une introduction (qui supposerait la poursuite de l'étude économique sur d'autres cours) d'une découverte de ce que ce raisonnement peut amener pour comprendre son environnement juridique, économique et social.

Pour cela, le cours, très peu théorique, s'articule essentiellement autour de thématiques d'actualité de manière à transmettre des connaissances et des bases d'argumentations aux étudiants sur des domaines qui les concernent et les intéressent de près en général : la question écologique, l'endettement et l'avenir induit du système social, le progrès technique, ou encore les conséquences économiques (et l'efficacité) des différents modes d'intervention publique et des différentes réglementations.

Un esprit curieux et critique (i.e : la volonté de ne pas rester accroché à une idée préconçue) sont nécessaires pour suivre le cours et pour en retirer une utilité pour les autres enseignements et/ou pour sa vie personnelle.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Introduction au Droit des relations internationales

L1 Droit Section C

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Quels principes peuvent bien gouverner la société internationale ?

Le processus de civilisation a toujours conduit les sociétés humaines à vouloir remplacer l'exercice de la force brute par le droit. Pour ce faire elles ambitionnent de soumettre les relations interétatiques à des principes politiques et juridiques partagés, destinés à régler pacifiquement les différends. Tel est fondamentalement l'objet et la finalité du droit des relations internationales.

Après une vaste introduction, qui se propose d'aborder les ressorts historiques et philosophiques de la construction du droit international, le cours se décompose en trois parties. La première est consacrée aux sources de la discipline. Elle se décline en trois chapitres portant respectivement sur les traités (Chap. 1), sur les règles non écrites (Chap. 2) puis sur les actes unilatéraux (Chap. 3). La deuxième partie du cours se concentre sur les acteurs des relations internationales que sont les États souverains (Chap. 4), les organisations internationales, et en particulier l'ONU (Chap. 5), ainsi que les personnes privées (Chap. 6). La troisième et dernière partie aborde les relations internationales au travers de deux chapitres portant respectivement sur le règlement des différends internationaux (Chap. 7) et sur la responsabilité internationale (Chap. 8).

Histoire des institutions publiques de l'Antiquité

L1 Droit Section C

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Les « institutions publiques » correspondent aux structures qui ont permis la mise en place de modèles durables d'organisation pour les relations humaines. Ces structures sont reconnues comme étant légitimes, elles sont acceptées par le groupe qui, en principe, a fait librement le choix de les mettre en place.

Ce cours a pour objectif de définir et de comprendre surtout, les différents ensembles de vie collective qui donnent naissance aux institutions publiques et génèrent des rapports entre les Hommes et les pouvoirs publiques. En ce sens, l'Histoire des institutions dépasse l'Histoire du droit. Il ne faut pas les confondre. Le droit, c'est l'ensemble des règles techniques qui s'imposent aux individus dans une société donnée. Ces règles ont une nature contraignante parce qu'elles sont le plus souvent assorties de sanctions. L'histoire des institutions vient en amont de l'histoire du droit. Elle permet de s'intéresser aux structures qui disent le droit. Ces structures sont dépendantes des régimes en place.

Etudier l'Histoire des institutions publiques de l'Antiquité, c'est finalement étudier les régimes politiques et leur évolution dans les sociétés antiques. Ce travail permet de revenir aux bases et aux différents modèles de référence. L'étude de plusieurs sociétés antiques offrent par ailleurs la possibilité de comparer les systèmes multiples, et de mieux comprendre leur succès ou leur déclin.

Dans une introduction, il convient de réaliser une synthèse concernant les grands Empires orientaux (Egypte, Perse, Assyrie, Palestine…). La première partie du cour est consacrée à la civilisation grecque laquelle fournit de nombreux éléments fondamentaux (tels les bases de la démocratie) pour la pensée politique. Rome, entendue comme un immense Empire, est l'objet de la seconde partie de ce cours. Les Romains nous ont livré de précieux systèmes d'organisation dont l'étude est essentielle pour maîtriser le fonctionnement de nos institutions actuelles.

Les thèmes abordés contribuent ainsi à la formation des étudiants convaincus que pour comprendre le présent, il faut connaître le passé.

Institutions administratives

L1 Droit Section C

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours d'»institutions administratives» destiné aux étudiants de droit de première année a pour objet l'étude des principales institutions publiques et administratives françaises. En relevant leurs caractéristiques communes, mais aussi leur diversité, ce cours aborde des thématiques liées aussi bien au droit constitutionnel (programme de première année) qu'au droit administratif. Ainsi, il est à la fois un complément du cours de droit constitutionnel enseigné lors du même semestre, et une base pour aborder le cours de droit administratif en deuxième année. Un accent sera mis sur l'organisation du territoire français et les enjeux de la répartition des pouvoirs (déconcentration/ décentralisation) à l'aune de l'actualité.

Au terme de ce cours, les étudiants devront avoir acquis ou renforcé les compétences suivantes :

- Connaissances du cadre juridique des principales institutions administratives françaises
- Connaissance de l'organisation territoriale française
- Esprit de synthèse
- Curiosité intellectuelle, en particulier pour les faits d'actualité touchant aux institutions administratives française

Histoire des institutions publiques avant 1789

L1 Droit Section C

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours est la suite de celui du premier semestre relatif à l'Histoire des institutions publiques de l'Antiquité.

L'Histoire des institutions concourt à la formation du juriste en l'initiant aux acquis de l'expérience passée. Les institutions publiques qui nous préoccupent dans le cadre de cette étude, permettent d'envisager la manière dont ont été résolues autrefois les questions relatives au pouvoir et à la société à l'époque franque, féodale et monarchique. Au fond, il s'agit d'observer les institutions politiques, sociales et judiciaires et surtout de s'intéresser à la formation de l'Etat et de la Nation, de découvrir les bases et le développement des structures publiques françaises depuis la chute de l'Empire romain d'Occident jusqu'à la Révolution de 1789.

Histoire de l'idée européenne

L1 Droit Section C

Second semestre / sans TD / 33h de cours

«L'idée européenne» ne se résume pas à la construction démarrée au XX° siècle, qui a abouti à l'actuelle UE. Elle plonge ses racines dans un passé bien plus lointain.

On verra dans le cadre de ce cours comment, depuis le Moyen Age, l'Europe a pu être perçue comme un ensemble suivant des critères qui varient avec le temps et génèrent des formes d'unité. Sans nier les conflits de toute nature qui ont, à toute époque, profondément divisé le

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

continent (la guerre fait pour ainsi dire partie de la civilisation européenne pendant longtemps), on constatera la permanence au fil du temps d'une réflexion visant la paix. D'où de multiples projets affirmant siècle après siècle la nécessité d'une collaboration entre les différentes entités politiques du continent.

Du Moyen Age au XX° siècle, on constatera aussi comment des événements aussi divers que les Croisades, la découverte de l'Amérique ou les deux guerres mondiales ont pu avoir une incidence à leur époque sur la manière dont a été vue l'Europe. Le cours fournit donc l'occasion de s'interroger sur l'existence d'une identité européenne susceptible de soutenir l'union des Etats.

Droit constitutionnel de la Ve République

L1 Droit Section C

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Droit constitutionnel de la Ve République, à partir de la Constitution du 4 octobre 1958. Le cours est divisé en trois parties :

1) Le fondement juridique imposé par la Constitution

2) Le fonctionnement institutionnel issu de la Constitution

3) La limitation du pouvoir prévue par la Constitution

Histoire constitutionnelle comparée

L1 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours propose aux étudiants de découvrir deux modèles institutionnels qui ont marqué l'histoire européenne et de comparer les principes constitutionnels sur lesquels ils sont fondés. Le premier modèle envisagé est celui de l'Empire, et notamment du Saint-Empire romain germanique qui fait figure d'État proto-fédéral fortement décentralisé dirigé par un empereur élu par un collège de princes. Le second modèle est celui du Royaume-Uni qui s'est, à l'inverse, construit comme un État unitaire et centralisé. Ce cours permet alors de découvrir la diversité des traditions institutionnelles européennes.

Bibliographie indicative :

J. Bouineau, Traité d'histoire européenne des institutions, Paris, LexisNexis, 2004-2009, 2 t.

Droit constitutionnel de la Ve République

L1 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Après avoir étudié au premier semestre les grandes notions clés du droit constitutionnel lors du cours de Principes fondamentaux du droit constitutionnel, l'objet de cet enseignement est d'utiliser la « boîte à outils » ainsi acquise pour étudier les institutions politiques actuelles.

On étudiera ainsi comment fonctionnent les pouvoirs publics constitutionnels (Président de la République, Gouvernement, Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel…), quelles

sont leurs compétences, comment ils s'organisent, quelles relations ils entretiennent avec les autres… Mais le rôle du citoyen ne sera pas ignoré. La démocratie française fait parfois, pour les uns, figure de modèle ; elle est au contraire parfois contestée voire niée pour les autres ; on verra ce qu'il en est réellement. A l'issue de ce cours, les étudiants maîtriseront mieux le système politique français ce qui leur permettra de se construire en qualité de citoyen, d'aller voter ou de participer à la vie associative en connaissant les institutions dont ils s'apprêtent à élire les acteurs ou qu'ils seront amenés à rencontrer au cours de leur vie sociale.

Bibliographie indicative :

- CARCASSONNE, Guy, et GUILLAUME, Marc, La Constitution, Paris : Le Seuil, coll. Points, 16e éd., 2022.
- GICQUEL, Jean, et GICQUEL, Jean-Eric, Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris : LGDJ, coll. Précis Domat, 37e éd., 2023.
- TOULEMONDE, Gilles, L'essentiel des institutions de la Ve République, Paris : Gualino, coll. Les Carrés, 11e éd., 2023.
- TOULEMONDE, Gilles, Le droit constitutionnel de la Ve République, Paris : L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 14e éd., 2020.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Introduction au droit anglais et américain

L1 Droit section A, L1 Droit section B, L1 Droit section C

Premier semestre / 12 semaines

Anglais

Ce cours introductif au droit anglais et américain vise à fournir aux étudiants une compréhension fondamentale des principes et des concepts clés du système juridique du Royaume-Uni et des États-Unis. Le cours se concentre sur trois thèmes principaux : les professions juridiques, la Common Law et la hiérarchie des cours dans ces deux pays. Les étudiants exploreront les différentes professions juridiques présentes au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que leurs rôles spécifiques dans les systèmes juridiques respectifs. Cela comprendra une classification des différents types d'avocats, de juges, des avocats-conseils et d'autres acteurs clés. Les étudiants seront exposés aux compétences et aux responsabilités associées à chaque profession, ainsi qu'aux voies d'accès à ces carrières dans les deux pays. Une partie importante du cours portera sur la Common Law, qui est le fondement du système juridique des pays anglosaxons. Les étudiants se familiariseront avec des notions clés telles que la présomption d'innocence, la charge de la preuve et la responsabilité civile au Royaume-Uni et aux États-Unis et. Des études de cas et des exemples concrets seront utilisés pour illustrer l'application de la Common Law dans différents domaines du droit. Le dernier thème abordé sera la hiérarchie des cours au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les étudiants étudieront la hiérarchie des cours et la façon dont les décisions sont rendues et peuvent être contestées à différents niveaux. Les concepts de juridiction, d'appel et de pourvoi en cassation seront expliqués en contexte. Tout au long du cours, les étudiants seront encouragés à développer leurs compétences en lecture, en compréhension orale et en expression écrite en anglais juridique, en se concentrant spécifiquement sur le contexte juridique du Royaume-Uni et des États-Unis. Des discussions en classe, des études de cas et des travaux pratiques seront utilisés pour renforcer la compréhension des concepts juridiques abordés dans ces deux pays. Ce cours constitue une introduction essentielle pour les étudiants intéressés par les études de droit au Royaume-Uni ou aux États-Unis, ou ceux qui souhaitent acquérir une base solide dans le domaine juridique de ces deux pays.

Introduction au système politique espagnol

L1 Droit section A, L1 Droit section B, L1 Droit section C

Premier semestre / Second semestre / 12 semaines

Espagnol

Common Law

L1 Droit Section A, L1 Droit Section B, L1 Droit Section C, L1 DIDE

Second semestre / sans TD / 24h de cours

Ce cours, dispensé en langue anglaise, constitue une introduction à d'autres systèmes juridiques que le droit français, et vient donc compléter le cours d'introduction générale au droit, mais en se focalisant plus particulièrement sur le droit anglais et le droit américain. Il constitue un préalable à l'étude du droit anglo-américain des contrats (L2) et du droit des affaires anglo-américain (L3). Le cours commence par une introduction aux systèmes de droit dans le monde, en expliquant les objectifs et les méthodes du droit comparé, ainsi que les tentatives de classification des grandes familles de droit dans le monde. Le système juridique anglais est ensuite présenté, avec les sources du droit (Common law et Equity, rôle de la législation), le système judiciaire d'Angleterre et du Pays de Galles, en insistant tout particulièrement sur la règle du précédent, et les professions juridiques en Angleterre. Cette partie se conclut par l'analyse pratique d'une décision de la House of Lords. La dernière partie du cours est consacrée au système juridique des États-Unis d'Amérique, dont l'histoire est brièvement rappelée. Les sources du droit sont ensuite présentées, en insistant sur le rôle majeur de la Constitution des Etats-Unis, et sur les particularités découlant du fédéralisme. S'ensuit une présentation du système judiciaire américain, avec les cours fédérales et étatiques, les règles de preuve et une introduction à la procédure civile. Des exemples de contentieux sont ensuite abordés, portant notamment sur la question des dommages et intérêts punitifs.

Introduction au Droit Constitutionnel

L1 Droit section A, L1 Droit section B, L1 Droit section C

Second semestre / 12 semaines

Anglais

Ce semestre, qui consiste en douze TDs, sert d'introduction au droit constitutionnel dans divers juridictions anglophones à travers le monde. Si une attention particulière est portée au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, d'autres systèmes seront également abordés.

Le programme permettra un examen des doctrines et principes du droit constitutionnel du monde anglosaxon, ainsi qu'un regard historique. On soumettra à une analyse critique les arrêts les plus importants ainsi que les juges qui ont marqué le développement du domaine ; la législation qui a marqué l'histoire ; la jurisprudence et les coutumes juridiques ; tout en incitant les étudiants à effectuer une comparaison avec le droit français.

Parmi les thématiques abordées: la constitution non-codifiée; les implications constitutionnelles du Brexit; les questions de souveraineté et d'appartenance; la séparation des pouvoirs; le pouvoir judiciaire aux Etats-Unis; le fédéralisme.

Le TD se déroule en anglais et la participation des étudiants est donc fortement encouragée. Le TD proposera des activités audio et vidéo ainsi que des moments de lecture et de discussion - et demandera surtout de la réflexion et de la production de la part des étudiants. A cette fin des débats et des exposés seront mis en place au cours du semestre. L'évaluation se fait par contrôle continu.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Droit public allemand (öffentliches Recht)

L1 Droit section A, L1 Droit section B, L1 Droit section C

Premier semestre / Second semestre / 12 semaines

Allemand

Semestre 1 : La loi Fondamentale de 1949
Semestre 2 : Les organes étatiques

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les bases du droit public allemand. Au premier semestre les étudiants découvrent la Loi fondamentale de 1949 et les institutions publiques qu'elle met en place. Notamment le Parlement allemand, le Bundestag, ainsi que le Bundesrat, organe fédéral important dans la vie politique allemand sont abordés. Le second semestre se consacre aux institutions étatiques ancrées dans la Loi fondamentale : le pouvoir législatif représenté par le Bundestag et le Bundesrat, le pouvoir exécutif tenu par le Chancelier et le Président fédéral et le pouvoir juridictionnel exercé par la Cours constitutionnelle fédérale. De même sont étudiés les principaux partis politiques et leur impact dans la vie publique. Le cours est accompagné d'un travail régulier sur l'actualité politique à travers le journal télévisé (Tagesschau) et les articles de journaux (Zeit, der Spiegel, FAZ). Les étudiants sont encouragés à s'exprimer librement à l'oral et à l'écrit. Le cours est accessible à tout étudiant ayant eu un minimum de 3 ans d'allemand, sans condition de niveau. Il vise à préparer les étudiants à un séjour Erasmus ou un stage dans une institution publique allemande.

Introduction au droit public allemand

L1 DIDE

Premier semestre / Second semestre / 12 semaines

Allemand

Semestre 1 : La loi Fondamentale de 1949
Semestre 2 : Les organes étatiques

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les bases du droit public allemand. Au premier semestre les étudiants découvrent la Loi fondamentale de 1949 et les institutions publiques qu'elle met en place. Notamment le Parlement allemand, le Bundestag, ainsi que le Bundesrat, organe fédéral important dans la vie politique allemand sont abordés. Le second semestre se consacre aux organes étatiques ancrés dans la Loi fondamentale : le pouvoir législatif représenté par le Bundestag et le Bundesrat, le pouvoir exécutif tenu par le Chancelier et le Président fédéral et le pouvoir juridictionnel exercé par la Cours constitutionnelle fédérale. De même sont étudiés les principaux partis politiques et leur impact dans la vie publique. Le cours est accompagné d'un travail régulier sur l'actualité politique à travers le journal télévisé (Tagesschau) et les articles de journaux (Zeit, der Spiegel, FAZ). Les étudiants sont encouragés à s'exprimer librement à l'oral et à l'écrit.

Introduction à la langue juridique allemande

L1 DIDE

Premier semestre / Second semestre / 12 semaines

Allemand

Semestre 1 Les droits fondamentaux (Grundrechte) articles 1 à 19 de la Loi fondamentale
Semestre 2 Le rôle de la Cour constitutionnelle fédérale (BverfG)

Au premier semestre sont étudiés les droits fondamentaux énoncés par les 19 premiers articles de la Loi fondamentale. Un accent particulier est mis sur la dignité humaine énoncée dans l'article 1er. Les étudiants apprennent le contenu et les limites des différents droits fondamentaux. Dans des cas pratiques et des jeux de rôle ils appliquent leurs connaissances aux cas concrets d'actualité. Par leur rôle actif pendant les cours d'allemand juridique, les étudiants sont acteurs de leur progrès . Au second semestre est étudié la mise en œuvre du respect des différents droits fondamentaux par la Cour constitutionnelle fédérale. Sont alors étudiés des décisions de la Cour constitutionnelle et le raisonnement des juristes allemands. Un accent particulier est mis sur la langue juridique allemande et son acquisition. Les cours sont accessibles à tout étudiant ayant eu un minimum de 3 ans d'allemand, sans condition de niveau. Le cours vise à préparer les étudiants à un séjour Erasmus ou un stage dans une institution publique allemande.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Langue juridique en anglais & introduction à la culture juridique

L1 DIDE

Premier semestre / Second semestre / 36h par semestre

Anglais

Au cours de votre première année de Droit International et Droit Européen, vous aurez deux TD d'anglais d'une heure et demie par semaine. Il y a douze semaines de TD par semestre. L'évaluation se fait par contrôle continu et les TD se déroulent uniquement en anglais.

Vous suivrez au premier semestre une introduction au droit en anglais, puis au deuxième, une introduction au droit constitutionnel en anglais. Sur chaque semestre les deux TD hebdomadaires se complètent, ayant pour vocation de vous faire travailler activement des concepts et des questions relevant du droit dans l'anglosphère.

Les thématiques abordées peuvent être: le parcours pour devenir avocat; les métiers du droit; la Common Law; les grandes affaires juridiques donnant lieu aux precedents les plus significatifs (R v Dudley and Stephens, Miller v Jackson, etc.) ; la nature des constitutions britannique et américaine; les amendements et leurs conséquences aujourd'hui ou encore l'origine des constitutions d'autres états tel l'Irlande ou l'Inde.

Vous serez évalué sur votre capacité à comprendre le droit en anglais (que ce soit de l'enseignant, des documents vidéo ou audio, des textes juridiques, des affaires-clé dans le développement du droit) et à le produire (des réponses à l'oral en TD; des jeux de rôle; des comptes-rendus de travail en groupe; des exposés ou des réponses écrites dans les épreuves de contrôle continu), le tout en anglais, bien sûr.

LICENCE 1
Science Politique

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Introduction au droit des relations internationales

L1 Science politique

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours d'Introduction au droit des relations internationales a pour but de présenter le fonctionnement des relations internationales sous un angle juridique, ce qui conduit à avoir une première approche du droit international public. Ce cours contient des éléments sur l'identification des acteurs des relations internationales (les États, les organisations internationales, les acteurs privés, etc.) afin d'en donner une définition et préciser leur rôle. Le cours permet aussi d'avoir une première approche du droit international public, qui est un outil d'encadrement des relations internationales, et qui conduit à étudier ses sources, ses modalités de formation et d'application. Aussi, le cours permet d'aborder d'autres éléments comme l'interdiction du recours à la force armée et ses exceptions. En définitive, l'objectif du cours est d'apporter une vision globale du fonctionnement des relations internationales et leur régulation par le droit.

Bibliographie indicative :

J. FERNANDEZ, Relations internationales, Paris, Dalloz, 3e édition, 2021.

J.J. ROCHE, Relations internationales, LGDJ, 9ème édition, 2021.

Grandes théories économiques

L1 Science politique

Premier semestre / sans TD / 36h de cours

Ce cours vise à retracer les grands courants économiques à travers les siècles afin de comprendre l'évolution de la discipline économique et de saisir les débats théoriques qui ont lieu aujourd'hui en économie. Il replace les théories économiques dans leur contexte et en montre les implications.

Le cours répond notamment aux questions suivantes: Qu'est-ce qu'une théorie économique? Quelles sont les grandes théories en économie? Quelles sont les différences entre le libéralisme et le socialisme en économie? Quel est le rôle de l'Etat dans la sphère économique? Quelles sont les différences entre la microéconomie et la macroéconomie ?

Le cours se base sur l'exposé des théories lesquelles sont illustrées d'exemples et de citations.

Bibliographie indicative :

Jean Boncoeur, Hervé Thouément, Histoire des idées économiques, Paris, Dunod, 2017

Françoise Duboeuf, Introduction aux théories économiques, Paris, La Découverte, 1999

Samuel Ferey, Sylvie Rivot (eds) Histoire de la pensée économique, Paris, éditions Pearson, 2019

Stéphanie Laguérodie, Les théories économiques et leurs applications, Paris, Dunod, 2022

Histoire des Institutions publiques de l'Antiquité.

L1 Science Politique

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

En 2008 pour sa traduction française, Ius, l'invention du droit en Occident, Aldo Schiavone distingue deux traditions différentes : la tradition politique et la tradition juridique. La tradition politique occidentale est issue de la Grèce, laquelle privilégie la lex. La tradition juridique occidentale vient de Rome, laquelle se fonde sur le jus. Nous naviguerons cette année, non entre ces deux écueils mais entre ces deux phares de la tradition occidentale qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, celles de la lex et du ius.

Notre modèle politique reste celui de la démocratie athénienne et pour notre monde occidental un modèle absolu, indépassable.

Pour sa part, le droit romain et les institutions romaines ont façonné les nôtres, ont inspiré nos législateurs. Notre modèle de régime politique est la République, La Res publica romaine qui signifie le bien public incarné et organisé dans des institutions particulières. Mais au delà des institutions, nous sommes redevables à la Grèce de certains concepts : le plus important est celui de liberté, qui y fut affirmé avec force.

Bibliographie indicative :

J. GAUDEMET : Les institutions de l'Antiquité, Paris, Montchrestien.

M. HUMBERT, Institutions politiques et sociales de l'Antiquité, Paris, Dalloz

C. Mossé, La démocratie grecque, Paris, 1986

C. NICOLET, Le métier de citoyen dans la Rome Républicaine, Paris, 1976

Vie Politique Française

L1 Science politique

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours de vie politique française (VPF) aborde l'histoire politique depuis 1789 à partir des concepts et des outils de la science politique.

Il s'agit de comprendre les fondements de la politique moderne, à partir de quatre fils directeurs : la démocratisation, la professionnalisation, la nationalisation et la « partisanisation » de la vie politique.

Le cours détaille les forces et les clivages politiques, les institutions, et les «événements» qui structurent la société politique française. Au-delà des « grands hommes » et des « textes fondateurs », il s'agit de comprendre, dans une démarche de sociologie historique du politique, une société clivée en mouvements dans un monde connecté.

Bibliographie indicative :

TALIANO-des-GARETS (Françoise), Histoire politique de la France (1870-2010),

Paris, Ellipses, 2021

OFFERLE (Michel), Sociologie de la vie politique française, Paris, La Découverte, 2004.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Introduction à la politique mondiale

L1 Science politique

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le but de ce cours magistral est d'introduire les enjeux, les grands processus et évolutions ainsi que les complexités de la politique mondiale. Pour cela, il s'intéresse aux relations politiques et de pouvoir entre les différents acteurs de la scène mondiale, aussi bien étatiques (États-nations, organisations inter-gouvernementales et régionales) que non étatiques (firmes multinationales, groupes terroristes, organisations non gouvernementales, réseaux d'action transnationaux, etc.). Sur la base de cette définition large, le cours envisage les multiples dimensions de la politique mondiale : économique, sociale, culturelle et politique ; et son évolution dans le temps et l'espace. Le cours a 3 objectifs pédagogiques : (1) présenter les concepts et grandes problématiques de l'étude de la politique mondiale ; (2) familiariser les étudiant.es avec la démarche sociologique et empirique, mettant l'accent sur les processus sociaux et sur les acteurs et leurs relations, caractérisées à la fois par de la coopération et de la compétition ; (3) amener les étudiant.es à identifier et utiliser les principales sources d'information du domaine. Il ne s'agit pas ici de commenter l'actualité internationale, mais plutôt d'offrir aux étudiant.es des outils d'analyse en sciences sociales tant des phénomènes mondiaux que des différentes lectures, médiatiques ou académiques, de ces mêmes phénomènes.

Bibliographie indicative :

ALLES (D.), RAMEL (F.) et GROSSER (P.) (2018), Relations internationales, Paris, Armand Colin.

BATTISTELLA (D.) (2012), Théories des relations internationales, Paris, Presses de Sciences Po.

BAYLIS (J.), SMITH (S.), OWENS (P.) (2014), The Globalisation of world politics, Oxford, Oxford University Press. [trad. (2012) La globalisation de la politique mondiale : une introduction aux relations internationales, Montréal, Modulo.]

MACLEOD (A.), BONDITTI (P.) (2019), Relations internationales : théories et concepts, Outremont, Athéna Editions, 4e éd.

Droit constitutionnel de la Ve République

L1 Science politique

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Après avoir étudié au premier semestre les grandes notions clés du droit constitutionnel lors du cours de Principes généraux du droit constitutionnel, l'objet de cet enseignement est d'utiliser la « boîte à outils » ainsi acquise pour étudier les institutions politiques actuelles.

On étudiera ainsi comment fonctionnent les pouvoirs publics constitutionnels (Président de la République, Gouvernement, Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel…), quelles sont leurs compétences, comment ils s'organisent, quelles relations ils entretiennent avec les autres… Mais le rôle du citoyen ne sera pas ignoré. La démocratie française fait parfois, pour les uns, figure de modèle ; elle est au contraire parfois contestée voire niée pour les autres ; on verra ce qu'il en est réellement. Le rôle de la pratique constitutionnel sera particulièrement mis en lumière dans le cadre de ce cours en Licence de science politique. A l'issue de ce cours, les étudiants maîtriseront mieux le système politique français ce qui leur permettra de se construire en qualité de citoyen, d'aller voter ou de participer à la vie associative en connaissant les institutions dont ils s'apprêtent à élire les acteurs ou qu'ils seront amenés à rencontrer au cours de leur vie sociale.

Bibliographie indicative :

• CARCASSONNE, Guy, et GUILLAUME, Marc, La Constitution, Paris : Le Seuil, coll. Points, 16e éd., 2022.

• GICQUEL, Jean, et GICQUEL, Jean-Eric, Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris : LGDJ, coll. Précis Domat, 37e éd., 2023.

• TOULEMONDE, Gilles, L'essentiel des institutions de la Ve République, Paris : Gualino, coll. Les Carrés, 11e éd., 2023.

• TOULEMONDE, Gilles, Le droit constitutionnel de la Ve République, Paris : L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 14e éd., 2020.

Actualité Economique, Sociale et Environnementale (AESE)

L1 Science politique

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours d'Actualité Economique, Sociale et Environnementale abordera une série de thèmes en lien avec l'actualité. Il donnera l'occasion aux étudiants de se familiariser avec les outils de l'économiste (dont certains ont été au lycée) et de percevoir en quoi ces derniers permettent de rendre plus intelligible le monde contemporain. Il s'agira ainsi de mettre en évidence ce que les économistes ont à nous dire au sujet des problèmes contemporains que traversent nos sociétés.

Plan du cours :

Thème 1 : A quoi servent les économistes ? Objectif : cerner l'objet d'étude des économistes et la manière dont ces derniers raisonnent.

Thème 2 : Analyse de l'économie française. Objectif : Rendre compte de la conjoncture économique et expliquer l'évolution de la production, de la productivité, du chômage ou encore de l'inflation sur la période récente.

Thème 3 : Analyse économique de l'environnement. Objectif : Comprendre comment les économistes appréhendent le problème du changement climatique et étudier les différentes solutions qu'ils proposent pour le résoudre.

Thème 4 : Inégalités et pauvreté. Objectif : Appréhender les différents indicateurs permettant de rendre compte des inégalités économique dans le monde, donner des explication à la dispersion des revenus et du patrimoine au sein des sociétés.

Thème 5 : Economie féministe. Objectif : Mettre en évidence les inégalités entre les sexes sur le marché du travail (en termes d'accès à l'emploi, de niveau de rémunération...) et comprendre les limites du cadre d'analyse néoclassique (courant dominant en économie) à en rendre compte.

Thème 6 : Immigration. Objectif : Comprendre les effets de l'immigration sur les performances économiques des pays qui les accueillent (en matière de chômage, de salaires, d'inégalités, au niveau des finances publiques).

Thème 7 : La place de l'Etat dans l'économie. Objectif : S'interroger sur le rôle à jouer de l'Etat dans l'économie à partir de questions polémiques (et mal posées) « Paye-t-on trop d'impôts en France?» «L'Etat français est-il trop endetté ?»

Bibliographie indicative :

Manuels de référence :

- GREGORY N. MANKIW et MARK P. TAYLOR : Principes de l'économie, De Boeck, collection ouvertures économiques, 6ème édition, 2022.

- STEPHANIE LAGUERODIE : Les théories économiques et leurs applications, Dunod, 2022.

Références supplémentaires (ouvrages – articles) proposées en début de chaque chapitre.

Histoire de l'idée européenne

L1 Science politique

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Avant qu'elle ne devienne un projet politique, l'idée d'Europe ou idée européenne a longtemps été limitée au cercle fermé des philosophes, des penseurs et des écrivains. Certains d'entre eux, avec le recul, peuvent d'ailleurs être qualifiés de visionnaires tant leur propositions d'Europe sont limpides et proches de notre Europe actuelle. Au XIXème siècle, Victor Hugo prononce un célèbre discours dans lequel il propose d'asseoir la fraternité européenne dans un vaste ensemble qu'il appelle « les Etats unis d'Europe ». Il présente ainsi un idéal humaniste et pacifique.

Ce cours permet de comprendre comment cet idéal a grandi à travers les époques et de réaliser que l'idée européenne est en germe dans les esprits éclairés depuis bien longtemps.

De l'Antiquité jusqu'aux traités modernes, l'idée européenne existe ; certes les conceptions ont varié, elles ont évolué mais leur connaissance est indéniablement indispensable si l'on souhaite mieux comprendre le fonctionnement des institutions et des structures qui forment notre Union Européenne

Introduction à la science politique

L1 Science politique

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Ce cours vise à présenter les concepts centraux de la science politique, afin de préparer la compréhension des cours plus spécialisés qui seront dispensés dans la suite du cursus.

Dans un premier temps, il définit la science politique et précise quel est son objet, et surtout quelle est la spécificité du regard qu'elle porte sur la/le politique, la démarche et les méthodes qu'elle emploie et qui en font une science à part entière.

Un deuxième chapitre aborde le pouvoir en général et le pouvoir politique en particulier, ainsi que les différentes modalités d'exercice du pouvoir, qui peuvent reposer sur un dosage variable de contrainte et de consentement. Nous aborderons ici beaucoup de notions essentielles de la science politique (la domination, l'autorité, la légitimité, l'obéissance, la résistance, la «gouvernementalité»...)

La deuxième partie du cours (3 chapitres) est consacrée à l'État et à la nation: définition, socio-histoire de l'émergence de l'État et de l'accroissement et la diversification de ses interventions, débats actuels sur sa remise en question, et liens entre le développement de l'État et l'apparition des nations modernes.

La troisième partie du cours abordera le concept de régime politique, les caractéristiques des différents régimes et les points essentiels sur lesquels ils se distinguent, et les débats actuels sur les limites de la démocratie représentative.

Bibliographie indicative :

- BRAUD (Philippe), 2020, Sociologie politique, LGJD.

- LEFEBVRE (Rémi), 2023, Leçons d'introduction à la science politique, Ellipses

Introduction au système politique espagnol

L1 Science politique

Premier semestre / 12 semaines

Espagnol

Introduction au système économique espagnol

L1 Science politique

Second semestre / 12 semaines

Espagnol

Questions constitutionnelles au Royaume-Uni et aux Etats-Unis

L1 Science politique

Premier semestre / 12 semaines

Anglais

Le programme du semestre 1 commence par une introduction aux principes et concepts fondamentaux du système juridique du Royaume-Uni et des États-Unis. Le but est de les familiariser avec un système très différent du leur pour mieux comprendre l'impact des décisions politiques sur l'économie.

Après une première partie sur la composition et fonctionnement des parlements britannique et américain, on explorera les systèmes électoraux, les différences entre Common Law et le code napoléonien, la séparation des pouvoirs, le bicaméralisme, la juridiction des différentes cours et les parcours pour y être admis (nomination ou élection). Les étudiants aborderont les différentes réformes introduites depuis 1997 (devolution, création de Supreme Court of Appeal et disparition des Law Lords, etc...) Ils examineront les changements de la constitution et comment les règles sont respectées ou enfreintes par les différents partis politiques, en étudiant les conséquences qui en découlent. Les étudiants étudieront en particulier les retombées d'une des reformes quand ils exploreront les différences des systèmes d'études universitaires et comment l'introduction des frais de scolarité au Royaume Uni a changé la donne pour les étudiants britanniques, en faisant la comparaison avec le système français. Au cours de la deuxième moitié du semestre, les étudiants travailleront sur des cas pratiques extraits de l'actualité pour mieux comprendre l'application de la Common Law dans différents domaines du droit au Royaume Uni et aux Etats Unis. Ils seront exposés aux faiblesses du système et aux répercussions des choix politiques majeurs (le referendum pour Brexit, la prorogation de parlement, les élections généraux, Northern Ireland protocol, etc...) A travers des présentations thématiques évaluées en classe, et en participant aux débats, études de cas et travaux pratiques les étudiants seront amenés à développer leurs compétences en compréhension orale et écrite et en analyse et à se familiariser avec l'anglais économique, politique et juridique, tout en restant au fait de l'actualité politique du Royaume Uni et des Etats Unis. Ce cours constitue une introduction essentielle pour les étudiants intéressés par les études de Sciences Politiques en pays anglophone, ou ceux qui souhaitent acquérir une base solide dans le domaine politique ou juridique dans les pays Anglo-Saxons.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Organisations internationales

L1 Science politique

Second semestre / 12 semaines
Anglais

Cette série de 12 travaux dirigés examine les liens entre les pays du monde par le biais de diverses organisations internationales telles que les Nations unies, les tribunaux pénaux internationaux et d'autres ainsi que leurs cadres juridiques, leurs processus de prise de décision et les défis auxquels elles sont confrontées pour faire face aux problèmes mondiaux. Nous commencerons notre parcours en découvrant la Magna Carta document fondateur dans le domaine les Droits de l'Homme et son influence sur le parlement tel qu'il existe aujourdhui. Nous nous pencherons par la suite The Universal Declaration of Human Rights avant d'exposer les différents régimes qui existent dans le monde avec quelques illustrations. En utilisant la presse, ils aborderont des exemples choisis en groupes et les exposeront devant la classe. Ils devront faire le lien avec des éléments étudiés relatifs à l'UDHR et Magna Carta, deux chartes de l'histoire qui ont joué un rôle dans la création des démocraties à travers le monde.

Dans la deuxième partie du semestre, les étudiants étudieront le classement annuel de The Economist sur les World Democracies Rankings et/ou de l'organisation Freedom House pour pouvoir associer des évènements politiques et économiques avec des mouvements dans le classement concernant leur succès démocratique. Ceci donne une opportunité de débats, présentations évaluées et compréhension orale.

Enfin, les étudiants se pencheront à nouveau sur les pays anglophones étudiés au cours du premier semestre et pour analyser de manière plus spécifique dans quelle mesure ceux-ci incarnent l'idéal démocratique.

Le système politique issu de la Loi Fondamentale de 1949

L1 Science politique

Premier et second semestre / 12 semaines

Allemand

Semestre 1 : Histoire de la Loi fondamentale
Semestre 2 : Les organes institutionnels

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les bases de la vie politique Allemande. Le premier semestre met l'accent sur l'histoire de la création de la Loi fondamentale après la Seconde Guerre mondiale et la présentation des institutions politiques en Allemagne. Notamment le Parlement allemand, le Bundestag, ainsi que le Bundesrat, organe fédéral important dans la vie politique allemande sont abordés. Le second semestre se consacre aux institutions politiquees ancrés dans la Loi fondamentale : le pouvoir législatif représenté par le Bundestag et le Bundesrat, le pouvoir exécutif tenu par le Chancelier et le Président fédéral et le pouvoir juridictionnel exercé par la Cour constitutionnelle fédérale. De même sont étudiés les principaux partis politiques et leur impact dans la vie publique. Le cours est accompagné d'un travail régulier sur l'actualité politique à travers le journal télévisé (Tagesschau) et les articles de journaux (Zeit, der Spiegel, FAZ). Les étudiants sont encouragés à s'exprimer librement à l'oral et à l'écrit. Le cours est accessible à tout étudiant ayant eu un minimum de 3 ans d'allemand, sans condition de niveau. Le cours vise à préparer les étudiants à un séjour Erasmus ou un stage dans une institution publique allemande.

LICENCE 1 AES

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Grandes théories économiques

L1 AES

Premier semestre / sans TD / 36h de cours

Ce cours vise à retracer les grands courants économiques à travers les siècles afin de comprendre l'évolution de la discipline économique et de saisir les débats théoriques qui ont lieu aujourd'hui en économie. Il replace les théories économiques dans leur contexte et en montre les implications.

Le cours répond notamment aux questions suivantes: Qu'est-ce qu'une théorie économique? Quelles sont les grandes théories en économie? Quelles sont les différences entre le libéralisme et le socialisme en économie? Quel est le rôle de l'Etat dans la sphère économique? Quelles sont les différences entre la microéconomie et la macroéconomie ?

Le cours se base sur l'exposé des théories lesquelles sont illustrées d'exemples et de citations.

Bibliographie indicative :

Jean Boncoeur, Hervé Thouément, Histoire des idées économiques, Paris, Dunod, 2017

Françoise Duboeuf, Introduction aux théories économiques, Paris, La Découverte, 1999

Samuel Ferey, Sylvie Rivot (eds) Histoire de la pensée économique, Paris, éditions Pearson, 2019

Stéphanie Laguérodie, Les théories économiques et leurs applications, Paris, Dunod, 2022

Introduction au droit des relations internationales

L1 AES

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours d'Introduction au droit des relations internationales a pour but de présenter le fonctionnement des relations internationales sous un angle juridique, ce qui conduit à avoir une première approche du droit international public. Ce cours contient des éléments sur l'identification des acteurs des relations internationales (les États, les organisations internationales, les acteurs privés, etc.) afin d'en donner une définition et préciser leur rôle. Le cours permet aussi d'avoir une première approche du droit international public, qui est un outil d'encadrement des relations internationales, et qui conduit à étudier ses sources, ses modalités de formation et d'application. Aussi, le cours permet d'aborder d'autres éléments comme l'interdiction du recours à la force armée et ses exceptions. En définitive, l'objectif du cours est d'apporter une vision globale du fonctionnement des relations internationales et leur régulation par le droit.

Bibliographie indicative :

J. FERNANDEZ, Relations internationales, Paris, Dalloz, 3e édition, 2021.

J.J. ROCHE, Relations internationales, LGDJ, 9ème édition, 2021.

Initiation à la Comptabilité

L1 AES

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Dossier 1 : L'ORGANISATION COMPTABLE

LES COMPTES ET LEUR CODOFICATION

- Utiliser le PCG
- -Mettre en oeuvre un système comptable simple
- -Etablir la Balance
- -Etablir le Bilan et déterminer le résultat
- -Etablir le Compte de Résultat et déterminer le résultat

Dossier 2 : LES OPERATIONS COMMERCIALES

- Analyser les documents relatifs aux Achats et Ventes
- -Analyser et enregistrer les opérations relatives:
  - . aux achats de matières 1ères , de marchandises et services extérieurs
  - . aux ventes de marchandises, de produits finis, de prestation de services
  - . aux avoirs pour retour de marchandises , omissions de calculs de r réductions à caractère commerciales et financières

Dossier 3 : LA DECLARATION DE TVA

- Définir le principe de la TVA
- Calculer et l'enregistrer

Introduction à l'économie

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Après avoir présenté les principes de base en économie (et (re)défini les termes fondamentaux), ce cours propose un développement exhaustif des prémisses de la microéconomie : offre et demande, calculs d'élasticités, efficience des marchés … Il propose également de voir de manière introductive, au fil des chapitres, l'ensemble des matières que pourront rencontrer les étudiants durant leur cursus : l'échange (dans le cadre d'un cours d'éco internationale), les politiques publiques, l'économie publique, la théorie du choix des consommateurs et producteurs (point de départ des cours de microéconomie), et enfin les grandes notions de macroéconomie.

Bibliographie :

Principes de l'économie (Mankiw)

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Principes généraux du Droit constitutionnel

L1 AES

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Parce qu'il se situe à la charnière entre le droit et la politique le cours de droit constitutionnel est une matière qui occupe une place singulière au sein de la science juridique. Le droit constitutionnel régit le fonctionnement de l'État. Mais il garantit aussi la séparation des pouvoirs et il ambitionne de sanctuariser les droits fondamentaux de la personne humaine. Il est donc le socle sur lequel repose toute démocratie libérale et tout État de droit. Mais encore faut-il savoir ce que recouvrent ces concepts, souvent entendus, mais que le citoyen aurait bien des difficultés à définir.

Ce cours de droit constitutionnel s'étale sur deux semestres. Le premier semestre est consacré aux principes généraux nécessaires à la bonne compréhension d'un régime politique. Y seront définis nombre de notions essentielles : celles d'État (unitaire/fédéral ou régional), d'État de droit, de démocratie, de régime politique (parlementaire ou présidentiel), etc… La maîtrise de ces concepts est indispensable pour appréhender dans de bonnes conditions le cours du second semestre qui portera quant à lui spécifiquement sur le Droit constitutionnel de la Ve République.

Six chapitres seront traités durant le premier semestre : Chap. 1 : L'Etat ; Chap. 2 : La Constitution ; Chap. 3 : La démocratie : Chap. 4 : Les régimes politiques ; Chap. 5 : Les régimes étrangers (Allemagne, R.-U., Espagne, Italie, Etats-Unis, Russie) ; Chap. 6 : Histoire constitutionnelle de la France.

comprendre les limites du cadre d'analyse néoclassique (courant dominant en économie) à en rendre compte.

Thème 6 : Immigration. Objectif : Comprendre les effets de l'immigration sur les performances économiques des pays qui les accueillent (en matière de chômage, de salaires, d'inégalités, au niveau des finances publiques).

Thème 7 : La place de l'Etat dans l'économie. Objectif : S'interroger sur le rôle à jouer de l'Etat dans l'économie à partir de questions polémiques (et mal posées) « Paye-t-on trop d'impôts en France?» «L'Etat français est-il trop endetté ?»

Approfondissement en Economie

L1 AES

Second semestre / sans TD / 33h de cours

L'objectif de ce cours est de présenter de façon synthétique et progressive l'ensemble des connaissances et des outils mathématiques et statistiques essentiels et nécessaires pour la modélisation et l'analyse économique. Pour chaque chapitre, le cours théorique est suivi d'applications issues du champ de l'économie : microéconomie et macroéconomie, calcul financier, etc.

Bibliographie indicative :

« Mathématiques pour l'économie » de Sydsaetern K. & al, Pearson Editions

« Mathématiques pour les économistes » de Lafay T., Archétype82 Editions

Droit constitutionnel de la Vème République

L1 AES

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours adressé au étudiants de première année d'AES vise à leur transmettre les connaissances fondamentales relatives au régime constitutionnel et politique français actuel. Au travers de l'étude de la Constitution de la Vème République illustrée de certains faits politiques d'actualité, il s'agira d'étudier les principaux pouvoirs constitutionnels (exécutif, législatif, contrôle constitutionnel) et leur rapport afin, notamment, de mener une réflexion sur la «singularité» du régime français, entre régime présidentiel et parlementaire.

Au terme de ce cours, les étudiants devront avoir acquis ou renforcé les compétences suivantes :

- Connaissances du cadre juridique des principaux pouvoirs constitutionnels français
- Connaissance et analyse de l'équilibre des pouvoirs constitutionnels dans la Constitution de la Vème République
- Capacité à distinguer et à faire le lien entre les connaissances juridiques et les faits politiques
- Curiosité intellectuelle, en particulier pour les faits d'actualité touchant au droit constitutionnel français

Introduction à la macroéconomie

L1 AES

Second semestre / avec TD / 33h

Cours avec TD. Prérequis indispensable : maîtrise du cours Introduction à l'économie du S1.

L'introduction à la macroéconomie présente quelques grands indicateurs nationaux (PIB, inflation…) et la manière de les calculer pour évaluer la conjoncture d'un pays. Cela permet de mettre en perspective quelques-uns des débats de l'actualité économique comme l'inflation (origine, manières de l'endiguer) ou l'intérêt mais aussi les limites de la notion de PIB ou l'indicateur de PIB vert. Ensuite, le cours aborde les politiques économiques conjoncturelles (politiques budgétaire et monétaire) en mobilisant des analyses littéraires, graphiques et analytiques simples (dérivées de base, équations linéaires simples). Il est indispensable à l'issue du cours de maîtriser les 3 techniques. Les débats d'actualité sur la dette, les dépenses publiques, le risque d'inflation, le chômage, etc. sont traités à travers l'angle des politiques publiques. La lecture de la presse écrite est fortement recommandée pour comprendre la matière puisque l'actualité économique offre des applications en direct des aspects théoriques travaillés. Les TD permettent de répéter plusieurs exercices sur les principes et méthodes vus en CM, de manière à approfondir et maîtriser les raisonnements.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Actualité Economique, Sociale et Environnementale

L1 AES

Second semestre / avec TD / 33h de cours + 15h TD

Le cours d'Actualité Economique, Sociale et Environnementale abordera une série de thèmes en lien avec l'actualité. Il donnera l'occasion aux étudiants de se familiariser avec les outils de l'économiste (dont certains ont été vus au premier semestre) et de percevoir en quoi ces derniers permettent de rendre plus intelligible le monde contemporain. Il s'agira ainsi de mettre en évidence ce que les économistes ont à nous dire au sujet des problèmes contemporains que traversent nos sociétés.

Plan du cours :

Thème 1 : A quoi servent les économistes ? Objectif : cerner l'objet d'étude des économistes et la manière dont ces derniers raisonnent.

Thème 2 : Analyse de l'économie française. Objectif : Rendre compte de la conjoncture économique et expliquer l'évolution de la production, de la productivité, du chômage ou encore de l'inflation sur la période récente.

Thème 3 : Analyse économique de l'environnement. Objectif : Comprendre comment les économistes appréhendent le problème du changement climatique et étudier les différentes solutions qu'ils proposent pour le résoudre.

Thème 4 : Inégalités et pauvreté. Objectif : Appréhender les différents indicateurs permettant de rendre compte des inégalités économique dans le monde, donner des explication à la dispersion des revenus et du patrimoine au sein des sociétés.

Thème 5 : Economie féministe. Objectif : Mettre en évidence les inégalités entre les sexes sur le marché du travail (en termes d'accès à l'emploi, de niveau de rémunération…) et comprendre les limites du cadre d'analyse néoclassique (courant dominant en économie) à en rendre compte.

Thème 6 : Immigration. Objectif : Comprendre les effets de l'immigration sur les performances économiques des pays qui les accueillent (en matière de chômage, de salaires, d'inégalités, au niveau des finances publiques).

Thème 7 : La place de l'Etat dans l'économie. Objectif : S'interroger sur le rôle à jouer de l'Etat dans l'économie à partir de questions polémiques (et mal posées) « Paye-t-on trop d'impôts en France?» «L'Etat français est-il trop endetté ?»

Bibliographie indicative :

- GREGORY N. MANKIW et MARK P. TAYLOR : Principes de l'économie, De Boeck, collection ouvertures économiques, 6ème édition, 2022.
- STEPHANIE LAGUERODIE : Les théories économiques et leurs applications, Dunod, 2022.

Introduction au système politique espagnol

L1 AES

Premier semestre / 12 semaines

Espagnol

Introduction au système économique espagnol

L1 AES

Second semestre / 12 semaines

Espagnol

Impact économique des décisions juridiques (monde anglosaxon)

L1 AES

Premier semestre / 12 semaines

Anglais

Le programme du semestre 1 commence par une introduction aux principes et concepts fondamentaux du système juridique du Royaume-Uni et des États-Unis. Le but est de les familiariser avec un système très différent du leur pour mieux comprendre l'impact des décisions politiques sur l'économie. Après une première partie sur la composition et fonctionnement des parlements britannique et américain, on explorera les systèmes électoraux, les différences entre Common Law et le code napoléonien, la séparation des pouvoirs, le bicaméralisme, la juridiction des différentes cours et les parcours pour y être admis (nomination ou élection). Pendant la deuxième moitié du semestre, les étudiants travailleront sur des cas pratiques extraits de l'actualité pour mieux comprendre l'effet des décisions politiques sur l'économie dans différents domaines au Royaume Uni et aux Etats Unis (les réactions et stratégies concernant le COVID 19, le Brexit, etc) Les étudiants aborderont les différentes réformes introduites depuis 1997 (dévolution, création de Supreme Court of Appeal et disparition des Law Lords, etc...) Les étudiants examineront les changements de la constitution et voir comment les règles sont respectées ou enfreintes par les différents partis politiques, en étudiant les conséquences de tels changements. Les étudiants analyseront en particulier les retombées d'une des reformes quand ils exploreront l'impact de l'introduction des frais de scolarité au Royaume Uni sur les étudiants britanniques et par extension sur l'économie. Ils compareront cette situation avec ceux des étudiants français. Cet exercice vise à familiariser les étudiants avec les universités britanniques et le modèle économique outre-Manche. Ils seront ainsi exposés aux faiblesses du système et les répercussions des orientation politiques du gouvernement (le Northern Ireland protocol et son impact sur le commerce international etc...) A travers des présentations thématiques évaluées en classe, et en participant aux débats, études de cas et travaux pratiques les étudiants seront amenés à développer leurs compétences en compréhension orale et écrite et en analyse, et à se familiariser avec l'anglais économique, politique et juridique, tout en restant au fait de l'actualité politique du Royaume Uni et des Etats Unis. Ce cours constitue une introduction essentielle pour les étudiants intéressés par les études d'Economie en pays anglophone, ou ceux qui souhaitent acquérir une base solide dans le domaine économique dans les pays Anglo-Saxons.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Le Monde du travail dans le monde anglo-saxon

L1 AES

Second semestre / 12 semaines

Anglais

Au deuxième semestre, les étudiants sont amenés à utiliser leur anglais dans des contextes plus réels. Ils découvrent les différents secteurs de l'économie et après, l'emphase est mise sur le secteur tertiaire. Selon l'actualité ils étudient l'impact qu'une pandémie, ou le Brexit ou une récession peuvent avoir sur le marché du travail. Ils abordent l'Entrepreneuriat qui en sort, la précarité et la Gig Economy. Ils explorent les différents statuts qui émergent dans des contextes difficiles. (Start-ups, Consultances, Intérim, VIE, salariés en CDD, salariés en CDI, «zero-hour contracts », vacations dans plusieurs sociétés, etc...). Ils doivent appliquer leurs connaissances et vocabulaire spécialisé acquis en recherche pour créer des présentations orales . Ces présentations représentent un tiers de leur note finale. Pour chaque type de statut étudié en cours, des mini exposés régulièrement faits en classe augmentent la confiance et réduisent les inhibitions pour les étudiants . L'utilisation de leur anglais oral de façon régulière, finit par l'améliorer. (Practice makes perfect) Ils améliorent en même temps leur compétences de présentation avec le retour et l'analyse de leur prestation (langage gestuel, volume, articulation, accentuation, accent, vocabulaire pertinent, registre, etc ...) Pour couvrir le côté juridique, les étudiants suivent l'actualité de façon autonome et par des études de cas sur les modification des lois dans les différents pays concernant le droit social dans les sociétés comme Uber, Deliveroo, et les firmes pratiquant les « zero-hours contracts » par exemple. Des débats mis en place obligent les étudiants à prendre position sur les abus des employeurs et les statuts des travailleurs, doivent ils être considérés comme prestataire de service ou salarié ? C'est ici que l'opportunité se présente pour un étudiant avec un anglais faible de communiquer ses idées sur le sujet avec passion et conviction. Ils comprennent dans les débats l'importance de se faire entendre, quelque soit son niveau de langue.

LICENCE 2
Droit
à Cambrai

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Droit des finances publiques

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Pouvant apparaître par certains aspects comme étant le « pendant » du cours de droit fiscal, le cours de droit des finances publiques se veut en réalité comme une porte d'entrée à l'approche approfondie du droit public financier dans les années ultérieures.
En conséquence, le cours de droit des finances publiques a pour objectifs :
-De présenter les grandes théories économiques qui servent de base à l'action financière de l'État ;
- De définir les grandes notions du droit public financier ;
-D'expliquer les grands principes budgétaires sur lesquels reposent les finances publiques ;
- D'exposer les modalités d'élaboration et d'adoption de la loi de finances de l'État.
En revanche, le cours de droit des finances publiques n'entre pas dans l'analyse de la comptabilité publique, cette dernière faisant l'objet de développements spécifiques dans les années ultérieures.

Droit institutionnel de l'Union européenne

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours de droit institutionnel de l'Union européenne est un enseignement de droit public dispensé lors du semestre 3 de la Licence en Droit/ DIDE. Assorti de travaux dirigés « électifs », il est obligatoire compte tenu de la prégnance du droit de l'Union européenne dans l'ordonnancement juridique national. A dimension initiatique, ce cours a tout d'abord pour objet d'étudier, dans le cadre d'une approche historique et théorique, le processus d'intégration européenne, par essence dynamique sur le plan matériel (approfondissement) comme spatial (élargissement), et dont l'Union européenne est à la fois le produit et l'instrument. Le cours vise ensuite à interroger la nature assez largement indéterminée de l'Union européenne apparaissant sous les traits d'une Union hybride d'Etats et de citoyens fondée sur des traités singuliers assumant une fonction «constitutionnelle» consistant notamment à lui conférer des compétences d'attribution régies par des principes régulateurs. Le cours comporte enfin un examen du système politique de l'UE mettant en exergue les logiques/ intérêts concurrents qui le sous-tendent et détaillant non seulement la composition, le fonctionnement et les prérogatives de chacune des institutions de l'UE mais également leur indispensable collaboration dans le cadre des procédures décisionnelles européennes en matière législative, exécutive, budgétaire et internationale. Ainsi conçu, le cours de droit institutionnel de l'UE a vocation à fournir les prérequis indispensables pour l'étude ultérieure du cours obligatoire de licence 3 d'ordre juridique de l'Union européenne consacré au système juridique de l'UE.

Bibliographie indicative :

M. Blanquet, Droit général de l'Union européenne, Dalloz-Sirey, 11ème éd., 2018.

Cl. Blumann, L. Dubouis, Droit institutionnel de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2019.

L. Coutron, Droit de l'Union européenne – Institutions, sources, contentieux, Dalloz, 6ème éd., 2021.

J.-P. Jacqué, Droit institutionnel de l'Union européenne, Dalloz, Coll. Cours, 9ème ed., 2018.

F. Martucci, Droit de l'Union européenne, Dalloz, 3ème éd., 2021.

J. Roux, Droit général de l'Union européenne, Litec, 7ème édition, 2021.

Droit pénal général

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Après une introduction qui présente le droit pénal (ses fonctions sa nature..) et qui retrace son histoire en 3 grandes étapes, le cours est d'abord consacré à la loi pénale. Est ainsi exposé le principe de la légalité selon lequel il n'y a pas d'infraction ni de peine s'il n'y a pas un texte qui le prévoit. Sont ensuite étudiées les différentes sources du droit pénal ainsi que son application dans le temps et dans l'espace. Une deuxième partie est consacrée à l'infraction pénale dans laquelle sont présentés l'élément matériel («»le fait pénal) et l'élément moral (la faute pénale) de l'infraction. L'étude se poursuit avec la notion de responsabilité pénale qu'elle soit d'une personne physique (auteur matériel, auteur intelectuel, complice) ou qu'elle soit d'une personne morale (depuis 1994 les PM peuvent ête pénalement responsable d'infractions commises par leurs organes ou représentants pour leur compte). Les causes d'irresponsabilité pénale seront aussi étudiées. Enfin (le cours est à la fois au S1 et au S2) la question de la peine sera abordée (choix de la peine, récidive....).

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Droit des biens

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le droit des biens est l'ensemble des règles juridiques qui régissent les rapports entre les personnes et les biens. Le cours débutera par la notion de biens et leur classification. puis le cours abordera la propriété en général (son assiette, ses limites, ses caractères). Il se poursuivra avec la propriété individuelle (son acquisition) et se terminera avec la propriété collective (la mitoyenneté, la copropriété, l'indivision). Le cours sera dispensé avec de nombreux exemples et illustrations. Quelques séquences de cours seront consacrées au statut de l'animal, aux trésors...

Bibliographie indicative :

Droit des biens

08/2022 - 9e édition

Auteur(s) : Nadège Reboul-Maupin

Dalloz

Principes généraux du droit fiscal

Second semestre / sans TD / 33h de cours

S'il est technique, le droit fiscal est également – et peut être même surtout – d'essence politique.

Le cours de principes généraux du droit fiscal a donc pour objectifs :

- De donner à l'étudiant, les outils nécessaires à une meilleure compréhension globale des systèmes fiscaux ;
- De permettre à l'étudiant de déterminer avec précision ce qu'est l'impôt comparativement à des notions voisines ;
- De comprendre pourquoi l'impôt ;
- D'appréhender les différentes phases allant de la détermination de l'assiette jusqu'aux règles relatives au paiement de l'impôt.

En définitive, ce cours ne doit pas être appréhendé en soi mais comme la porte d'entrée dans la matière, et comme le début d'un parcours devant conduire l'étudiant à la complète maîtrise de l'ensemble des outils et des mécanismes fiscaux.

Histoire des obligations en droit français

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours restitue les grandes étapes de l'histoire des obligations en droit français. Il a pour vocation d'éclairer le cadre culturel, politique et juridique dans lequel se sont forgés les concepts essentiels en la matière, qu'il s'agisse de la responsabilité ou des contrats. Un accent particulier est porté sur les modalités concrètes de contribution de la doctrine et de la jurisprudence à la formation des catégories juridiques essentielles du Code civil.

Bibliographie :

D. Deroussin, Histoire du droit des obligations, 2007
Y. Mausen, C. Bougle, E. Chevreau, Histoire du droit des obligations, 2011

Politiques et actions de l'Union européenne : Introduction au droit matériel de l'Union

Seond semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours est pensé comme un complément à celui de droit institutionnel de l'Union. Alors que ce dernier permet aux étudiants de savoir comment fonctionnent les institutions, ce cours s'intéresse plutôt au pourquoi de l'Union européenne, en se centrant sur ce que celle-ci fait concrètement pour réaliser son objectif d'intégration.

Elle crée pour cela un « espace de liberté, de sécurité, de justice sans frontières » ainsi qu'un « marché intérieur [...] fondé sur une croissance économique équilibrée » (art. 3 du TUE). Il sera ainsi question d'étudier dans ce cours les quatre libertés fondamentales de circulation, des services, des marchandises, des capitaux et des personnes que le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne affirme.

Bibliographie :

C. BLUMANN, L. DUBOUIS, Droit matériel de l'Union européenne, Précis Domat, 8è Éd., 2019, 974 p.
F. TERPAN, Droit et politique de l'Union européenne, Bruylant, Coll. Paradigmes, 3e Éd., 2018, 334 p.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

LICENCE 2
Droit/DIDE

Droit institutionnel de l'Union européenne

L2 Droit

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit institutionnel de l'Union européenne est celui d'une entité en constante évolution depuis sa création dans les années cinquante. Le projet européen, qui trouve sa raison d'être dans une aspiration pacifique, a d'abord emprunté la voie économique avant de devenir une véritable union politique. Toutefois la nature juridique de cette Union demeure aujourd'hui incertaine. L'Union ne peut pas être regardée comme une simple organisation internationale. Mais, bien qu'elle emprunte certains traits fédéraux, elle ne saurait encore être qualifiée de Fédération. Reste que la plupart des crises qu'a connue l'Union européenne depuis quinze ans conforte le projet européen dans sa dynamique d'intégration et d'élargissement. Après avoir retracé l'historique de la construction européenne, interrogé sa qualification juridique et engagé quelques réflexions prospectives (introduction), le cours magistral se déploie en trois chapitres : la composante étatique de l'UE (Chapitre 1), les institutions européennes (Chapitre 2), et les compétences européennes (Chapitre 3).

Droit pénal général : la loi, l'infraction

L2 Droit

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours a pour objectif d'étudier les principes généraux applicables à l'ensemble des infractions. Pour ce faire, il convient de définir la loi pénale, notamment au travers de ses sources et de ses qualités. Ensuite, il s'agit d'analyser l'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace. Enfin, le cours examine les éléments constitutifs de l'infraction pénale (l'élément légal, l'élément matériel et l'élément moral).

Droit institutionnel de l'Union européenne

L2 Droit / L2 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours de droit institutionnel de l'Union a pour vocation d'étudier le système institutionnel de l'Union, c'est à dire identifier les parties prenantes à la prise de décision au sein de l'Union mais aussi leur rôle, leurs interactions et leur légitimité. Dans le même ordre d'idée, le cours permet d'étudier les compétences de l'Union, les actes adoptés par les institutions de l'Union et la relation entre le droit de l'Union et le droit nationale. Ce cours a aussi vocation à revenir sur les éléments constitutifs de l'Union, sa construction, ses objectifs et ses valeurs.

Bibliographie :

J. P JACQUE, Droit institutionnel de l'Union européenne, Dalloz, 10ème éd., 2023.
C. BLUMANN et L. DUBOUIS, Droit institutionnel de l'Union européenne, LexisNexis, 8ème éd., 2023.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Droit pénal général : la loi pénale et l'infraction (semestre 3) et responsabilité pénale et peines (semestre 4)

L2 Droit / L2 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h de cours par semestre (66h)

Attention le fait de suivre ce cours peut entraîner une dépendance aiguë à l'étude des sciences criminelles…

Cet enseignement peut ou non, au choix de l'étudiant, être associé à des travaux dirigés dont l'effectif est réparti en moyenne sur 13 groupes par semestre. Après un petit détour par la criminologie et la criminalistique, l'objectif pédagogique est de présenter le droit pénal à travers l'étude des principes fondamentaux puis de travailler à partir des notions de culpabilité et d'imputabilité autour du concept de libre arbitre. Qu'est-ce qu'une infraction ? Quand et comment peut-elle être réprimée ? Qui peut voir sa responsabilité pénale engagée ? Pourquoi ? A quel titre ? A quelles conditions ? Peut-on s'y soustraire ? Voilà quelques exemples de questions auxquelles ce cours propose des réponses. Une attention particulière est également donnée au développement de l'intelligence artificielle et ses répercussions en matière de responsabilité pénale.

Bibliographie :

Code pénal, éditions LexisNexis ou Dalloz
Dreyer (E.), Droit pénal général, 6ème éd. LexisNexis, 2021
Pin (X.), Droit pénal général, Cours, 14ème éd., Dalloz, 2022
En complément : Bauer (A.) et Soullez (C.), 3 minutes pour comprendre les 50 plus grandes affaires criminelles de notre histoire, éd. Le Courrier du Livre, 2019
Bauer (A.), Dictionnaire amoureux du crime, éd. Plon, 2013.

Droit public financier

L2 Droit, L2 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit public financier permet d'étudier le cadre d'emploi des fonds publics : il y a des dépenses publiques, elles sont couvertes par des recettes publiques (notamment l'impôt). Il s'agit de découvrir l'impact des finances publiques sur nos politiques publiques. Il s'agit de découvrir autrement l'actualité éclairée au moyen des connaissances enseignées en droit public financier : la situation budgétaire de la France (déficit et dette publics) et la discipline budgétaire européenne ; l'élaboration du budget de l'Etat... illustrés au travers d'éléments d'actualité (utilisation de l'article 47-1 de la Constitution pour faire passer la réforme des retraites en 2023 ; utilisation de l'article 49 al. 3 de la Constitution pour adopter les projets de lois de finances (budget de l'Etat) et de financement de la sécurité sociale (budget de la sécurité sociale) ; utilisation de l'article 40 de la Constitution pour obtenir le rejet de l'examen de la proposition de loi Liot visant à modifier l'âge de départ à la retraite... Plus globalement, pour découvrir le cours, vous êtes invité à consulter cette vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=qQ011311JCY&list=PL66SWhJwl6xW0QPLU4njhRcXXq3pfN8Bk&index=1

Bibliographie :

Pour les étudiants qui suivront le cours en TD : «Droit public financier», Dalloz, coll. Précis (2ème éd). ; pour les étudiants qui ne suivront pas ce cours en TD (et pour les étudiants en parcours Sce pol.) : Damarey S., «Finances publiques», Mémento Gualino, 11ème éd. janv. 2023.

Histoire des institutions après 1789

L2 Droit

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Ce cours est la suite de celui dispensé en première année et qui est relatif aux institutions publiques de la France avant 1789. Il s'agit d'envisager ce qu'il est d'usage d'appeler la « France moderne » ou encore «la France contemporaine ». Autrement-dit, l'étude concerne d'abord la naissance des institutions dites « modernes » (et pour les Révolutionnaires « nouvelles ») qui caractérisent la vie politique, judiciaire et administrative française. depuis la Révolution. Elle permet ensuite d'envisager l'évolution de ces institutions au cours de la période napoléonienne et au-delà. C'est d'abord la décennie révolutionnaire qui retient notre attention tant les événements qu'elle engendre sont essentiels pour la suite de l'Histoire de la France mais aussi de l'Europe. Elle justifie le point de départ de ce cours et permet de mieux comprendre l'organisation de la vie politique moderne. La période napoléonienne est également très intéressante parce que les « masses de granit » livrées par Bonaparte influencent encore aujourd'hui notre ensemble institutionnel.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Droit administratif : Les missions administratives et leur contrôle

L2 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit administratif régit la vie de tous les citoyens et des usagers des services publics. Après avoir défini ce droit qui s'applique aux rapports des citoyens avec l'Administration et aux rapports des administrations entre elles, le cours se poursuit par l'étude de la juridiction administrative et des sources de ce droit. Les étudiants doivent pouvoir identifier l'ensemble des règles de droit dont le respect s'impose à l'Administration dans le cadre de son action ainsi que les règles de la responsabilité administrative.

Bibliographie :

M. Long., P. Weil, G. Braibant, P. Delvolvé, B. Genevois, Les grands arrêts de la jurisprudence administrative, Dalloz, dernière édition

Une bibliographie complète est mise en ligne avec le plan du cours sur Moodle dès la rentrée universitaire.

History of Criminal Law

L2 Droit / L2 DIDE

Second semestre / sans TD / 24h de cours

The students will learn the connexions and affinities between the Magna Carta and the Jury, the last being thought as a constitutionnal institution. Then the procedure will be studied through the Indictment and the arraignment, with the different pleas alleged by fine pettygoggers (plea to the indictiment, plea in abatment, benefit of clergy...). The evolution of the Evidence will be one of the main developments of the lecture (exclusions, corroboration, hearsay, abolition of the criminal appeal and of the duel). At last, condemnations, executions and their consequences such as forfeiture or Corruption of blood will be considered. Willing to conclude on an optimistic topic, Pardon will not be neglected.

Bibliographie :

L. Radzinowicz, History of English Criminal Law (4 vols. 1948–68)

Politiques et actions de l'Union : introduction au droit matériel

L2 Droit / L2 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours d'introduction au droit matériel de l'Union s'inscrit dans la continuité du cours de droit institutionnel de l'Union dispensé au semestre 3. Il s'agit d'observer la mise en œuvre des compétences de l'Union européenne en étudiant les domaines dans lesquels l'Union peut intervenir. Le cours consacre une large place à l'établissement d'un marché intérieur au sein duquel est assuré la liberté de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. D'autres domaines d'action sont étudiés démontrant que l'Union est un espace de liberté mais aussi un espace de protection, comme la protection des consommateurs, la protection contre les risques environnementaux ou contre les risques sanitaires. Enfin, le cours donne également un aperçu des politiques de l'Union, en donnant une définition de la notion et en proposant l'étude de quelques politiques, comme la politique agricole commune ou la politique monétaire.

Bibliographie :

C. BLUMANN et L. DUBOUIS, Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, 8ème édition, 2019.
F. MARTUCCI, Droit du marché intérieur de l'Union européenne, PUF, 2021.

Histoire des obligations en droit français

L2 Droit / L2 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours propose aux étudiants de découvrir les racines historiques du droit contemporain des obligations. Cette branche du droit se distingue en effet par sa forte historicité. En remontant au droit romain, il est en effet possible de retracer la naissance de la notion d'obligation et le développement des obligations contractuelles et délictuelles. Ce cours offre dès lors de compléter les différents cours de droit des obligations proposés en L2, en permettant aux étudiants de comprendre les origines des notions contemporaines du droit des contrats et de la responsabilité délictuelle.

Bibliographie :

E. CHEVREAU, Y. MAUSEN et C. BOUGLÉ, Histoire du droit des obligations, 2e éd., Paris, LexisNexis, 2011.
D. DEROUSSIN, Histoires du droit des obligations, 2e éd., Paris, Economica, 2012.

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Contract Law

L2 Droit / L2 DIDE

Second semestre / sans TD / 24h de cours

Ce cours, dispensé en langue anglaise, vient compléter le cours de droit français des contrats et présenter les spécificités du droit anglais et du droit américain des contrats. Il se fonde largement sur l'étude des décisions de justice, qui, classiquement dans des systèmes de common law, constituent la quasi-totalité du corpus de règles régissant cette matière.

Le cours commence par traiter la formation du contrat, avec les notions d'agreement, d'offer et d'invitation to treat. La notion de consideration, qui n'a pas d'équivalent dans notre droit, est ensuite développée, ainsi que d'autres thématiques telles que l'intention de contracter, les exigences de forme, l'illicéité du contrat, et les défauts dans la formation du contrat (mistake, misrepresentation, duress, undue influence).

Une deuxième partie est consacrée au contenu du contrat, avec les terms, les representations, les conditions et les warranties. Elle contient des conseils pratiques de rédaction d'un contrat d'affaires en droit anglais ou américain. Le traitement des clauses abusives est également analysé sous différentes approches.

Enfin, les effets du contrat sont examinés, tant à l'égard des parties (performance, breach of contract, damages, enforcement, termination, frustration), qu'à l'égard des tiers.

Droit de la responsabilité civile

L2 Droit

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours présente les règles régissant l'obligation mise à la charge d'une personne que le droit désigne comme responsable de réparer les dommages qui ont été causés à autrui.

L'introduction du cours présente les grands concepts de la responsabilité civile et ses fonctions. Après avoir rappelé l'évolution du droit français de la responsabilité civile, les différentes approches de la matière dans le monde sont succinctement abordées. La première partie du cours est consacrée au droit commun de la responsabilité civile délictuelle, avec en premier lieu les conditions de la responsabilité pour faute (art. 1240 du Code civil) : la faute, le dommage et le lien de causalité. Les faits générateurs de responsabilité sans faute, comme le fait des choses et le fait d'autrui sont ensuite développés. Les effets de la responsabilité civile délictuelle nous amènent enfin à préciser le régime du droit à réparation ainsi que l'étendue de celle-ci. La seconde partie du cours est consacrée à certains régimes spéciaux de responsabilité civile, avec la responsabilité contractuelle, la responsabilité du fait des produits défectueux, et les accidents de la circulation.

Droit pénal général : la responsabilité pénale, les peines

L2 Droit

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours a pour objectif d'étudier les règles entourant la responsabilité pénale. Ces règles varient en fonction des personnes responsables : auteurs, complices, chefs d'entreprise et personnes morales. Il s'agit de mettre en exergue les conditions dans lesquelles ces personnes sont punissables pour ensuite analyser les sanctions applicables.

Droit adminsitratif général - S4

L2 Droit / L2 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours de droit administratif S4 destiné aux étudiants de deuxième année de la filière Droit et enseigné par Mme Bousta est la suite du cours de droit administratif du premier semestre (enseignante : Mme Saison-Demars) Il s'agit ici d'étudier l'administration dans son action, en étudiant ses deux principales fonctions : le service police et la police administrative. Les deux principaux moyens juridiques de ces actions seront ensuite étudiés, à savoir l'acte administratif unilatéral et le contrat administratif.

Ce CM est accompagné de travaux dirigés qui préparent aux sujets de dissertation et de commentaire d'arrêt. Le plan général du cours, les critères de notation, des conseils méthodologiques ainsi que le fascicule de TD sont disponibles sur Moodle.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

LICENCE 2
Science politique

Economie Sociale de l'Europe

L2 Science Politique

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Après avoir redéfini l'intégration économique et brossé un portrait de l'Union Européenne, son histoire (dont le Brexit), son budget, les inégalités entre ses régions, ce cours propose un développement détaillé des deux principales politiques de « redistribution » de l'UE : la politique de cohésion et la PAC (Politique agricole commune). Il aborde également la question de l'emploi dans l'Union, et les recommandations et objectifs mis en place afin d'améliorer le niveau et la qualité de l'emploi en Europe.

Pensée politique

L2 Science Politique

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours a pour objectif de relire la pensée politique en l'articulant à une histoire de ses concepts : république, démocratie, peuple, souveraineté, liberté... La démarche envisagée dans cet enseignement est de décentrer l'histoire des idées de l'étude des grands auteurs pour proposer une histoire conceptuelle du politique insérée dans l'histoire culturelle, sociale et politique.

Bibliographie indicative :

Olivier Nay, Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours, Paris, Armand Colin, 3e éd., 2021.

Systèmes politiques comparés

L2 Science Politique

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Le cours aborde la démocratie en tant que régime se distinguant des formes autoritaires d'exercice du pouvoir. La première partie commence par une explication de la distinction entre démocratie et autocratie et des sous-types à l'intérieur de chaque catégorie. Elle présente ensuite l'état des connaissances concernant les principaux facteurs prédictifs de l'avènement et de la stabilité des démocraties, les scénarios de transition démocratique, les conditions de consolidation de la démocratie, ou inversement de sa faillite et du retour à l'autocratie.

La deuxième partie du cours traite des principales variations institutionnelles et partisanes au sein des démocraties, en s'attachant à clarifier les enjeux qu'elles soulèvent : la distinction entre système présidentiel et système parlementaire ; les

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

systèmes électoraux et leur logique sous-jacente ; les types de systèmes de partis ; enfin, les différents modèles de démocratie résultant de ces variations.

Le cours s'appuiera sur des travaux de politique comparée et des bases de données empiriques. Il sera illustré de nombreux exemples, en Europe et hors de l'Europe .

Bibliographie indicative :

BERNSTEIN, Serge, Démocraties, régimes autoritaires et totalitarismes de 1900 à nos jours, Paris, Hachette Éducation, coll. Carré Histoire, 2013 (4e éd. revue et augmentée) 272 p.
HERMET, Guy, Démocratie et autoritarisme, Paris, Cerf, 2012, 262 p.
SIAROFF, Alan, Comparing Political Regimes, University of Toronto Press, 2013 (3e éd.), 484 p.

Droit public financier

L2 Science Politique

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit public financier permet d'étudier le cadre d'emploi des fonds publics : il y a des dépenses publiques, elles sont couvertes par des recettes publiques (notamment l'impôt). Il s'agit de découvrir l'impact des finances publiques sur nos politiques publiques. Il s'agit de découvrir autrement l'actualité éclairée au moyen des connaissances enseignées en droit public financier : la situation budgétaire de la France (déficit et dette publics) et la discipline budgétaire européenne ; l'élaboration du budget de l'Etat... illustrés au travers d'éléments d'actualité (utilisation de l'article 47-1 de la Constitution pour faire passer la réforme des retraites en 2023 ; utilisation de l'article 49 al. 3 de la Constitution pour adopter les projets de lois de finances (budget de l'Etat) et de financement de la sécurité sociale (budget de la sécurité sociale) ; utilisation de l'article 40 de la Constitution pour obtenir le rejet de l'examen de la proposition de loi Liot visant à modifier l'âge de départ à la retraite... Plus globalement, pour découvrir le cours, vous êtes invité à consulter cette vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=qQ011311JCY&list=PL66SWhJwl6xW0QPLU4njhRcXXq3pfN8Bk&index=1

Bibliographie :

Pour les étudiants qui suivront le cours en TD : «Droit public financier», Dalloz, coll. Précis (2ème éd). ; pour les étudiants qui ne suivront pas ce cours en TD (et pour les étudiants en parcours Sce pol.) : Damarey S., «Finances publiques», Mémento Gualino, 11ème éd. janv. 2023.

Histoire des institutions après 1789

L2 Science Politique

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Ce cours est la suite de celui dispensé en première année et qui est relatif aux institutions publiques de la France avant 1789. Il s'agit d'envisager ce qu'il est d'usage d'appeler la « France moderne » ou encore «la France contemporaine ». Autrement-dit, l'étude concerne d'abord la naissance des institutions dites « modernes » (et pour les Révolutionnaires « nouvelles ») qui caractérisent la vie politique, judiciaire et administrative française. depuis la Révolution. Elle permet ensuite d'envisager l'évolution de ces institutions au cours de la période napoléonienne et au-delà. C'est d'abord la décennie révolutionnaire qui retient notre attention tant les événements qu'elle engendre sont essentiels pour la suite de l'Histoire de la France mais aussi de l'Europe. Elle justifie le point de départ de ce cours et permet de mieux comprendre l'organisation de la vie politique moderne. La période napoléonienne est également très intéressante parce que les « masses de granit » livrées par Bonaparte influencent encore aujourd'hui notre ensemble institutionnel.

Bibliographie :

D. Deroussin, Histoire du droit des obligations, 2007
Y. Mausen, C. Bougle, E. Chevreau, Histoire du droit des obligations, 2011

Théorie des sciences sociales

L2 Science Politique

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Objet de l'enseignement (CM + TD)

Cet enseignement vise à vous familiariser avec les théories des sciences sociales, leurs auteurs et autrices et leurs concepts. Il a pour objectif non seulement de vous donner un certain nombre de repères (théoriques, conceptuels, disciplinaires, bio-bibliographiques) nécessaires à votre formation en science politique, mais aussi à vous faire comprendre les enjeux épistémologiques et politiques qui traversent les sciences sociales contemporaines. Cette compréhension s'articule autour de trois règles de méthode qui seront systématiquement appliquées et discutées pour chaque auteur étudié :

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

– la première règle est de contextualiser la pensée d'un auteur avant de la discuter ;

– la deuxième passe par la sociologie de l'auteur afin de réfléchir aux conditions dans lesquelles il a élaboré son cadre théorique et ses outils conceptuels ;

– la troisième est de prendre en compte la réception et les usages dont l'auteur et son œuvre ont fait l'objet.

Pour tester, appliquer et vérifier la pertinence de ces trois règles, les étudiants seront amenés à lire des textes originaux des auteurs proposés, sans se contenter des résumés disponibles dans des manuels ou encyclopédies. De cette lecture, ils devront s'exercer à tirer des comparaisons entre les auteurs, les théories et disciplines des sciences sociales.»

Sociologie des organisations

L2 Science Politique

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Quelles que soient leurs visées – économiques, politiques, sociales –, leur statut – privé, public, lucratif ou non – ou leur champ d'action – local, international, sectoriel –, les organisations sont des entités incontournables du gouvernement des sociétés humaines. Depuis la fin du XIXe siècle au moins, elles encadrent des pans très larges de la vie des individus et des groupes sociaux. Leur développement traduit une volonté de centralisation et de rationalisation d'activités humaines de plus en plus nombreuses et diverses. En ce sens, l'essor organisationnel doit être rapporté à des phénomènes tels que l'urbanisation, la croissance démographique, l'industrialisation, les recompositions contemporaines de l'Etat ou encore le « désenchantement » des sociétés humaines. Un siècle plus tard, certain.es auteur.ices parlent d'une « société des organisations » et d'une « frénésie organisationnelle », constatant l'omniprésence de ces dernières. Prenant acte de ces évolutions, la sociologie des organisations s'attache à identifier, analyser, comprendre et expliquer les logiques et les structures du fonctionnement des organisations. Dans cette optique, cet enseignement met l'accent sur les processus de bureaucratisation, leurs logiques et leurs effets ; sur les rapports de pouvoir, l'exercice de l'autorité et la prise de décision dans les organisations ; sur les rapports de ces dernières à leur environnement, et sur les conditions qui déterminent leur changement.

Bibliographie indicative :

Lafaye Claudette, Sociologie des organisations, Paris, A. Colin, coll. 128, 2009 [1995].
Borraz Olivier (dir), La société des organisations, Paris, Presses de Sciences Po, 2022.

Enjeux politiques de la mondialisation

L2 Science Politique

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Au-delà du sens commun qui réduit la mondialisation à ses dimensions économiques, ce cours porte sur les enjeux politiques de ce processus complexe. Il s'intéresse aux façons dont la mondialisation reconfigure les rapports de pouvoir, dans le temps long comme à l'époque contemporaine, et ce à différentes échelle. Le cours se divise en trois parties. La première porte sur les dynamiques historiques de la mondialisation, pour rompre avec l'idée de sa prétendue « nouveauté » et dépasser une vision souvent trop eurocentrée. Dans une deuxième partie, le cours a pour objectif de vous familiariser avec les principaux acteurs de la « gouvernance mondiale », les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, les rapports de force qui les opposent et les enjeux qui les mobilisent. Il s'agit ici d'interroger l'hypothèse, répandue mais discutable, d'un « retrait de l'État » de la scène internationale. La troisième partie mobilise les concepts introduits dans les parties précédentes pour problématiser deux « enjeux politiques de la mondialisation », aujourd'hui médiatisés en termes de « crise environnementale » et de « crise migratoire ». Nous étudierons la première à partir du cas de la « gouvernance internationale du climat » et des mobilisations sociales au nom de la « justice environnementale », ce qui nous permettra de soulever la question des inégalités écologiques. La seconde nous permettra de mettre au jour les processus de « mondialisation par le bas » et les reconfigurations des politiques migratoires. Nous pourrons ainsi revisiter la question classique en science politique des frontières.

Bibliographie indicative :

BAYART Jean-François, Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation, Paris, Fayard, 2004
LECLER Romain, Sociologie de la mondialisation, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2013»

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Enjeux politiques de la mondialisation

L2 Science Politique

Second semestre / avec TD / 33h de cours

«Au-delà du sens commun qui réduit la mondialisation à ses dimensions économiques, ce cours porte sur les enjeux politiques de ce processus complexe. Il s'intéresse aux façons dont la mondialisation reconfigure les rapports de pouvoir, dans le temps long comme à l'époque contemporaine, et ce à différentes échelles (globale supranationale, internationale, régionale, nationale, locale). Pour ce faire, il s'appuie sur les apports croisés de plusieurs disciplines des sciences sociales : science politique mais aussi économie, histoire, géographie, sociologie, anthropologie.

Le cours se divise en trois parties. La première porte sur les dynamiques historiques de la mondialisation, pour rompre avec l'idée de sa prétendue « nouveauté ». La prise en compte du temps long permet de dépasser une vision souvent trop eurocentrée des processus de mondialisation. Dans une deuxième partie, le cours a pour objectif de vous familiariser avec les principaux acteurs de la « gouvernance mondiale », les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, les rapports de force qui les opposent et les enjeux qui les mobilisent. Il s'agit ici d'interroger l'hypothèse, répandue mais discutable, d'un « retrait de l'État » de la scène internationale. La troisième partie mobilise les concepts introduits dans les parties précédentes pour problématiser deux « enjeux politiques de la mondialisation », aujourd'hui médiatisés en termes de « crise environnementale » et de « crise migratoire ».

Bibliographie indicative :

LECLER Romain, Sociologie de la mondialisation, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2013
WALLERSTEIN Immanuel, Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-mondes, Paris, La Découverte, 2009

LICENCE 2 AES

Economie Sociale de l'Europe

L2 AES

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Après avoir redéfini l'intégration économique et brossé un portrait de l'Union Européenne, son histoire (dont le Brexit), son budget, les inégalités entre ses régions, ce cours propose un développement détaillé des deux principales politiques de « redistribution » de l'UE : la politique de cohésion et la PAC (Politique agricole commune). Il aborde également la question de l'emploi dans l'Union, et les recommandations et objectifs mis en place afin d'améliorer le niveau et la qualité de l'emploi en Europe.

Economie des finances publiques

L2 AES

Premier semestre / sans TD / 33h de cours

Les fonctions de l'Etat
L'intervention de l'Etat et l'organisation actuelle de la politique économique en Europe
Les prélèvements obligatoires, une analyse théorique
Les prélèvements obligatoires: impots, cotisatons sociales, le cas Francais
Les risques d'une pression fiscale élevée
Un système fiscal équitable et efficace
Les déficits publics

Bibliographie indicative :

Economie du secteur public, Stiglitz, Lafay, Rosengard, De boeck
Economie des finances publiques, Huart, Dunod

Droit public financier

L2 AES

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit public financier permet d'étudier le cadre d'emploi des fonds publics : il y a des dépenses publiques, elles sont couvertes par des recettes publiques (notamment l'impôt). Il s'agit de découvrir l'impact des finances publiques sur nos politiques publiques. Il s'agit de découvrir autrement l'actualité éclairée au moyen des connaissances enseignées en droit public financier : la situation budgétaire de la France (déficit et dette publics) et la discipline budgétaire européenne ; l'élaboration du budget de l'Etat... illustrés au travers d'éléments d'actualité (utilisation de l'article 47-1 de la Constitution pour faire passer la réforme des retraites en 2023 ; utilisation de l'article 49 al. 3 de la Constitution pour adopter les projets de lois de finances (budget de l'Etat) et de financement

de la sécurité sociale (budget de la sécurité sociale) ; utilisation de l'article 40 de la Constitution pour obtenir le rejet de l'examen de la proposition de loi Liot visant à modifier l'âge de départ à la retraite... Plus globalement, pour découvrir le cours, vous êtes invité à consulter cette vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=qQ011311JCY&list=PL66SWhJwl6xW0QPLU4njhRcXXq3pfN8Bk&index=1

Histoire de l'analyse économique

L2 AES

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

Le cours intitulé « Histoire de l'analyse économique » a pour objectif d'approfondir les cours d'économie de la première année de licence AES par l'intermédiaire de l'étude de l'histoire de cette discipline. Il s'organisera autour de l'étude des œuvres des grands auteurs qui ont fait cette discipline : Aristote, Quesnay, Smith, Ricardo, Say, Marx, Walras, Keynes et Hayek principalement. L'objectif sera de comprendre les grandes questions qui ont conduit ces auteurs à s'intéresser à l'économie et de mieux percevoir en quoi une grande partie de leurs réflexions est toujours éminemment d'actualité.

Ce cours doit aussi permettre de se familiariser avec un certain nombre de problèmes et de concepts qui sont toujours au cœur des théories économiques actuelles (spécificités de la science économique par rapport aux autres sciences sociales, origine des crises, rôle de la monnaie, domaines d'intervention de l'Etat...). Il doit donner l'occasion de mieux comprendre les clivages qui structurent la discipline entre différents courants de pensée qui se retrouvent toujours au cœur des débats économiques actuels.

Plan du cours :

C.I Introduction à l'histoire de l'analyse économique.
C.II Les préclassiques : De l'antiquité aux physiocrates, vers une lente autonomisation de la
pensée économique.
C.III L'économie politique classique : une justification scientifique du libéralisme.
C.IV Karl Marx : Une contestation radicale du libéralisme.
C.V La révolution marginaliste et les premières écoles néoclassiques : Le renouvellement de la pensée libérale.
C.VI Keynes : De l'analyse d'une économie monétaire de production à la réforme de la pensée libérale.
C.VII La nébuleuse néoclassique : La contre-révolution libérale (seconde moitié du XXe siècle).

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Bibliographie indicative :

- Les théories économiques et leurs applications, Stéphanie Laguérodie, Dunod, 2022.
- Histoire des idées économiques, Jean Boncœur et Hervé Thouement, Armand Colin,
2004. Deux tomes : De Platon à Marx – De Walras aux contemporains.
- Les grands courants de la pensée économique, Alain Samuelson, Coll. Libre Cours, Presses
universitaires de Grenoble, 1990.
- Histoire de la pensée économique, Ghislain Deleplace, 2009, coll. Éco Sup, Dunod.

Microéconomie

L2 AES

Premier semestre / avec TD / 33h de cours

La microéconomie est cette branche de l'économie qui étudie les comportements des acteurs de la vie économique : le consommateur, l'entreprise, le travailleur... Comprendre ce qui motive ces comportements, ce qui induit les décisions des gens est au cœur de ce qui fonde notre économie, que ce soit pour les grandes entreprises qui cherchent à capter notre attention et nous vendre des « solutions » ; ou pour les politiques publiques qui nous incitent à respecter l'environnement, faire des études, travailler et payer des impôts, développer des mobilités alternatives, prendre soin de notre santé... Ce cours est une introduction à l'économie. Nous étudierons la demande, ou le comportement des consommateurs (concept d'utilité, représentation des préférences, l'optimum). Ou comment l'homo œconomicus essaye de tirer pour le meilleur résultat de son environnement et de ses moyens. Dans une seconde partie, nous étudierons l'offre, ou le comportement du producteur : comment produire efficacement ; combien faut-il produire ? Que faire face à la concurrence ? Ces deux composantes du marché, l'offre et la demande, sont un pré-requis pour l'étude de comportement plus avancé en microéconomie, comme le marché du travail, ou l'analyse de la concurrence.

Bibliographie indicative :

Varian Introduction à la microéconomie
Wasmer Principe de microéconomie
Sloman Wride et Garratt Principes d'économie
Krugman et Wells Microéconomie

Culture générale/Analyse critique de l'actualité économique et sociale

L2 AES

Second semestre / sans TD / 24h de cours

Cours sans prérequis particuliers. La culture générale fait partie de l'instruction de tous et des formations universitaires en particulier ; Elle favorise la capacité à discuter, à argumenter. Elle permet de se forger (et non d'avoir… à partir de simples ressentis) une opinion fondée sur des socles solides (connaissances théoriques des cours + culture générale). Elle rend crédible (capacité à discuter de manière pertinente de beaucoup de choses). Elle est utile dans tous les métiers. Le cours propose de développer cet esprit critique et d'analyse (cad le raisonnement scientifique) à partir de quelques domaines de l'actualité. Il s'agit de discuter des idées reçues. Grâce à des informations précises et à un raisonnement économique construit, on se penche sur un certain nombre de questions (le progrès technique et ses conséquences économiques, la croissance et l'écologie, etc.) qui véhiculent de fausses idées et on démontre que la vérité n'est pas aussi simple que ce qui est en général véhiculé. Ce cours est surtout un cours de méthode car au-delà des cas précis abordés pour pratiquer le raisonnement, se garder des idées reçues, argumenter (à charge ET à décharge, cad en abordant des arguments opposés) et creuser les informations fait partie du raisonnement qu'un étudiant est censé maîtriser, quel que soit le domaine et quel que soit le cours.

Economie Internationale

L2 AES

Second semestre / sans TD / 33h de cours

Ce cours est une introduction à l'économie internationale. Aujourd'hui, les différents problèmes économiques doivent être abordés dans une perspective mondiale. Ainsi, l'objectif de ce cours est d'aider les étudiants à analyser les fonctionnements des économies étrangères et de leurs interdépendances. Ce cours combine la modélisation théorique à de nombreux éléments empiriques de façon à mieux comprendre un certain nombre d'enjeux liés au phénomène de mondialisation de nos économies contemporaines.

Bibliographie indicative :

GUILLOCHON, Bernard et Annie KAWECKI. 2000. Économie Internationale. Paris: Dunod, collection « Travaux dirigés »
Paul KRUGMAN & Maurice OBSTFELD,Marc MELITZ, Economie internationale, 10e édition, Pearson Education

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Droit de la concurrence et de la régulation économique

L2 AES

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Le droit de la concurrence et de la régulation régit les rapports des opérateurs économiques au sens large (sociétés, entrepreneurs, associations, etc.). Il est ainsi à la fois juridique et économique. Il mobilise différents champs du droit (contrats, sociétés, responsabilité civile, propriété intellectuelle, droit pénal, etc.) et s'appuie sur des théories et raisonnements économiques (marché, entreprise, coûts variables, etc.). Le «»petit»» droit de la concurrence, principalement français, protège les opérateurs économiques contre les pratiques déloyales (parasitisme, imitation, etc.), les pratiques restrictives (rupture brutale, déséquilibre significatif, revente à perte, etc.), encadre les obligations de non-concurrence (clause de non-concurrence, loyauté du salarié, etc.) et promeut une certaine transparence dans les relations commerciales. Le «»grand»» droit de la concurrence, à la fois européen et français, protège les marchés en y garantissant une concurrence efficace permettant la baisse de prix et l'augmentation de la qualité des produits et services. Il s'agit d'un droit préventif (contrôle des concentrations) et curatif (interdiction des abus de domination et ententes anticoncurrentielles). Il s'agit d'un droit très original (autorité spécialisée, prime à la dénonciation, etc.), aux enjeux considérables (amendes de plusieurs milliards, nullités, prison, etc.), connaissant une actualité constante et ayant d'importantes implications pratiques.

Bibliographie indicative :

ARCELIN (L.), Droit de la concurrence interne et européen, Cours UNJF (accessible à tout étudiant sur le site de l'UNJF)
DECOCQ (G.) et DECOCQ (A.), Droit de la concurrence, LGDJ, 2021
FRISON-ROCHE (M.-A.) et RODA (J.-C.), Droit de la concurrence, Dalloz, 2022 (accessible sur les ressources électroniques de la BU, DallozBibliothèque)

Macroéconomie approfondie

L2 AES

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Ce cours de macroéconomie est principalement axé sur l'aspect monétaire et l'impact de la monnaie sur l'économie. Acquis en première année, le modèle IS-LM et revu et approfondi, intégrant les échanges internationaux et la cruciale question des taux de change. La monnaie et les politiques monétaires sont (re)définis, expliqués en fonction des différents courants de pensés, permettant ainsi une lecture complète et éclairée du modèle Mundell-Fleming en économie ouverte.

Droit pénal des affaires

L2 AES

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Cet enseignement peut ou non, au choix de l'étudiant, être associé à des TD. Ce cours propose de faire découvrir aux étudiants les fondamentaux de la théorie de l'infraction et de la responsabilité pénale. Des développements plus approfondis sont consacrés notamment à la responsabilité pénale du dirigeant et à celle des personnes morales. L'analyse s'oriente aussi vers les moyens au service de la protection du patrimoine par l'évocation des infractions de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance, de recel, d'extorsion, de chantage, abus de faiblesse et d'abus de biens sociaux. Cette matière permet donc d'appréhender et de mettre en œuvre les aspects essentiels du respect de l'ordre public dans la vie des affaires.

Bibliographie indicative :

Code pénal, éditions LexisNexis ou Dalloz
Bonfils (P.) et Gallardo (E.), Droit pénal des affaires, 3ème éd., LGDJ, 2021
Dreyer (E.), Droit pénal général, 6ème éd. LexisNexis, 2021

Economie du travail

L2 AES

Second semestre / avec TD / 33h de cours

Chaque thématique sera l'objet d'un chapitre, à raison d'un chapitre par semaine. Quizz en début de cours, analyses issus de la presse ou de communications d'économistes en lien avec l'actualité à travailler.
Les ressources en main d'œuvre
La participation au marché du travail
Le chomage
Le salariat
Les frontières entre emploi, chomage et inactivité
Progres technique et emploi
La mondialisation et l'emploi
Les discriminations
La formation du capital humain
L'offre de travail
La demande de travail

Bibliographie indicative :

Documents sur le Moodle

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

LICENCE 3 Droit à Cambrai

Découverte du Droit du Sport

L3 Droit à Cambrai

Second semestre / sans TD / EAD

Le droit du sport regroupe les règles régissant le secteur sportif que ce soit ses acteurs (comités olympiques, fédérations nationales et internationales, sociétés et associations sportives, collectivités territoriales, INSEP, sportifs amateurs ou professionnels, syndicats sportifs, etc.) ou ses actions (compétitions et manifestation sportives, etc.). Le Master Droit des affaires - parcours Droit du Sport de l'Université de Lille répond aux besoins juridiques de ce secteur en formant des juristes polyvalents ayant une spécialisation en droit du sport. Ce cours en ligne permet de découvrir différents aspects de ce droit pluridisciplinaire (droit privé, public, international, etc.) et parfois dérogatoire (spécificité sportive). Sont abordés à partir de petites vidéos et documents, 8 thèmes à travers des questions insolites renvoyant à des questionnements juridiques très sérieux : Risquer la prison en entraînant aux échecs ? Mieux vaut une insulte raciste qu'un crachat ? Respecter la loi française ou celle de la FIFA ? Exiger du PSG qu'il recrute des joueurs français ? Combien vaut un sportif et son sourire ? Demander aux LOSC de payer un pari sportif perdu à cause d'un hors jeu ? A partir de quand une femme est-elle un homme ? Tout le monde peut-il être supporter du XV de France ?

Bibliographie indicative :

BUY (F.), MARMAYOU (J.-M.), PORACCHIA (D.) et RIZZO (F.), Droit du sport, LGDJ, 2020
KARAQUILLO (J.-P.), Le droit du sport, Dalloz, 2019

Projet CAVIAR

L3 Droit à Cambrai

Second semestre / sans TD / EAD

CAVIAR est un jeu sérieux en ligne permettant de traiter des dossiers virtuels. Un juriste en fin de Licence doit être capable d'identifier des questions juridiques, de rechercher les règles applicables et d'argumenter sur leur applicabilité. Cependant, en raison de l'enseignement du droit par matières, les étudiants ont rarement l'occasion de mobiliser plusieurs matières (pénal, contrat, responsabilité, administratif, droit européen, etc.) dont certaines qu'ils ne connaissent pas, pour résoudre un cas concret. Dans le jeu, un client exposera sa situation et l'étudiant, mis dans la peau d'un jeune stagiaire dans un cabinet d'avocat, sera guidé pas à pas dans l'identification et la résolution des différentes questions juridiques permettant de conseiller et représenter au mieux ce client. Plusieurs domaines du droit seront mobilisés et de petites recherches seront nécessaires, parfois dans des domaines nouveaux.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

LICENCE 3
Droit/DIDE

Histoire du droit des biens

L3 Droit

Premier semestre / sans TD / 33h

Ce cours propose de s'intéresser à la manière dont, depuis l'Antiquité romaine, le droit a tenté d'organiser le rapport que les hommes entretiennent avec les biens. L'évolution dont on suit le fil montre que des modèles bien différents se sont succédé ; si l'on sait que notre droit privé est largement héritier du droit romain, on constate que d'autres systèmes ont laissé leur empreinte. Si bien qu'un concept qui semble aller de soi comme la propriété a désigné au fil du temps des formes variables d'emprise sur les choses. Suivant les périodes en effet, la propriété est tantôt très exclusive, tantôt plus partagée (par exemple, la Révolution a sacralisé le droit de propriété ; le XIX° siècle reste globalement fidèle à ces conceptions, tout en les adaptant tant bien que mal à de nouveaux types de biens, mais le XX° siècle voit le recul de l'exclusivisme au profit de l'intérêt public). Ainsi, à toute époque, le droit des biens est reflet des valeurs dominantes et des nécessités sociales.

Droit de la construction et de l'urbanisme

L3 Droit/ L3 DIDE

Premier semestre / sans TD / 33h

Intitulé Droit de la construction et de l'urbanisme, ce cours porte sur le droit immobilier. Il vise à répondre à trois questions :
- Qui peut construire ? Qu'il s'agisse de propriété privée ou même de propriété publique, la propriété immobilière est caractérisée par des modalités particulières extrêmement fréquentes (copropriété, indivision, etc.) et par des montages contractuels dissociant le droit de construire et la propriété du sol.
- Qu'est-ce qui peut être construit ? C'est le volet essentiellement administratif, renvoyant à des planifications territorialisées (plans locaux d'urbanisme, cartes communales) et à une police administrative spéciale (permis de construire, permis d'aménager, etc.).
- Comment construire ? Il s'agit essentiellement de présenter les responsabilités des constructeurs au cours et à l'issue des travaux.

Bibliographie indicative :

Jean-Bernard Auby, Hughes Périnet-Marquet, Rozen Noguellou, Droit de l'urbanisme et de la construction, Montchrestien, coll. Domat
Corinne Saint-Alary-Houin, Matthieu Poumarède, Droit de la construction, Dalloz, coll. Mémentos

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Histoire de l'administration et du droit administratif

L3 Droit/ L3 DIDE

Premier semestre / sans TD / 33h

On verra dans ce cours, sur une période qui s'étend de la fin de l'Ancien Régime au milieu du XX°siècle, comment l'administration (une notion qui peut revêtir plusieurs significations, mais qui s'entend surtout comme le ««bras»» du pouvoir) a été amenée à tenir une place croissante au sein de l'Etat moderne. La refonte des institutions, au lendemain de la Révolution, a débouché sur une administration renouvelée ; la relative stabilité de celle-ci au long du XIX° siècle a contribué à assurer la continuité de l'Etat, spécialement dans les périodes troublées. Il s'agit également de voir comment se sont formés par étapes les organes d'une justice administrative bien séparée de l'ordre judiciaire. Celle-ci, en dépit de la méfiance qu'elle a souvent provoquée, a largement participé au renforcement d'un Etat de droit par l'édiction d'une jurisprudence destinée à contenir les éventuels débordements de la puissance publique .. Cet enseignement est donc destiné à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Etat et de ses relations avec les administrés.

Théorie des Libertés Fondamentale (TLF) groupe 01

L3 Droit/ L3 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h

Le cours de TLF est le ««grand»» cours de droit public de la 3ème année de licence en droit.

Il va emprunter à toutes les branches du droit tant privé (droit civil ; droit pénal ; procédure civile ; procédure pénale...) que public (droit constitutionnel ; droit administratif général ; droit international public : droit de l'Union européenne ; droit européen de la CESDH ; contentieux administratif ; contentieux constitutionnel ; contentieux de l'Union européenne [CJUE] ; contentieux de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Hommpe [CEDH] ; contentieux international [CIJ] et Cour Pénale Internationale Permanente = CPIP...) ; que d'histoire du droit (spécialement l'histoire du droit constitutionnel français depuis 1789 ; que de la théorie du droit ou la philosophie du droit et de l'Etat [égalité ; liberté ; fraternité ; sûreté ; propriété ;resistance à l'opression]).
Ce cours se décompose en trois chapitres :
* la proclamation des droits fondamentaux par des déclaration françaises et internationales.
* la reconnaissance des libertés fondamentales par la constitution, par la loi et par le pouvoir réglementaire;
* la protection des libertés fondamentales contre la loi (théorie du contrôle de constitutionnalité) ; la protection des libertés fondamentales par les autorités indépendantes (défenseur des droits ; CADA ; CNIL...)

Bibliographie indicative :

- COLLIARD (Claude-Albert) et LETTERON (Roseline), puis écrit par Roseline LETTERON seule : « Libertés publiques », Paris, Dalloz, 2023
- WACHSMANN (Patrick) : « Libertés fondamentales », Paris, Dalloz, 9ème édition, 2021

Droit commercial général

L3 Droit/ L3 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h

Le cours est consacré au Droit commercial général. Dans une première approche, le droit commercial peut être défini comme la partie du droit privé relative aux opérations juridiques faites soit par les commerçants entre eux soit par les commerçants et les tiers, dans le cadre de leur activité professionnelle. L'originalité du droit commercial implique que l'on définisse son domaine d'application. Il faut, en effet, rechercher à qui et dans quelles circonstances, il s'applique. Tantôt appréhendé comme le droit des actes de commerce, tantôt défini comme le droit des commerçants, le droit commercial répond à deux conceptions dont la mise en œuvre et les implications feront l'objet de notre première partie. Il faudra ensuite s'intéresser à l'activité commerciale (2ème partie) dont les cadres juridiques sont fournis par le droit commercial. Nous parlerons alors des droits et obligations des commerçants, des biens de l'entreprise commerciale et notamment du fonds de commerce auquel une part importante des développements de la deuxième partie est consacrée. On s'intéressera ainsi aux éléments du fonds de commerce et plus particulièrement au bail commercial. On s'intéressera encore aux opérations portant sur le fonds : cession, location etc. L'objectif principal du cours est de donner les clés de compréhension du droit commercial pour faciliter l'appropriation d'une matière dont la logique est spécifique.

Bibliographie indicative :

Françoise Dekeuwer-Défossez, Edith Blary-Clément, Caroline Le Goffic, Droit commercial (Actes de commerce, fonds de commerce, commerçants, concurrence) Précis Domat, 13 éd 2023 à paraître
Dimitri Houtcieff, Droit commercial, coll Sirey université, 5 éd 2022

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Droit international public

L3 Droit/ L3 DIDE

Premier semestre / avec TD / 33h

Le cours de Droit international public du premier semestre L3 Droit et L3 Science Politique est consacré aux fondamentaux du droit international public. Il propose une initiation à la discipline pour les étudiants qui n'ont jamais suivi d'enseignement de droit international dans leur parcours antérieur. Le cours se décline en onze leçons de trois heures chacune portant respectivement sur la définition du droit international ; le scepticisme face au droit international envisagé dans ses raisons et ses manifestations ; les conditions historiques et doctrinales de l'apparition du droit international ; la constitution de l'ordre juridique international ; l'existence internationale de l'Etat (éléments constitutifs et existence objective) ; le statut international de l'Etat ; les organisations internationales (théorie générale de l'organisation internationale et étude spécifique de l'Organisation des Nations unies) ; la formation des traités internationaux (négociation des traités, expression du consentement à être lié et entrée en vigueur) ; les causes de nullité et l'extinction des traités ; la coutume internationale (identification, formation et opposabilité) ; la responsabilité internationale des Etats

Bibliographie indicative :

Une bibliographie détaillée sera proposée aux étudiants à la rentrée. Les étudiants qui souhaitent s'initier à la matière avant le début du cours peuvent lire l'ouvrage de synthèse sur Le droit international public que je publie dans la collection Connaissance du droit (Editions Dalloz). Ils peuvent aussi commencer à consulter le manuel intitulé Une Introduction critique au droit international public d'Olivier Corten, François Dubuisson, Vaios Koutroulis et Anne Lagerwall (Editions de l'Université de Bruxelles).

Découverte d'un cours - Introduction à la protection sociale

L3 Droit

Second semestre / sans TD / 9h (équivalent)

Ce cours est original dans sa forme en ce qu'il s'agit d'un cours uniquement prévu en distanciel et qui suppose l'étude de supports de cours écrits en toute autonomie. L'idée est d'initier au droit de la protection sociale, lequel se trouve au cœur des matières de droit social pour les étudiant.e.s qui souhaitent se spécialiser dans cette branche en master 1. Sont abordées quatre thématiques : 1/Présentation générale de la protection sociale, 2/L'organisation de la sécurité sociale, 3/Notions sur l'aide et l'action sociale et l'assurance chômage, 4/Notions sur l'assurance maladie, maternité et les accidents du travail et maladies professionnelles.

Bibliographie indicative :

Prétot (X.), Droit de la sécurité sociale, Les mémentos Dalloz
Kessler (F.), Droit de la protection sociale, Dalloz, Cours.
Les éditions les plus récentes doivent être privilégiées.

Droit de la concurrence

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h

Le cours a pour objectif d'étudier le droit français et le droit européen de la concurrence. Après avoir étudié la notion de concurrence et les caractéristiques du droit de la concurrence (origine, sources, objectifs et champ d'application), une première partie du cours sera consacrée aux règles qui ont pour finalité de protéger la libre concurrence sur le marché. En particulier, seront étudiées les règles relatives aux pratiques anticoncurrentielles et celles relatives au contrôle des concentrations. La seconde partie sera consacrée aux règles qui permettent de protéger les acteurs économiques dans l'exercice de leur activités. En particulier, seront étudiés le droit de la concurrence déloyale, la transparence tarifaire et les pratiques commerciales déloyales entre entreprises.

Les grands principes européens du procès

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h

Le cours de grands principes européens du procès consiste à étudier les principes directeurs applicables au procès (pénal, civil, ou administratif) qui prennent leur source dans le droit européen, c'est à dire le droit de la Convention européenne des droits de l'Homme et le droit de l'Union européenne. Ces principes sont en lien avec le système de protection des droits fondamentaux mais portent spécifiquement aux parties prenantes à un procès. Sont ainsi étudiés le droit à un recours effectif, l'accès à la justice, l'aide juridictionnelle, le procès équitable et toutes ses composantes.

Bibliographie indicative :

C. CHAINAIS et autres, Droit processuel. Droit commun et droit comparé du procès équitable, Dalloz, 11ème édition, 2021.
F. SUDRE, Droit européen et international des droits de l'Homme, PUF, 16ème éd., 2023.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Histoire du droit international

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h

Ce cours propose aux étudiants de découvrir la naissance et le développement du droit international public, au travers de l'histoire. Divisé en deux parties, ce cours aborde d'abord l'élaboration d'un embryon de droit international dans l'Antiquité et à l'époque médiévale, avant d'envisager la construction d'une véritable branche du droit autonome aux époques moderne et contemporaine. Au travers de cette étude, les différentes sources du droit international, comme les traités, la coutume internationale, la doctrine internationaliste, seront tour à tour étudiées, avant d'envisager les règles matérielles propres à cette branche du droit. Il permet ainsi aux étudiants d'étoffer leur culture juridique et de comprendre l'origine de grandes notions comme l'arbitrage international, la guerre juste, la neutralité, les frontières, ou l'inviolabilité des ambassadeurs.

Théorie du droit

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / 33h

Le cours de Théorie du droit du second semestre L3 Droit est un cours consacré à l'élucidation du concept de droit. Il envisage la théorie du droit dans une perspective normativiste et hartienne tout en exposant préalablement l'approche austinienne centrée sur la sanction et en prolongeant l'analyse hartienne au travers de sa mise à l'épreuve par la critique dworkinienne et les théories réalistes.

Le cours se compose de onze leçons de trois heures chacune. Ces leçons portent sur la relation entre théorie du droit et philosophie du droit ; l'exposition d'un « kaléidoscope » des définitions théoriques du droit ; l'exposé de l'analyse austinienne du droit ; la critique hartienne de la théorie des ordres contraignants ; l'analyse des concepts liés de règle et d'obligation ; l'articulation des règles primaires et secondaires comme clef d'identification du droit ; la règle de reconnaissance ultime (comparée à la norme fondamentale kelsénienne) comme fondement de l'ordre juridique ; le noyau dur et la texture ouverte du droit ; l'indétermination du droit et la thèse de la « teneur indécise »; l'analyse hartienne à l'épreuve de la critique dworkinienne ; l'analyse hartienne à l'épreuve des théories réalistes.

Commercial Law

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / 24h

Ce cours, dispensé en langue anglaise, vient compléter le cours de contract law de deuxième année, pour présenter quelques éléments de droit des affaires en Angleterre et aux Etats-Unis.

Classiquement, la matière « commercial law » se focalise sur les contrats de vente de marchandises. Sont donc abordés, en présentant systématiquement les différences d'approche entre les Etats-Unis et l'Angleterre, les règles de formation du contrat de vente, et sa distinction avec d'autres contrats similaires. Le contenu du contrat de vente est ensuite analysé, avec les express et implied terms en droit anglais, et les warranties en droit américain. Les effets du contrat de vente sont ensuite abordés : transfert de propriété, clauses de rétention du titre, transfert des risques, etc. Enfin, les remedies accessibles respectivement au vendeur et à l'acquéreur sont développés.

Le cours se conclut par une présentation rapide des structures commerciales (companies, partnerships) en droit anglais.

Découverte du Droit du Sport

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / EAD

Le droit du sport regroupe les règles régissant le secteur sportif que ce soit ses acteurs (comités olympiques, fédérations nationales et internationales, sociétés et associations sportives, collectivités territoriales, INSEP, sportifs amateurs ou professionnels, syndicats sportifs, etc.) ou ses actions (compétitions et manifestation sportives, etc.). Le Master Droit des affaires - parcours Droit du Sport de l'Université de Lille répond aux besoins juridiques de ce secteur en formant des juristes polyvalents ayant une spécialisation en droit du sport. Ce cours en ligne permet de découvrir différents aspects de ce droit pluridisciplinaire (droit privé, public, international, etc.) et parfois dérogatoire (spécificité sportive). Sont abordés à partir de petites vidéos et documents, 8 thèmes à travers des questions insolites renvoyant à des questionnements juridiques très sérieux : Risquer la prison en entraînant aux échecs ? Mieux vaut une insulte raciste qu'un crachat ? Respecter la loi française ou celle de la FIFA ? Exiger du PSG qu'il recrute des joueurs français ? Combien vaut un sportif et son sourire ? Demander aux LOSC de payer un pari sportif perdu à cause d'un hors jeu ? A partir de quand une femme est-elle un homme ? Tout le monde peut-il être supporter du XV de France ?

Bibliographie indicative :

BUY (F.), MARMAYOU (J.-M.), PORACCHIA (D.) et RIZZO (F.), Droit du sport, LGDJ, 2020
KARAQUILLO (J.-P.), Le droit du sport, Dalloz, 2019

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Projet CAVIAR

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / sans TD / EAD

CAVIAR est un jeu sérieux en ligne permettant de traiter des dossiers virtuels. Un juriste en fin de Licence doit être capable d'identifier des questions juridiques, de rechercher les règles applicables et d'argumenter sur leur applicabilité. Cependant, en raison de l'enseignement du droit par matières, les étudiants ont rarement l'occasion de mobiliser plusieurs matières (pénal, contrat, responsabilité, administratif, droit européen, etc.) dont certaines qu'ils ne connaissent pas, pour résoudre un cas concret. Dans le jeu, un client exposera sa situation et l'étudiant, mis dans la peau d'un jeune stagiaire dans un cabinet d'avocat, sera guidé pas à pas dans l'identification et la résolution des différentes questions juridiques permettant de conseiller et représenter au mieux ce client. Plusieurs domaines du droit seront mobilisés et de petites recherches seront nécessaires, parfois dans des domaines nouveaux.

Droit de la Propriété des Personnes Publiques

L3 Droit

Second semestre / avec TD / 33h

Ce cours est un cours de droit administratif spécial qui prolonge le cours de droit administratif général de 2ème année de licence. Il vise à étudier trois grands chapitres :
- la notion de domaine (mobilier et immobilier) public des personnes publiques ;
- les régimes juridiques d'utilisation (collectives ; privatives classiques ; privatives translatives de droit réels) et les règles de protection (protection contre la disparition de la domanialité publique [inaliénabilité ; imprescribilité ; insaisissabilité; indestructibilité des biens du domaine public des personnes publiques] ; protection contre les occupants sans titre des biens du domaine public des personnes publiques ; protection pénale des biens du domaine public des personnes publiques [distinction des pouvoirs de police administratives et des pouvoirs de police de la concervation des biens du domaine public des personnes publiques] ; distinction entre les contraventions de petites voiries ou de voirie rourtière et les contraventions de grandes voiries) ;
- les spécificités du régime juridIque des biens du domaine privé des personnes privées.

Bibliographie indicative :

- Caroline CHAMARD-HEIM, « Droit des biens publics », Paris, P.U.F., 2022
- Fanny TARLET, « Droit administratif des biens », Paris, Dalloz, col. HyperCours, 2022

Droit international public approfondi

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours de Droit international public approfondi du second semestre L3 Droit est un cours d'analyse du contentieux international interétatique devant la Cour internationale de Justice. Il porte sur un ensemble choisi de grandes affaires et envisage de façon systématique les arrêts de la Cour ainsi que les opinions séparées (individuelles et dissidentes) les plus importantes auxquelles ces affaires ont donné lieu. Le cours se compose de onze leçons de trois heures chacune. La première leçon est consacrée à l'étude du Statut de la Cour internationale de Justice (composition, saisine et compétence de la Cour). Les dix leçons suivantes portent sur les Emprunts norvégiens; l'Interhandel; l'Incident aérien Israël c. Bulgarie; le Sud-Ouest africain (deux leçons); le Plateau continental de la mer du Nord ; les Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci ; les Plates-formes pétrolières Iran c. Etats-Unis ; le Différend maritime Pérou c. Chili ; les Allégations de génocide Ukraine c. Russie. Ce cours sera surtout utile aux étudiants qui ont déjà préalablement suivi une formation de droit international. Il est très vivement conseillé aux étudiants de ne s'inscrire à ce cours qu'à condition d'avoir suivi le cours de Droit international public du premier semestre (ou un cours équivalent dans leur université d'origine)..

Bibliographie indicative :

Les étudiants qui souhaitent se préparer à l'avance à ce cours sont invités à lire le Statut de la Cour internationale de Justice et à se familiariser avec le site internet de la Cour www.icj-cij.org où ils trouveront tous les documents nécessaires (arrêts, opinions, résumés). Ils peuvent également consulter l'ouvrage sur La jurisprudence de la Cour internationale de Justice publié aux Editions Pedone par Pierre Michel Eiseman et Photini Pazartzis.

Droit des sûretés

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours magistral comprend une introduction d'une durée de 4H30 (3 séances) sur l'intérêt des sûretés en pratique, les sources et l'actualité de la matière (à noter sur ce dernier point, la réforme par voie d'ordonnance du 15 septembre 2021). Une première partie est ensuite consacrée à l'étude des sûretés personnelles, à savoir le cautionnement principalement mais également la lettre d'intention, la promesse de porte-fort et la garantie autonome (15h) Enfin, la seconde partie du cours permet de s'intéresser aux sûretés réelles, à savoir l'hypothèque, le gage, le nantissement et le droit de rétention (13h30).

Bibliographie indicative :

- M. CABRILLAC, C. MOULY, S. CABRILLAC et Ph. PÉTEL, Droit des sûretés, 11e éd., 2022, LexisNexis ;
- Ph. THÉRY et Ch. GIJSBERS, Droit des sûretés, 2022, coll. Précis Domat, LGDJ ;

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Droit du travail-Relations collectives du travail

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h

Le droit des relations collectives de travail est avant tout le droit de la représentation collective assurée par les syndicats et représentants syndicaux, mais également les instances représentatives du personnel élues. Les enjeux théoriques et pratiques liés à leur organisation, leurs missions et moyens sont nombreux. De plus, les relations collectives de travail visent le droit de la négociation collective, à savoir les modalités de dialogue entre les employeurs et les représentants de salariés, au sein de l'entreprise ou dans un cadre plus large. Enfin, les conflits collectifs (grève, lock-out) sont au cœur de cette matière.

Bibliographie indicative :

Teyssié (B.), Droit du travail. Relations collectives, Lexisnexis.
Auzero (G.), Baugard (D.), Dockès (E.), Droit du travail, Précis Dalloz.
Ces ouvrages doivent être choisis dans leur édition la plus récente au regard des réformes nombreuses dans cette matière.

Ordre juridique de l'Union européenne

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours d'ordre juridique de l'Union européenne est un enseignement de droit public dispensé au semestre 6 de la Licence Droit/ DIDE/ Science politique. Assorti de travaux dirigés « électifs » dans le cadre du parcours « Droit public », il est obligatoire dans le cadre de la Licence Droit, et ce eu égard à la prégnance du droit de l'UE dans l'ordonnancement juridique national. S'inscrivant dans la continuité du cours de Licence 2 afférent au système institutionnel de l'UE dont la bonne maîtrise constitue un prérequis, le cours porte sur le système juridique de l'UE, ie l'étude notamment de ses sources (actes constitutifs, charte des droits fondamentaux, principes généraux du droit, droit international, droit dérivé notamment), des actes de l'UE (actes législatifs/ non législatifs, actes délégués/ exécution, règlement, directive, décision not.), de leurs caractéristiques respectives, de leur ordonnancement (hiérarchie des normes), des principes formels comme substantiels qui en régissent l'édiction, de ceux commandant leur intégration/ invocabilité en droit interne (immédiateté/ effet direct/ primauté notamment) comme de ceux applicables en cas de violation (responsabilité notamment). Cet examen permet de mettre en exergue les singularités de l'ordre juridique de l'UE conçu comme un ordre juridique commun à la fois autonome - distinct notamment à bien des égards de l'ordre juridique international –intégré à l'ordre juridique interne et fondé sur des valeurs partagées qui en constituent l'identité. Indispensable à la formation des publicistes comme des privatistes, eu égard notamment à la pleine intégration du droit de l'UE en droit interne et de son

applicabilité dans la plupart des branches du droit, le cours vise par ailleurs à transmettre les prérequis pour l'étude ultérieure du droit européen des affaires, du droit social européen, du droit pénal européen, du droit du marché intérieur, du droit européen de la concurrence etc…

Bibliographie indicative :

M. Blanquet, Droit général de l'Union européenne, Dalloz-Sirey, 11ème éd., 2018.
Cl. Blumann, L. Dubouis, Droit institutionnel de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2019.
L. Coutron, Droit de l'Union européenne – Institutions, sources, contentieux, Dalloz, 6ème éd., 2021.
J.-P. Jacqué, Droit institutionnel de l'Union européenne, Dalloz, Coll. Cours, 9ème ed., 2018.
F. Martucci, Droit de l'Union européenne, Dalloz, 3ème éd., 2021.
J. Roux, Droit général de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2021.

Ordre juridique de l'Union européenne

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours d'ordre juridique de l'Union européenne est un enseignement de droit public dispensé au semestre 6 de la Licence Droit/ DIDE/ Science politique. Assorti de travaux dirigés « électifs » dans le cadre du parcours « Droit public », il est obligatoire dans le cadre de la Licence Droit.

Il s'inscrit dans la continuité du cours de Licence 2 sur les institutions européennes dont la maîtrise est un prérequis et constitue un enseignement essentiel à la formation des privatistes comme des publicistes qui souhaiteraient approfondir l'enseignement du droit européen dans ses composantes (droit de la concurrence, droit du marché intérieur, droit social européen, droit européen des affaires…). Cet enseignement est également central pour les étudiants qui souhaiteront suivre en M1 DIDE le cours « Contentieux de l'U.E ».

Ce cours présente les caractéristiques et les valeurs de l'ordre juridique de l'U.E (citoyenneté, état de droit, charte des droits fondamentaux) qui constituent sa singularité. Il présente également une analyse des sources et des composantes du droit de l'UE (droit primaire et droit dérivé) et leurs effets dans l'ordre juridique interne (immédiateté, effet direct et invocabilité) et international.

Bibliographie indicative :

F. Martucci, Droit de l'Union européenne, Dalloz, 3ème éd., 2021
M. Blanquet, Droit général de l'Union européenne, Dalloz-Sirey, 11ème éd., 2018.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Cl. Blumann, L. Dubouis, Droit institutionnel de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2019.
L. Coutron, Droit de l'Union européenne – Institutions, sources, contentieux, Dalloz, 6ème éd., 2021.
J.-P. Jacqué, Droit institutionnel de l'Union européenne, Dalloz, Coll. Cours, 9ème ed., 2018.

Procédure pénale

L3 Droit/ L3 DIDE

Second semestre / avec TD / EAD

La procédure pénale est l'ensemble des règles permettant la mise en oeuvre du droit pénal et donc la répression des infractions pénales. Elle comprend l'étude des organes qui constituent les acteurs institutionnels du procès pénal, à savoir la police judiciaire, le ministère public et les juridictions pénales, ainsi que de l'objet de ce procès, qui se dédouble en une action publique et une action civile. Le cours permet ensuite de présenter la dynamique procédurale en partant de la recherche des preuves pour s'intéresser ensuite à la poursuite des auteurs d'infractions.

Jurisprudences européennes

L3 DIDE

Premier semestre / sans TD / 24h

Le dialogue des juges. Tel est l'objet de ce cours de 24 heures. Un dialogue parfois couronné de succès ; mais un dialogue qui – de temps à autre – peut aussi tourner à l'affrontement. L'intitulé de ce cours de Jurisprudences européennes se conjugue au pluriel. Il incline dès lors à une approche ouverte sur l'ensemble des juridictions européennes, qu'il soit question de la « Grande » ou de la « Petite » Europe : à savoir du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne. La jurisprudence de la CJUE comme celle de la CEDH s'efforce d'articuler deux objectifs aussi légitimes l'un que l'autre. Le premier procède de l'harmonisation indispensable entre juridictions nationales et européennes. Cette harmonisation sert en effet de socle à ce que d'aucuns nomment le « droit constitutionnel européen ». Le second objectif d'une union respectueuse de sa diversité est le respect dû aux identités nationales et aux particularités de chaque État.

Le premier chapitre sera ainsi consacré au patrimoine constitutionnel européen, qu'il convient de regarder comme autant de principes partagés et garantis par les différentes juridictions nationales & européennes. Le chapitre 2 sera consacré au respect des identités nationales dans l'Union européenne ; tandis que le Chapitre 3 s'intéressera à la marge d'appréciation des Etats dans la jurisprudence de la CEDH. Les deux derniers chapitres auront trait au dialogue des juges dans l'Union européennes (Chap. 4) et au dialogue des juges avec la CEDH (Chap. 5).

LICENCE 3
Science politique

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Idéologies politiques

L3 Science politique

Premier semestre / sans TD / 33h

Ce cours a pour objectif de donner du sens à une notion souvent employée, mais peu définie : celle d'idéologie. Pour cela, on s'intéresse dans la première partie aux différentes manières de saisir et d'étudier les idéologies grâce aux outils des sciences sociales. La seconde partie présente la façon dont se sont formées, à partir de la Révolution française, certaines des principales idéologies modernes (libéralisme, républicanisme, socialisme, anarchisme, féminisme, anticolonialisme…). L'examen consiste en un commentaire d'une citation extraite d'un texte du corpus étudié pendant le semestre.

Bibliographie indicative :

- Michael Freeden, Ideology. A Very Short Introduction, Oxford University Press, 2003.
- Samuel Hayat et Julien Weisbein, Introduction à la socio-histoire des idées politiques, De Boeck, 2020.

Politiques Economiques

L3 Science politique

Premier semestre / sans TD / 33h

L'enjeu du cours est de comprendre ce que sont les politiques économiques (particulièrement en France, en UE et aux USA) à travers la présentation des différents moyens d'action dont dispose un Etat. La nature de la politique économique étant polycéphale, nous nous attardons dans un premier temps sur les actions de court-terme. A travers ses politiques – conjoncturelles – l'Etat peut décider d'agir sur l'économie via son budget et la monnaie. Le cours présente en détail les instruments relatifs à ces politiques (budgétaires et monétaires) ainsi que leurs modalités de réussite. Quant aux politiques de long-terme – structurelles – elles sont traitées dans un second temps vers la fin du semestre. Les politiques économiques sont abordées de manière technique/théorique mais aussi et surtout sous un angle concret et historique. Il s'agit de saisir l'évolution du rôle de l'Etat (d'hier à aujourd'hui) à travers la transformation de son périmètre d'intervention dans le champ de l'économie. A l'origine de cette transformation, d'intenses débats économiques mais aussi idéologiques que nous tâchons de dévoiler.

Bibliographie indicative :

Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B., Jacquet, P., & Pisani-Ferry, J. (2020). Politique économique. De Boeck
Blanchard, O., Cohen, D., Nouveau, C., & Cohen, D. (2020). Macroéconomie. Pearson Education.
Daniel, J. M. (2022). La politique économique. Que sais-je.

Comparative Politics

L3 Science politique

Premier semestre / sans TD / 24h

Course content:

The theme of the course is "Populism and Democracy". The rise of populist movements and parties is one of the main challenges facing contemporary democracies. What is populism? What were its first historical manifestations? What accounts for its occurence in various times, countries, or areas of the world? What is the relation of populism to democracy? Is it a threat or rather a stimulus for democracy? What has been the impact of the Covid crisis on populist movements and leaders and how populism adapt to changing circumstances? These are the main questions that will be raised in the course.

Learning outcomes:

The course is aimed at two types of audience: local students who are interested in studying populism and willing to practice political science in English; and visiting students of any nationality (such as Erasmus students) wishing to take courses in English.

English level required:

The course is entirely in English and requires an intermediate B1 / B2 level. The diction and pace are the same as for a course in French and the quality of the English will be taken into account for the exam. Most of the readings are in English.

Bibliographie indicative :

- Kaltwasser, C., Taggart, P., Espejo, P., & Ostiguy, P. (Eds.), The Oxford Handbook of Populism, Oxford University Press, 2017

- Urbinati, Nadia, Me the People. How Populism Transforms Democracy, Cambridge, Mass., Harvard U. P., 2019

- Van Kessel, Stijn, Populist Parties in Europe. Agents of Discontent ?, Palgrave Macmillan, 2015

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Droit international public

L3 Science politique

Premier semestre / avec TD / 33h

Le cours de Droit international public du premier semestre L3 Droit et L3 Science Politique est consacré aux fondamentaux du droit international public. Il propose une initiation à la discipline pour les étudiants qui n'ont jamais suivi d'enseignement de droit international dans leur parcours antérieur. Le cours se décline en onze leçons de trois heures chacune portant respectivement sur la définition du droit international ; le scepticisme face au droit international envisagé dans ses raisons et ses manifestations ; les conditions historiques et doctrinales de l'apparition du droit international ; la constitution de l'ordre juridique international ; l'existence internationale de l'Etat (éléments constitutifs et existence objective) ; le statut international de l'Etat ; les organisations internationales (théorie générale de l'organisation internationale et étude spécifique de l'Organisation des Nations unies) ; la formation des traités internationaux (négociation des traités, expression du consentement à être lié et entrée en vigueur) ; les causes de nullité et l'extinction des traités ; la coutume internationale (identification, formation et opposabilité) ; la responsabilité internationale des Etats

Bibliographie indicative :

Une bibliographie détaillée sera proposée aux étudiants à la rentrée. Les étudiants qui souhaitent s'initier à la matière avant le début du cours peuvent lire l'ouvrage de synthèse sur Le droit international public que je publie dans la collection Connaissance du droit (Editions Dalloz). Ils peuvent aussi commencer à consulter le manuel intitulé Une Introduction critique au droit international public d'Olivier Corten, François Dubuisson, Vaios Koutroulis et Anne Lagerwall (Editions de l'Université de Bruxelles).

Libertés fondamentales appliquées

L3 Science politique

Second semestre / sans TD / 33h

Le cours optionnel de « Libertés fondamentales appliquées » est la suite du cours dispensé au premier semestre « Théorie des libertés fondamentales » en L3 - Sciences Politiques.

Il n'est cependant pas obligatoire d'avoir suivi le cours du premier semestre pour s'y inscrire.

Il consiste, en substance, à étudier la mise en œuvre juridique et pratique des droits et libertés fondamentaux en France. Pour ce faire, l'accent sera mis sur des cas de jurisprudence, mais aussi sur des débats parlementaires ou ayant lieu dans la société civile touchant à des sujets d'actualité en lien avec les libertés et droits étudiés.

Chaque semaine aborde une thématique (dignité, liberté individuelle, liberté personnelle, égalité, etc.) en deux séances d'une heure trente chacune : la première séance est dédiée à l'explication du cadre juridique européen et national de la liberté étudiée ; la seconde propose un débat autour d'une application concrète de cette liberté. Le support de ce débat est varié : arrêt de jurisprudence, image, vidéo, projet de loi, etc.

Ecologie politique

L3 Science politique

Second semestre / sans TD / 33h

Le but de ce cours est de proposer un panorama large et varié des principales questions relatives à l'écologie et à la façon dont elle est devenu un enjeu de débat public et d'action publique.
- La première partie propose un cadrage théorique sur la question de l'environnement, avec une très brève histoire de l'écologie scientifique, puis une définition de l'environnement qui insiste sur le fait qu'il s'agit d'une construction sociale (l'environnement n'est pas la nature).
- Une deuxième partie dresse un diagnostic détaillé de ««l'état de la planète»» (pollutions diverses, raréfaction des ressources naturelles, effondrement de la biodiversité, changement climatique…), en insistant à chaque fois que les conséquences actuelles et prévisibles de ces phénomènes. Une troisième partie prolonge cette présentation en décrivant les principaux enjeux économiques, sociaux, politiques et géo-politiques des questions relatives à l'environnement.
- La quatrième partie présente les différents courants de ««l'éthique écologique»», et les principaux points de débats entre les philosophes qui s'intéressent à la nature et aux rapports entre les humains et leur environnement naturel.
- La cinquième partie concerne l'écologie politique en tant qu'idéologie et mouvement politique. On y abordera le processus de politisation de l'environnement (apparition et montée en puissance des associations de protection de l'environnement), puis la diversité de l'écologie politique sur le plan idéologique, et enfin l'histoire et la sociologie des mouvements et des partis qui s'en réclament.

Bibliographie indicative :

- BOURG (Dominique) & PAPAUX (Alain), dir., 2015, Dictionnaire de la pensée écologique, PUF.
- VIVIEN (Franck-Dominique), 2005, Le développement soutenable, La Découverte.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Ordre juridique de l'Union européenne

L3 Science politique

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours d'ordre juridique de l'Union européenne est un enseignement de droit public dispensé au semestre 6 de la Licence Droit/ DIDE/ Science politique. Assorti de travaux dirigés « électifs » dans le cadre du parcours « Droit public », il est obligatoire dans le cadre de la Licence Droit, et ce eu égard à la prégnance du droit de l'UE dans l'ordonnancement juridique national. S'inscrivant dans la continuité du cours de Licence 2 afférent au système institutionnel de l'UE dont la bonne maîtrise constitue un prérequis, le cours porte sur le système juridique de l'UE, ie l'étude notamment de ses sources (actes constitutifs, charte des droits fondamentaux, principes généraux du droit, droit international, droit dérivé notamment), des actes de l'UE (actes législatifs/ non législatifs, actes délégués/ exécution, règlement, directive, décision not.), de leurs caractéristiques respectives, de leur ordonnancement (hiérarchie des normes), des principes formels comme substantiels qui en régissent l'édiction, de ceux commandant leur intégration/ invocabilité en droit interne (immédiateté/ effet direct/ primauté notamment) comme de ceux applicables en cas de violation (responsabilité notamment). Cet examen permet de mettre en exergue les singularités de l'ordre juridique de l'UE conçu comme un ordre juridique commun à la fois autonome - distinct notamment à bien des égards de l'ordre juridique international –intégré à l'ordre juridique interne et fondé sur des valeurs partagées qui en constituent l'identité. Indispensable à la formation des publicistes comme des privatistes, eu égard notamment à la pleine intégration du droit de l'UE en droit interne et de son applicabilité dans la plupart des branches du droit, le cours vise par ailleurs à transmettre les prérequis pour l'étude ultérieure du droit européen des affaires, du droit social européen, du droit pénal européen, du droit du marché intérieur, du droit européen de la concurrence etc…

Bibliographie indicative :

M. Blanquet, Droit général de l'Union européenne, Dalloz-Sirey, 11ème éd., 2018.
Cl. Blumann, L. Dubouis, Droit institutionnel de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2019.
L. Coutron, Droit de l'Union européenne – Institutions, sources, contentieux, Dalloz, 6ème éd., 2021.
J.-P. Jacqué, Droit institutionnel de l'Union européenne, Dalloz, Coll. Cours, 9ème ed., 2018.
F. Martucci, Droit de l'Union européenne, Dalloz, 3ème éd., 2021.
J. Roux, Droit général de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2021.

Ordre juridique de l'Union européenne

L3 Science politique

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours d'ordre juridique de l'Union européenne est un enseignement de droit public dispensé au semestre 6 de la Licence Droit/ DIDE/ Science politique. Assorti de travaux dirigés « électifs » dans le cadre du parcours « Droit public », il est obligatoire dans le cadre de la Licence Droit.

Il s'inscrit dans la continuité du cours de Licence 2 sur les institutions européennes dont la maîtrise est un prérequis et constitue un enseignement essentiel à la formation des privatistes comme des publicistes qui souhaiteraient approfondir l'enseignement du droit européen dans ses composantes (droit de la concurrence, droit du marché intérieur, droit social européen, droit européen des affaires…). Cet enseignement est également central pour les étudiants qui souhaiteront suivre en M1 DIDE le cours « Contentieux de l'U.E ».

Ce cours présente les caractéristiques et les valeurs de l'ordre juridique de l'U.E (citoyenneté, état de droit, charte des droits fondamentaux) qui constituent sa singularité. Il présente également une analyse des sources et des composantes du droit de l'UE (droit primaire et droit dérivé) et leurs effets dans l'ordre juridique interne (immédiateté, effet direct et invocabilité) et international.

Bibliographie indicative :

F. Martucci, Droit de l'Union européenne, Dalloz, 3ème éd., 2021
M. Blanquet, Droit général de l'Union européenne, Dalloz-Sirey, 11ème éd., 2018.
Cl. Blumann, L. Dubouis, Droit institutionnel de l'Union européenne, Litec, 7ème éd., 2019.
L. Coutron, Droit de l'Union européenne – Institutions, sources, contentieux, Dalloz, 6ème éd., 2021.
J.-P. Jacqué, Droit institutionnel de l'Union européenne, Dalloz, Coll. Cours, 9ème ed., 2018.

Enquêtes statistiques en sciences sociales

L3 Science politique

Second semestre / avec TD / 15h

Ce TD sans CM associé est conçu comme une introduction pratique aux méthodes statistiques d'analyse d'enquêtes en sciences sociales. Sans demander de pré-requis en mathématiques ou en informatique, il a pour objectif de présenter les méthodes élémentaires de la statistique descriptive et inférentielle et de former les étudiant•es à leur mise en application sous R. Il propose également de réfléchir, au-delà des résultats, sur la production des données exploitées.

Une enquête en sciences sociales est analysée collectivement tout au long du semestre. Toutefois, les méthodes que nous mettrons en œuvre sont bien évidemment applicables au-delà de cet exemple. Ce cours permet donc aux étudiant•es de produire des analyses quantitatives simples sur la plupart des données d'enquêtes statistiques disponibles en sciences sociales. À noter qu'il est obligatoire de venir avec un ordinateur à ce cours : Une partie des séances consistera à utiliser un logiciel de traitement statistique, l'interface RStudio.

Bibliographie indicative :

Chanvril-Ligneel Flora, Le Hay Viviane, Méthodes statistiques pour les sciences sociales, Paris, Ellipses, 2014.
Barnier Julien, R pour sociologues, URL : http://www.info.univ-angers.fr/~gh/tuteurs/R_pour_sociologues.pdf
Larmarange Joseph et al., Introduction à l'analyse d'enquêtes avec R et Rstudio, URL : https://larmarange.github.io/analyse-R
Lemercier Claire, Zalc Claire, Méthodes quantitatives pour l'historien, Paris, La Découverte, 2008.
Martin Olivier, L'enquête et ses méthodes : l'analyse des données quantitatives, Paris, Armand Colin, 2009.
Selz Marion, Maillochon Florence, Le raisonnement statistique en sociologie, Paris, PUF, 2009.
de Singly François, L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, Paris, Nathan, 2000.

Institutions et politiques locales

L3 Science politique

Second semestre / avec TD / 33h

Ce cours vise à questionner l'existence d'espaces politiques (au sens d'espaces de représentation, de mobilisation, d'action publique) à l'échelle infranationale, en s'attachant spécifiquement au cas français. Dans cette optique, le cours présente les institutions politico-administratives locales, leur construction historique, leurs évolutions récentes et les projets de réforme les concernant (évolution des compétences et des moyens des collectivités territoriales, réforme de l'État et des administrations déconcentrées, (re)découpages territoriaux). Le cours s'intéresse par ailleurs aux logiques de construction de l'action publique à l'échelle infranationale. Il s'agit alors d'analyser le rôle des collectivités territoriales et de l'État dans la définition et la prise en charge des problèmes publics mais l'ambition du cours est aussi de déconstruire ces grandes catégories (État, Collectivités territoriales) pour s'intéresser aux acteurs et aux processus de fabrique de l'action publique territoriale. Il s'agit donc de se demander par qui et selon quelles logiques sont élaborées et mises en œuvre les politiques territoriales, qui ne peuvent être analysées

sans les inscrire dans un cadre national et des mouvements transnationaux. Si le cours s'attache à présenter les institutions politico-administratives locales françaises (communes, départements, régions, services déconcentrés, structures intercommunales…) et leur action, il entend nourrir la compréhension de processus socio-politiques plus généraux et se veut aussi une contribution à la sociologie du pouvoir politique, à la sociologie des réformes, à la sociologie des institutions et à la sociologie de l'action publique.

Bibliographie indicative :

DOUILLET Anne-Cécile, LEFEBVRE Rémi, Sociologie politique du pouvoir local, Paris, Armand Colin, 2017
PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien, COLE Alistair (dir.), Dictionnaire des politiques territoriales, Paris, Presses de Sciences Po, 2020

Analyse des crises et des conflits internationaux

L3 Science politique

Second semestre / avec TD / 33h

En s'appuyant sur les apports croisés de l'histoire, de la science politique et des sciences sociales, ce cours fournit aux étudiants des outils d'analyse permettant de décrypter les conflits armés contemporains. Le cours invite tout d'abord à réfléchir aux conflits dans leur contexte historique et sociopolitique, en prenant en compte les échelles locale, nationale et globale. Nous nous intéresserons également aux multiples acteurs en présence (combattants, forces internationales, diasporas, médias, etc.) tout en interrogeant leurs logiques ainsi que leurs répertoires d'actions. Enfin, nous reviendrons sur certaines notions qui balisent les discours des médias et des experts sur les conflits (« États faillis », « nouvelles guerres », etc.), en les situant dans les espaces scientifiques et institutionnels au sein desquels elles sont produites.

Bibliographie indicative :

Cattaruzza Amaël (2015), Atlas des guerres et des conflits, Paris, Autrement, 2e édition (DROIT-GESTION, 1er étage, 327.16 CAT).
Cabanes Bruno (dir.) (2018), Une histoire de la guerre du XIX siècle à nos jours, Seuil, Paris (DROIT-GESTION, 1er ét., 909 HIS).

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

LICENCE 3 AES

Politiques Economiques

L3 AES

Premier semestre / sans TD / 33h

L'enjeu du cours est de comprendre ce que sont les politiques économiques (particulièrement en France, en UE et aux USA) à travers la présentation des différents moyens d'action dont dispose un Etat. La nature de la politique économique étant polycéphale, nous nous attardons dans un premier temps sur les actions de court-terme. A travers ses politiques – conjoncturelles – l'Etat peut décider d'agir sur l'économie via son budget et la monnaie. Le cours présente en détail les instruments relatifs à ces politiques (budgétaires et monétaires) ainsi que leurs modalités de réussite. Quant aux politiques de long-terme – structurelles – elles sont traitées dans un second temps vers la fin du semestre. Les politiques économiques sont abordées de manière technique/théorique mais aussi et surtout sous un angle concret et historique. Il s'agit de saisir l'évolution du rôle de l'Etat (d'hier à aujourd'hui) à travers la transformation de son périmètre d'intervention dans le champ de l'économie. A l'origine de cette transformation, d'intenses débats économiques mais aussi idéologiques que nous tâchons de dévoiler.

Bibliographie indicative :

Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B., Jacquet, P., & Pisani-Ferry, J. (2020). Politique économique. De Boeck
Blanchard, O., Cohen, D., Nouveau, C., & Cohen, D. (2020). Macroéconomie. Pearson Education.
Daniel, J. M. (2022). La politique économique. Que sais-je.

Economie des organisations

L3 AES

Premier semestre / sans TD / 33h

Avant de plonger dans l'économie des organisations, le cours reprend les courants fondateurs des sciences organisations, non seulement le taylorisme et le fordisme mais aussi l'école des relations humaines ou encore l'école du Tavistock Institute. Puis, le double objectif de l'économie des organisations, principalement fondée sur la vision coasienne et williamsonienne de la firme, est abordé. Il est premièrement de définir l'organisation comme une alternative au marché : l'existence de la firme s'expliquerait car elle « coûte » moins cher que le recours au marché. Il est deuxièmement de comprendre d'une part, comment au sein de l'organisation se nouent des relations d'agence, c'est-à-dire des jeux de délégation en situation d'asymétrie informationnelle, et d'autre part, leurs potentielles conséquences. Nature de la firme, hiérarchie, information et contrat, et bien sûr incitations dans l'organisation constituent les chapitres constitutifs de ce cours.

Bibliographie indicative :

Gareth Morgan, Images de l'organisation, De Boeck
Yves-Frédéric Livian, Organisation – Théories et Pratiques, DUNOD

ENSEIGNEMENTS

Sommaire

Analyse de la croissance et des fluctuations

L3 AES

Premier semestre / sans TD / 33h

Chaque thématique donne lieu à un chapitre. Des quizz en début de cours et des lectures issues de la presse agrémentent le cours.
Les chiffres de la croissance

Le modèle de Solow : le role de l'accumulation du capital dans la croissance
Pourquoi les pays ne sont-ils pas tous développés ?

La lutte contre les inégalités est elle toujours favorable à la croissance ?

Les sources de la croissance

Croissance et recherche et développement: le modèle de Romer
Croissance et capital humain
Capital humain et productivité: le cas de la France

Bibliographie indicative :

Macroéconomie, Duchene, Pearson education
documents du moodle

Analyse de la concurrence

L3 AES

Premier semestre / avec TD / 33h

Cours avec TD. Prérequis : des bases économiques (notamment en microéconomie de l'entreprise) sont nécessaires pour suivre ce cours. Après un court rappel sur les formes de marché de type concurrence et monopole, le cours examine différents types de concurrence imparfaite (par les quantités, les prix, modèles de leadership, concurrence monopolistique, etc.) par voies littéraire, graphique, et analytique. Puis il aborde dans sa 2° partie l'analyse sectorielle, base pour réaliser une étude de marché sur le volet « entreprise » (nature de la concurrence, barrières à l'entrée, perspectives de profit, opportunité d'entrer dans le secteur ou non, etc.).

Contrats et marchés publics

L3 AES

Premier semestre / avec TD / 33h

Le contrat est aujourd'hui un moyen juridique incontournable de l'action publique, à côté de celui, plus traditionnel, de l'acte administratif unilatéral. Il est le résultat d'un contexte économique et politique qui dicte aux personnes publiques de ne plus faire elles-mêmes, mais plutôt de confier à des tiers –le plus souvent des personnes privées– l'exercice de leurs compétences ou la satisfaction de leurs besoins (achats de biens divers, de services, réalisation de travaux).

L'objectif principal de ce cours est de saisir toute la diversité des contrats que passent les personnes publiques, qu'ils soient largement empruntés au droit privé et régit par lui, ou qu'il s'agisse de contrats plus particulièrement administratifs qui sont, quant à eux, marqués par les exigences liées à la poursuite des finalités d'intérêt général.

Les étudiants qui suivent ce cours magistral s'initieront ainsi à une matière qui est indispensable aux administrations bien sûr, mais aussi aux entreprises dont certaines sont tributaires de ces relations contractuelles avec les personnes publiques.

Bibliographie indicative :

F. LICHERE, L. RICHER, Droit des contrats administratifs, LGDJ, 2021, 834 p.
M. UBAUD-BERGERON, Droit des contrats administratifs, LexisNexis, 2022, 535 p.

Analyses des données économiques

L3 AES

Premier semestre / avec TD / 33h

L'objet du cours est de permettre d'acquérir les outils statistiques les plus courants et utilisés dans le métier d'économiste.

On va faire l'étude, l'analyse, le traitement de données statistiques

Partie 1 : analyses descriptives Chapitre 1 : notions essentielles de statistiques Chapitre 2 : les lois statistiques

Partie 2 : Estimation et prévisions Chapitre 3 : estimation et tests d'inférence Chapitre 4: économétrie

But de ce cours :

1) Connaitre la réalité, la décrire

2) Comprendre la réalité en voyant les interrelations entre les données. En partant d'une théorie on essayera de la vérifier, de voir si elle est adaptée à la réalité d'une situation

3) Prévoir la réalité L'accent est mis sur la compréhension des techniques et leur interprétation économique.

L'objectif professionnel est de savoir analyser des données en entreprises. Il ne s'agit en aucun cas d'apprendre des raisonnements mathématiques par cœur.

Bibliographie indicative :

- Régis BOURBONNAIS, « Econométrie », « Exercice pédagogique économétrie »
- Wonnacott et Wonnacott, « Statistiques »
- Anderson, Sweeney Williams, « Statistiques pour l'économie de la gestion »
- Bernard PY, « Exercices corrigés de statistiques descriptives »
- Grégory DENLOS, « Statistiques et probabilités appliquées »»

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Droit commercial général

L3 AES

Premier semestre / avec TD / 33h

Le cours est consacré au Droit commercial général. Dans une première approche, le droit commercial peut être défini comme la partie du droit privé relative aux opérations juridiques faites soit par les commerçants entre eux soit par les commerçants et les tiers, dans le cadre de leur activité professionnelle. L'originalité du droit commercial implique que l'on définisse son domaine d'application. Il faut, en effet, rechercher à qui et dans quelles circonstances, il s'applique. Tantôt appréhendé comme le droit des actes de commerce, tantôt défini comme le droit des commerçants, le droit commercial répond à deux conceptions dont la mise en œuvre et les implications feront l'objet de notre première partie. Il faudra ensuite s'intéresser à l'activité commerciale (2ème partie) dont les cadres juridiques sont fournis par le droit commercial. Nous parlerons alors des droits et obligations des commerçants, des biens de l'entreprise commerciale et notamment du fonds de commerce auquel une part importante des développements de la deuxième partie est consacrée. On s'intéressera ainsi aux éléments du fonds de commerce et plus particulièrement au bail commercial. On s'intéressera encore aux opérations portant sur le fonds : cession, location etc. L'objectif principal du cours est de donner les clés de compréhension du droit commercial pour faciliter l'appropriation d'une matière dont la logique est spécifique.

Bibliographie indicative :

Françoise Dekeuwer-Défossez, Edith Blary-Clément, Caroline Le Goffic,
Droit commercial (Actes de commerce, fonds de commerce, commerçants, concurrence) Précis Domat, 13 éd 2023 à paraître
Dimitri Houtcieff, Droit commercial, coll Sirey université, 5 éd 2022

Economie des ressources humaines

L3 AES

Second semestre / sans TD / 33h

L'économie des ressources humaines est une branche particulière des sciences économiques, et de l'économie du travail en particulier. Elle a pour objet d'une part, l'analyse des pratiques du management des ressources humaines dans le but d'en augmenter l'efficacité, mais aussi d'autre part, la compréhension de l'évolution dans le temps et la diversité à un moment donné des pratiques RH dans l'organisation. Les objectifs de ce cours sont alors de présenter les concepts, les méthodes et les modèles théoriques dans le cadre d'une approche théorique empruntant, entre autres, aux apports de l'économie institutionnaliste. Nature de la relation de travail, mobilisation, organisation et développement ou production des ressources humaines constituent la structuration de ce cours.

Bibliographie indicative :

Lazear E. P. (1998). Personnel Economics for Managers, Wiley.
Tankiewicz F., Léné A. (2011). Economie des ressources humaines. Repères, La Découverte, 128 pages.

Economie monétaire et financiere

L3 AES

Second semestre / sans TD / 33h

Ce cours a pour but d'analyser le bien particulier qu'est la monnaie, de voir ses fonctions, son histoire. On étudiera les évolutions majeures du mandat des banques centrales depuis la crise de 2008. Au niveau international, le fonctionnement des marchés des changes sera analysé. Nous reviendrons sur la construction du SMI et des crises financières au cours de l'histoire.

1-Le système financier et le financement de l'économie
2-Evolution des formes de monnaie et les fonctions de la monnaie
3 -la monnaie et l'inflation
4-Les banques centrales
5-Les canaux de transmission de la politique monétaire
6-les instruments de politiques monétaires
7-la stratégie de la BCE
8-Les banques centrales et le réchauffement climatique
9-SMI
10-Marché des changes
11-Crises financières

Culture générale

L3 AES

Second semestre / sans TD / 6h

Cours de 6 heures non assorti de TD. Il s'agit d'un cours visant à développer l'ouverture des étudiants à travers une culture d'ensemble. Afin de compléter les connaissances économiques ou juridiques acquises dans les autres cours sur les 3 ans de licence, ce module aborde d'abord les particularités du comportement humain, susceptibles de faire échec aux prédictions issues des grands modèles habituels (économiques comme juridiques : on pense par exemple à la difficulté de prédire les résultats d'élections en fonction du mode de scrutin). Les paradoxes de Condorcet, Allais, Saint-Pétersbourg… sont ainsi examinés. On montre aussi le rôle des croyances individuelles dans la conclusion de l'analyste et donc l'écart entre les conclusions des modèles théoriques de gestion et la réalité concrète des entreprises. Enfin, dans une optique de culture générale d'ensemble associée à une formation économico-institutionnelle, le cours propose des quizz sur l'actualité économique, juridique, sociale et institutionnelle.

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Bibliographie indicative :

Monnaie, banque et marchés financiers, Mishkin
Banques centrales, les nouveaux outils de politique monétaire, Drut

Stratégie des firmes

L3 AES

Second semestre / avec TD / 33h

Cours avec TD. Prérequis : bases économiques, notamment en microéconomie et bonne maîtrise du cours du S1 (analyse de la concurrence). Le cours traite de la concurrence imparfaite et des choix stratégiques des entreprises lorsqu'elles sont placées dans une situation de compétition sur les marchés ; Les éléments suivants sont ainsi abordés : prédation par les prix, prix limite (abus de position dominante), choix du niveau de capacité de production, pratiques tarifaires, intégration verticale, modèles de portefeuille d'activités, économie de la gratuité, obsolescence programmée, modèles de plateformes, publicité, etc. L'ouverture des étudiants sur l'actualité économique est particulièrement attendue pour ce cours, tout comme des capacités de rédaction avancées (Cf cours de culture générale).

Économie publique

L3 AES

Second semestre / avec TD / 33h

L'objectif du cours est de décrire la place de l'Etat (et du secteur public de façon plus générale) dans le fonctionnement d'une économie, dans une perspective à la fois normative et positive. Le premier chapitre décrit les caractéristiques, l'origine, les conceptions, les fonctions économiques et les modalités d'intervention de l'Etat. Le chapitre 2 se place dans la perspective de l'économie du bien-être. Il définit les conditions d'efficacité des marchés concurrentiels et détaille les différents types de défaillances de marché : externalités, biens collectifs, asymétries d'information, biens sous tutelle. Le chapitre 3 porte sur les limites de l'intervention publique. Il s'appuie sur l'analyse de la bureaucratie telle que proposée par le courant du Public Choice. Le chapitre 4 s'intéresse aux questions de justice sociale, à travers notamment la notion de fonction de bien-être social, et d'agrégation des préférences via les théories du vote.

Bibliographie indicative :

Eber. (2016). Introduction à la microéconomie moderne : une approche expérimentale. De Boeck Supérieur.
Huart. (2016). Économie des finances publiques (2e ed.). Dunod.
Mueller. (2010). Choix publics : analyse économique des décisions publiques. De Boeck.
Wolfelsperger. (1995). Économie publique. Presses universitaires de France.

Analyse des crises et des conflits internationaux

L3 AES

Second semestre / avec TD / 33h

En s'appuyant sur les apports croisés de l'histoire, de la science politique et des sciences sociales, ce cours fournit aux étudiants des outils d'analyse permettant de décrypter les conflits armés contemporains. Le cours invite tout d'abord à réfléchir aux conflits dans leur contexte historique et sociopolitique, en prenant en compte les échelles locale, nationale et globale. Nous nous intéresserons également aux multiples acteurs en présence (combattants, forces internationales, diasporas, médias, etc.) tout en interrogeant leurs logiques ainsi que leurs répertoires d'actions. Enfin, nous reviendrons sur certaines notions qui balisent les discours des médias et des experts sur les conflits (« États faillis », « nouvelles guerres », etc.), en les situant dans les espaces scientifiques et institutionnels au sein desquels elles sont produites.

Bibliographie indicative :

Cattaruzza Amaël (2015), Atlas des guerres et des conflits, Paris, Autrement, 2e édition (DROIT-GESTION, 1er étage, 327.16 CAT).
Cabanes Bruno (dir.) (2018), Une histoire de la guerre du XIX siècle à nos jours, Seuil, Paris (DROIT-GESTION, 1er ét., 909 HIS).

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Droit des sûretés

L3 AES

Second semestre / avec TD / 33h

Le cours magistral comprend une introduction d'une durée de 4H30 (3 séances) sur l'intérêt des sûretés en pratique, les sources et l'actualité de la matière (à noter sur ce dernier point, la réforme par voie d'ordonnance du 15 septembre 2021). Une première partie est ensuite consacrée à l'étude des sûretés personnelles, à savoir le cautionnement principalement mais également la lettre d'intention, la promesse de porte-fort et la garantie autonome (15h) Enfin, la seconde partie du cours permet de s'intéresser aux sûretés réelles, à savoir l'hypothèque, le gage, le nantissement et le droit de rétention (13h30).

Bibliographie indicative :

- M. CABRILLAC, C. MOULY, S. CABRILLAC et Ph. PÉTEL, Droit des sûretés, 11e éd., 2022, LexisNexis ;
- Ph. THÉRY et Ch. GIJSBERS, Droit des sûretés, 2022, coll. Précis Domat, LGDJ ;

Droit du travail-Relations collectives du travail

L3 AES

Second semestre / avec TD / 33h

Le droit des relations collectives de travail est avant tout le droit de la représentation collective assurée par les syndicats et représentants syndicaux, mais également les instances représentatives du personnel élues. Les enjeux théoriques et pratiques liés à leur organisation, leurs missions et moyens sont nombreux. De plus, les relations collectives de travail visent le droit de la négociation collective, à savoir les modalités de dialogue entre les employeurs et les représentants de salariés, au sein de l'entreprise ou dans un cadre plus large. Enfin, les conflits collectifs (grève, lock-out) sont au cœur de cette matière.

Bibliographie indicative :

Teyssié (B.), Droit du travail. Relations collectives, Lexisnexis.
Auzero (G.), Baugard (D.), Dockès (E.), Droit du travail, Précis Dalloz.
Ces ouvrages doivent être choisis dans leur édition la plus récente au regard des réformes nombreuses dans cette matière.

LICENCE 3
Administration Publique

ENSEIGNEMENTS
Sommaire

Principe de légalité

L3 Administration Publique

Premier semestre / sans TD / 8h

Le cours est l'occasion d'expliquer en premier les termes utilisés dans l'intitulé du code (public et administration). Puis de discuter ensuite de la nature des échanges entre ce public et l'administration. Ces échanges se sont notamment simplifiés, dématérialisés ou encore co-construits. Cependant les relations entre le public et l'administration peuvent être conflictuels. Il s'agit alors d'examiner quels sont les modes de résolution de ces conflits (soit à l'amiable, soit par voie juridictionnelle).

Bibliographie indicative :

Code des relations entre le public et l'administration, Dalloz / LGDJ
Lecture critique du CRPA, sous la dir de G. Koubi, LGDJ, 2018 (e-book)
Les relations Public/Administration (22 fiches), F Colin, LGDJ, 2019
Dossier Journal du Droit Administratif, http://www.journal-du-droit-administratif.fr/?page_id=718

Les relations entre le public et l'administration

L3 Administration Publique

Second semestre / sans TD / 8h

Le cours a pour objectif de présenter les sources juridiques que l'administration se doit de respecter notamment lorsqu'elle adopte une décision (sources externes et internes). Il est dès lors indispensable de s'assurer que ce respect est réel et il convient alors d'examiner quels sont les contrôles possibles permettant cela. Ainsi, sans oublier le contrôle interne à l'administration, il convient d'étudier le recours en excès de pouvoir qui reste l'un des moyens le plus efficace pour assurer ce respect.

Bibliographie indicative :

Chapitre dédié dans les ouvrages de Droit administratif
Fiche Dalloz dédiée (https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=DZ%2FOASIS%2F001660)
F OST et M Van de Kerkhove, De la pyramide au réseau, LGDJ, 2010

CONSTRUISEZ VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Sommaire

https://www.univ-lille.fr/etudes/construire-son-projet-personnel-et-professionnel/

Venir étudier à l'Université de Lille, c'est faire le choix d'une formation de qualité, correspondant à son projet personnel, ses aspirations et ses goûts, et choisir parmi une offre de formation très large. Toutes les formations sont organisées en blocs de connaissance et de compétences (BCC) pour faciliter votre insertion professionnelle. Au sein de toutes les mentions de licence et de master, des enseignements sont dédiés à la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les méthodes pédagogiques favorisent l'acquisition des « softskills » (salles d'immersion, serious games, jeux de rôles, travaux de groupes, mises en situation, etc.) et l'ouverture à la pluri- et l'inter-disciplinarité.

Au premier semestre de la Licence : C'est le temps de la découverte des études supérieures à l'université.

Tous les étudiants de l'université bénéficient d'une UE PE (Unité d'Enseignement « Projet de l'Étudiant ») « intégration » qui est conçue pour les aider à bien démarrer leurs études universitaires. Les étudiants sont :

- familiarisés aux lieux (salles de cours, espaces de restauration, salles de co-working, etc.) et aux outils (Moodle).
- informés des modalités d'organisation des études. Ils découvrent les services supports (learning cen-ter, centres ressources langues, salles de sports, relais santé, secrétariats pédagogiques, etc.) et tout ce qui est mis à leur disposition pour favoriser leur qualité de vie et leur réussite dans les études.

Aux semestres qui suivent, les étudiants peuvent choisir une Unité d'Enseignement « projet étudiant » (UE PE). L'UE « Projet de l'étudiant », c'est votre part de liberté, un bloc (BCC) ou une partie d'un BCC plus large auquel vous devrez vous inscrire à chaque semestre de la Licence.

Votre inscription à l'enseignement choisi se fait par le biais de l'application Choisis Ton Cours, sur l'ENT, à des dates spécifiques, en septembre (à partir du 29 aout, selon votre choix d'enseignement) et janvier (calendrier à déterminer).

Comment choisir ses UE PE ?

Pour vous laisser choisir vos projets personnels, les UE PE sont le plus souvent multichoix sauf aux semestres où il est prévu des éléments obligatoires pour tous (pas plus de trois fois au cours de vos trois années de Licence).

L'UE projet de l'étudiant, c'est trois types d'enseignement :

- des enseignements transversaux : tous les étudiants d'un même campus peuvent choisir parmi une pa-lette large d'activités : engagements, culture, activités physiques et sportives, méthodes de travail univer-sitaire, préparer son projet, développer son esprit d'entreprendre, apprendre une langue vivante... qui viennent apporter des compétences complémentaires (transversales) à votre cursus.
- des enseignements ouverts, proposés sur un campus par les composantes qui offrent aux étudiants une ouverture sur les disciplines qui ne sont pas spécifiques à la licence suivie. Vous y trouverez des compé-tences et connaissances disciplinaires partagées entre les étudiants de différentes formations.
- des enseignements spécifiques : votre équipe pédagogique a prévu une ou plusieurs unités pour com-pléter votre formation par des connaissances et compétences dans des disciplines connexes ou pour vous permettre de développer des expériences en stages, des projets, une expérience pratique, de l'initiation à la recherche... Ces unités sont propres à chaque formation et peuvent être obligatoires à cer-tains semestres.

Les enseignements sont répartis sur les différents campus où les étudiants pourront se renseigner et s'inscrire en fonction de leur filière et de l'offre qui leur est proposée (sur le site du campus Cité Scientifique, sur les sites du campus Lille-Moulins-Ronchin, sur les sites des campus Pont-de-Bois et Roubaix-Tourcoing)

Vous trouverez toutes les informations utiles (contacts, calendrier, choix des enseignements, mode pédagogique, emplois du temps, modalités de contrôles de connaissances, etc.) auprès de votre secrétariat pédagogique et/ou sur les pages Moodle du pôle transversalité, propres à chaque campus :

- Moodle université de Lille / Transversal / Secrétariat pôle transversalité Cité Scientifique
- Moodle université de Lille / Transversal / Secrétariat pôle transversalité Lille-Moulins-Ronchin
- Moodle université de Lille / Transversal / Secrétariat pôle transversalité Pont-de-Bois

LES SERVICES NUMÉRIQUES INCONTOURNABLES

Sommaire

Le numérique à l'Université de Lille, ce sont des moyens de se connecter en tout lieu, d'avoir accès à des informations sur la vie et l'organisation de l'université, des procédures dématérialisées ou encore des outils pour échanger et collaborer.

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Dès votre inscription, une identité numérique et un compte associé sont automatiquement générés.

En tant qu'étudiant de l'Université de Lille, vous disposez d'une adresse de messagerie de type prenom.nom.etu@univ-lille.fr.

Vous pouvez ensuite gérer vos informations dans l'application «Mon Identité numérique» disponible dans l'ENT.

SE CONNECTER AU RÉSEAU SANS FIL - WIFI

Pour vous connecter au réseau sans fil, choisissez le réseau wifi sécurisé eduroam avec authentification (identi-fiant : votre adresse électronique ULille complète). En cas de difficulté, une documentation Eduroam est acces-sible sur le wifi ULille – accueil ainsi qu'un tutoriel sur Infotuto.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) : APPLICATIONS, ACTUALITÉS ET INTRANET

L'environnement numérique de travail (ENT) est un espace virtuel personnel protégé par un identifiant de connexion et un mot de passe. Grâce à son moteur de recherche performant et accessible sur toutes les pages, vous avez accès à de nombreuses informations pratiques sur votre scolarité et votre vie quotidienne à l'université. En plus de ces informations, l'ENT vous donne également accès à un certain nombre d'applications utiles à votre scolarité. Des fiches explicatives et des tutoriels sont disponibles pour vous aider à les prendre en main. C'est un outil en constante évolution : de nouvelles applications, de nouvelles fonctionnalités et de nou-veaux contenus sont régulièrement disponibles.

Consultez-le régulièrement. ent.univ-lille.fr

APPLICATION LILU

Téléchargez Lilu, l'application mobile étudiante de l'Université de Lille !

La nouvelle application mobile vous permettra d'accéder rapidement à de nombreuses fonctionnalités : actuali-tés, menus du Crous, cours via Moodle, résultats aux examens, mails universitaires, horaires des BU et réserva-tion de salle ou de livres. Une géolocalisation est également disponible pour vous rendre sur tous les campus de l'université et vers les lieux indispensables à votre vie étudiante. Une géolocalisation intra-bâtiment sera égale-ment progressivement développée pour vous aider à trouver les salles. Et enfin, l'emploi du temps sera acces-sible pour une partie des formations (déploiement complet jusqu'en 2024).

MESSAGERIE ET AGENDA EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un dispositif de messagerie collaborative (mails, carnet d'adresses, agendas partagés), basé sur le logiciel Zimbra.

SAUVEGARDE / STOCKAGE

Un service de stockage et de partage de fichiers, basé sur la solution open source Nextcloud, est disponible dans votre ENT. Vos fichiers sont stockés de manière sécurisée sur les infrastructures de l'université. Vos don-nées sont sauvegardées quotidiennement et peuvent être restaurées en cas d'erreur de manipulation.

Proposé avec un espace de 50 Go, ce service vous permet :

- d'accéder à vos fichiers depuis n'importe quel appareil connecté à internet,
- de partager de manière sécurisée des fichiers vers des utilisateurs extérieurs.

Une suite bureautique a été intégrée dans Nextcloud. Elle permet l'édition simultanée par plusieurs utilisa-teur·rice·s de documents (textes, feuilles de calcul, présentations). ENT > applications > Nextcloud

LES SERVICES NUMÉRIQUES INCONTOURNABLES

Sommaire

TRAVAILLER À DISTANCE Zoom

La licence Zoom souscrite par l'université permet d'animer des réunions jusqu'à 300 personnes sans limitation de durée ou d'organiser des webinaires pouvant être suivis par 500 personnes.

RESSOURCES EN LIGNE : DÉCOUVRIR, APPRENDRE, COMPRENDRE, RÉVISER

Pour apprendre ou réviser vos cours, les Universités Numériques Thématiques (UNT) vous offrent la possibilité de consulter des milliers de ressources libres et de vous tester dans vos disciplines. L'Université de Lille œuvre depuis plus de dix ans à l'élaboration de ressources et de dispositifs numériques mutualisés au sein des Univer-sités Numériques Thématiques. Ces UNT, au nombre de huit, couvrent l'ensemble de nos champs disciplinaires et sont autant de services pour les étudiants et les enseignants :

- UVED – Uved.fr – Université Virtuelle de l'Environnement et du Développement Durable
- Uness - Uness.fr – Université Numérique au Service de l'Enseignement Supérieur
- Unisciel – Unisciel.fr – Université des Sciences En Ligne
- UNIT – Unit.fr – Université Numérique Ingénierie et Technologie
- IUTEnLigne – IUTEnligne.fr – Université en Ligne des Technologies des IUT
- UNJF – Unjf.fr – Université Numérique Juridique Francophone
- UOH – UOH.fr – Université Numérique des Humanités
- AUNEGE – Aunege.fr- Association des Universités pour l'enseignement Numérique en économie GEstion.

Les UNT sont encore en lien avec FUN (https://www.fun-mooc.fr/fr/) et vous offrent la possibilité d'explorer les connaissances avec le MOOCs, ou d'accéder à des parcours avec : http://univ-numerique.fr/ressources/fun-ressources/.

PACTEs

C'est un portail régional qui vous permettra dès à présent de :

- vous approprier une méthodologie de travail universitaire,
- tester votre maîtrise des pré requis disciplinaires pour les filières scientifiques et les travailler si néces-saire,
- vérifier la maîtrise des outils numériques.

D'autres ressources sont mises en ligne en cours d'année pour vous permettre de vérifier votre niveau d'ex-pression écrite et d'accéder à une communauté d'entraides.

Adresse : https://pactes.u-hdf.fr/ (choisissez votre établissement et utilisez votre identifiant et mot de passe Université de Lille)

Ce site est complémentaire aux dispositifs proposés par l'Université de Lille et est mis en ligne par un consor-tium d'établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France.

BIG BLUE BUTTON

BigBlueButton est intégré directement à la plateforme pédagogique Moodle pour lancer une classe virtuelle et propose l'option «réunions privées» pour le travail de groupes. BigBlueButton est également accessible via la plateforme Pod qui permet de planifier des classes virtuelles et d'enregistrer les sessions.

ACCÉDER À CES OUTILS

ENT > toutes mes applications > bureau virtuel

INFOTUTO, DES RESSOURCES POUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Vous y trouverez des tutoriels pour concevoir et produire des ressources et des aides pour un usage facilité des plateformes pédagogiques (plateforme pédagogique moodle, POD, Compilatio, etc.), ainsi que des documenta-tions utilisateurs pour les services précédemment cités (messagerie, travail collaboratif...).

infotuto.univ-lille.fr

CLIL : CENTRE DE LANGUES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Sommaire

Le CLIL a en charge l'enseignement/apprentissage transversal des langues vivantes. Il comprend :

- Le pôle DELANG qui coordonne et gère toutes les UE des 22 langues vivantes, les langues proposées en UE PE (projet de l'étudiant) et les DUFL (Diplômes Universitaires de Formation en Langue) de l'Université de Lille - autrement dit les UE du secteur LANSAD (Langues pour les spécialistes d'autres disciplines), ainsi que les enseignements de Techniques d'Expression et de Communication (TEC).
- Le pôle DEFI qui a en charge les enseignements en FLE (Français Langue Étrangère) et accueille les candi-dats internationaux allophones souhaitant progresser en langue, culture et civilisation françaises, en arti-culation avec les diplômes nationaux ou en vue de la délivrance de Diplômes Universitaires d'Études Françaises (DUEF) de niveau A1 à C2.
- Un pôle transversal qui coordonne les certifications et les CRL (Centres de Ressources en Langues).

Les enseignements sont répartis dans des antennes de proximité où les étudiants pourront se renseigner et s'inscrire en fonction de leur filière :

- sur les sites des campus Pont-de-Bois et Roubaix-Tourcoing (LANSAD, FLE et langues FC)
- sur le site du campus Cité Scientifique (LANSAD , FLE et TEC)
- sur les sites des campus Moulins-Ronchin et Santé dans les facultés (LANSAD)

La direction du CLIL est située dans le bâtiment SUP/SUAIO sur le campus Cité Scientifique, avenue Carl Gauss.

Contact : clil@univ-lille.fr|Téléphone : 03 62 26 81 88

Site internet : https://clil.univ-lille.fr

Facebook : https://www.facebook.com/CLILUnivLille.

Pôle Delang : Accéder à la diversité linguistique et parfaire ses techniques de communication

Campus Pont-de-Bois

Pour les UE d'anglais (toutes composantes), les emplois du temps, les inscriptions dans les groupes et les modalités de contrôle des connaissances sont gérés par le secrétariat de votre année de formation. Pour l'espagnol, des groupes dédiés sont définis dans certains départements (Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Infocom et Sciences de l'Éducation), mais les inscriptions sont gérées par le pôle DELANG Campus Pont-de-Bois.

Pour toutes les autres langues, ces mêmes informations relèvent du pôle DELANG Campus Pont-de-Bois, qui communique via la plate-forme Moodle. Les cours sont proposés dans des créneaux transversaux ouverts à tous.

Si vous pouvez changer de langue vivante entre le semestre 1 et le semestre 2, à partir du semestre 2, ce n'est plus possible : la même langue doit être suivie ensuite, tout au long du parcours de licence, afin de permettre une progression réelle (sauf dérogation sur projet de mobilité spécifique).

Contact : delang.pdb@univ-lille.fr| Téléphone : 03 20 41 72 37 ou 03 20 41 72 65

Campus Cité Scientifique

Les UE de langues (toutes langues hors UE Projet de l'étudiant), les emplois du temps, les inscriptions dans les groupes et les modalités de contrôle de connaissances sont gérés par le secrétariat du pôle DELANG Campus Cité Scientifique : bâtiment B5, RDC porte 2.

Contacts : delang.cs@univ-lille.fr| Téléphone : 03 62 26 81 80 / 03 62 26 81 82

BUREAU DES CERTIFICATIONS

Vous avez envie de faire certifier votre niveau en langue ? Le CLIL offre la possibilité aux étudiants d'obtenir une ou plusieurs certifications en langues, comme le CLES ou d'autres certifications externes.

La passation de ces certifications est possible et nécessite une inscription.

Certifications proposées

- CLE - Certification internationale de langue catalane
- CLES - Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (*)
- CNaVT - Certification des compétences en néerlandais
- GOETHE Zertifikat - Certification des compétences en allemand

CLIL : CENTRE DE LANGUES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Sommaire

- TOCFL - Certification des compétences en chinois

Contact CLE : mireia.sanchezmolas@univ-lille.fr

(*) La certification CLES est prise en charge par l'établissement pour les étudiant·es inscrit·es s à l'Université de Lille à raison d'une inscription par année universitaire.

Le CLES est une certification :

- accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et reconnue au niveau européen (NULTE)
- adossée au Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL)
- qui atteste d'un niveau de compétence B1, B2 ou C1 dans 4 activités langagières
- qui est offerte en allemand, anglais, arabe, espagnol, grec moderne, italien, polonais, portugais, russe.
- qui s'adresse à tout public

Contact : cles@univ-lille.fr

Cf. la plaquette du CLES et le site officiel : www.certification-cles.fr

Contact CNaVT : sarah.pekelder@univ-lille.fr

Contact GOETHE Zertifikat : beatrix.hoffmann@univ-lille.fr

Contact TOCFL : philippe.chevalerias@univ-lille.fr

Contact TOEIC : certifications@univ-lille.fr

Veuillez-vous référer à la page du site internet du CLIL : https://clil.univ-lille.fr/certifications pour plus de détails.

LE CRL : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Les Centres de Ressources en Langues (CRL) du CLIL sont des espaces multimédias pour l'apprentissage des langues en autoformation guidée. Ils mettent à votre disposition une base de ressources répertoriées, des outils et l'accompagnement nécessaire pour organiser votre parcours d'apprentissage. Au CRL, vous pourrez travailler de façon indépendante, à votre rythme, et être accompagné vers l'atteinte de vos objectifs.

Le CRL vous offre des ressources matérielles et humaines, riches et variées pour :

- passer un test de positionnement en langue
- travailler la langue dans tous ses aspects
- communiquer avec d'autres (étudiants, natifs)
- développer votre compétence à apprendre en autonomie
- préparer des certifications
- vous conseiller et vous guider.

Les langues proposées au CRL sont celles enseignées au sein de l'Université de Lille, soit : l'allemand, l'anglais, l'arabe, le catalan, le chinois, le danois, l'espagnol, le français langue étrangère, le grec moderne*, l'hébreu*, le hongrois*, l'italien, le japonais, la langue des signes française, le néerlandais, le norvégien, le persan*, le polonais, le portugais, la russe, le suédois*, et le tchèque*. (* : langues d'ouverture)

L'inscription est libre et gratuite pour les étudiants, enseignants ou personnels de l'Université de Lille et se fait en ligne directement par l'application CALAO autoformation que vous trouverez dans votre ENT. Passez ensuite au CRL pour découvrir les ressources sur site et les activités pédagogiques complémentaires proposées telles que le tutorat en langues, les ateliers de conversation, le tandem et télétandem, les cafés langues…

L'Université de Lille comporte 5 CRL sur les campus de Cité Scientifique et Pont-de-Bois à Villeneuve d'Ascq, IAE dans le Vieux-Lille, Infocom et LEA à Roubaix.

Pour plus de précisions : https://clil.univ-lille.fr/crl|Contact : crl@univ-lille.fr

LA MAISON DE LA MÉDIATION : INFORMER ET PRÉVENIR

Sommaire

Ouverte à tou.te.s, étudiant.e.s et personnels de l'Université, dans le respect des règles de déontologie et en concertation avec les services et composantes de l'établissement, elle est un lieu d'accueil, d'information et de réponse aux questions juridico-administratives. Elle a pour missions de prévenir les comportements abusifs comme les conflits, de pacifier les relations, de sensibiliser enfin la communauté universitaire, notamment par la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations, la laïcité.

La maison de la médiation est associée aux cellules harcèlement (sexuel et moral) et au médiateur (référent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations).

Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral (CESAHM)

contact-harcelement-moral@univ-lille.fr

Cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel (CEVIHS)

contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

Médiateur, référent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations

amadou.bal@univ-lille.fr

Tout étudiant ayant été victime ou témoin direct d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes, peut faire un signalement auprès de l'université par le biais du formulaire en ligne sur l'intranet : https://ent.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/

Rubrique Signalement, onglet «Comment faire un signalement».

Maison de la médiation

maison-mediation@univ-lille.fr

03.62.26.91.16

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille

1, place Déliot à Lille

Sommaire

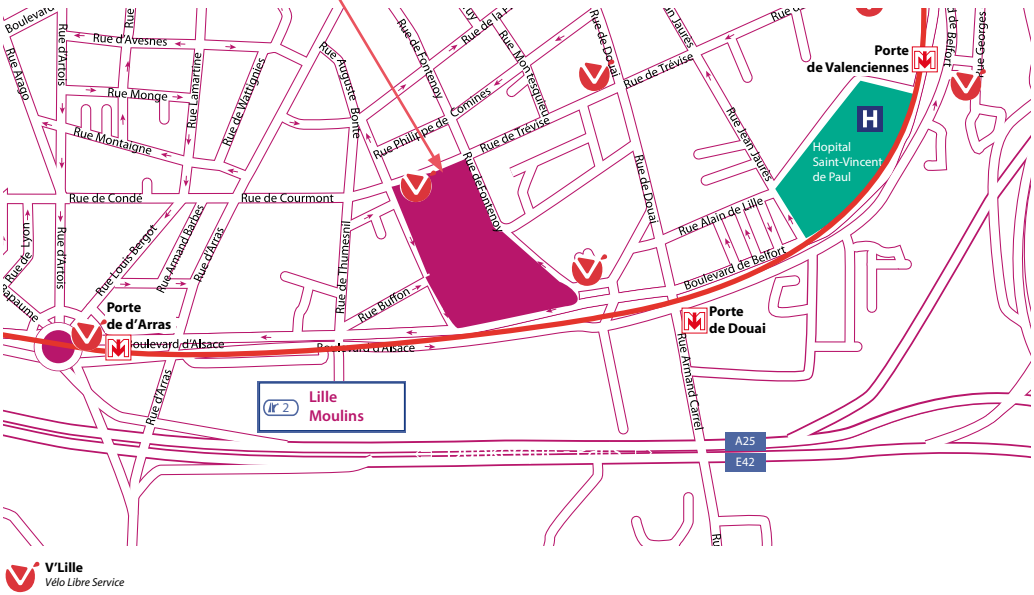

Pour se rendre à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille :

- En train :
  - Ø Depuis les Gares de « Lille-Flandres » ou de « Lille-Europe » : Métro Ligne 2, direction « Saint Philibert », station Porte de Douai, puis fléchage (durée du trajet Métro : 10 mn).
  - Ø Consulter les horaires depuis le site de la SNCF.
- En métro : Métro Porte de Douai (Ligne 2).
- En voiture :
  - Ø depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25), sortie n°2 « Lille - Moulins », puis fléchage « Faculté de droit ».
  - Ø depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1), sortie n°3 « Lille - Wazemmes », puis fléchage « Ronchin » et ensuite « Faculté de droit ».

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales
1, place Déliot - CS 10 629 - 59024 Lille cedex - France
T. +33 (0)3 20 90 74 00 - F. +33 (0)3 20 90 74 03

Les informations contenues dans ce guide sont données à titre indicatif sans aucune valeur contractuelle.

Conception et réalisation : Université de Lille - Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales - Service Communication